



## Phase 2 de la mise à jour de l'inventaire de la Liste intérieure

### Guide d'orientation pour répondre à l'Avis concernant certaines substances sur *la Liste intérieure (l'avis)*

Publié le 1<sup>er</sup> décembre 2012 dans la Partie I de la *Gazette du Canada*

Ce document fournit des directives pour répondre à l'avis publié le **1<sup>er</sup> décembre 2012** dans la Partie 1 de la *Gazette du Canada* en vertu de l'alinéa 71(1)b) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) (la Loi). Le présent document est disponible aux fins de référence uniquement, et en cas de divergence entre ce document et l'avis ou la Loi, les versions officielles de l'avis et de la Loi ont préséance sur tout autre document.

La Liste intérieure (LI) a été initialement dressée pour déterminer quelles étaient les substances en commerce au Canada entre 1984 et 1986. À la suite de cette première compilation, les substances nouvelles entrant au Canada ont été soumises au *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles* : celles qui ne semblaient pas toxiques, selon l'évaluation des risques écologiques et sanitaires, s'ajoutèrent à la LI.

La mise à jour de l'inventaire de la LI vise à recueillir des données pour déterminer le statut commercial des substances, orienter les actions prioritaires, et mettre à jour la base de connaissances permettant l'évaluation et la gestion des risques. La démarche proposée consiste à recueillir les données pertinentes nécessaires à la poursuite des initiatives-clés du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC).

En 2009, la phase 1 de la mise à jour de l'inventaire de la LI a été effectuée sur approximativement 550 substances en vertu du paragraphe 71(1)(b) de la Loi, afin de collecter des renseignements de base sur environ 500 substances pour l'année civile 2008. Ce même paragraphe donne au ministre de l'Environnement et au ministre de la Santé (les ministres) l'autorité de recueillir les renseignements requis pour la deuxième phase de la mise à jour de l'inventaire de la LI, qui portera sur approximativement 2700 substances pour l'année civile 2011.

L'information collectée contribuera à la méthode d'examen préalable rapide et à l'approche à l'égard des polymères, de même qu'à l'établissement des priorités pour la prochaine étape du PGPC. Pour de plus amples renseignements sur la prochaine étape du PGPC, sur la méthode d'examen préalable rapide, ou sur l'approche à l'égard des polymères, veuillez visiter le site Web des substances chimiques du Gouvernement du Canada au [www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca](http://www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca).

En outre, les ministres encouragent les intervenants à présenter des renseignements supplémentaires. Ces parties sont notamment invitées à fournir des renseignements supplémentaires sur les substances décrites à l'annexe 1 de l'avis pour appuyer les activités subséquentes de gestion et d'évaluation des risques, le cas échéant. Les organisations qui pourraient être intéressées à soumettre des renseignements

supplémentaires incluent celles qui fabriquent, importent, utilisent ou exportent une substance, soit seule, dans un mélange, dans un produit ou dans un article manufacturé. Les parties concernées peuvent aussi soumettre une déclaration des parties intéressées au moyen d'un outil de déclaration en ligne: le Guichet Unique d'Environnement Canada.

L'avis du **1<sup>er</sup> décembre 2012** ainsi que tous les documents liés à la collecte de renseignements sont disponibles sur le site Web des substances chimiques du gouvernement du Canada à [www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca](http://www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca).

## **Information pour remplir l'avis du 1<sup>er</sup> décembre 2012 en vertu de l'article 71**

### **1. QUEL EST LE BUT DE L'AVIS?**

### **2. OÙ PUIS-JE OBTENIR UNE COPIE DE L'AVIS?**

### **3. QUELLES SONT LES SUBSTANCES DÉCLARABLES CONFORMÉMENT À L'AVIS ?**

- 3.1- Substances de la Partie 1
- 3.2- Substances de la Partie 2

### **SUBSTANCES CONFIDENTIELLES DE LA PARTIE 2**

### **4. QUI DOIT RÉPONDRE À L'AVIS ?**

- 4.1- Mélanges, articles manufacturés et produits
- 4.2- Fabriquez-vous la substance visée?
- 4.3- Importez-vous une substance visée?
- 4.4- Exclusions

### **5. COMMENT PRÉSENTER UNE SOUMISSION « AVEUGLE »?**

### **6. INFORMATION DEMANDÉE DANS L'AVIS**

- 6.1- Comment déclarer les quantités totales?
- 6.2- Que sont les codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)?
- 6.3- Que sont les codes de fonction de la substance et les codes des produits à usage domestique et commercial?
- 6.4- Système d'attribution des codes de fonction de la substance et des codes des produits à usage domestique et commercial

### **7. COMMENT REMPLIR LES ARTICLES DE L'ANNEXE 3 DE L'AVIS**

- 7.1- Article 4 de l'annexe 3
- 7.2- Article 5 de l'annexe 3
- 7.3- Article 6 de l'annexe 3
- 7.4- Article 7 de l'annexe 3
- 7.5- Article 8 de l'annexe 3
- 7.6- Article 9 de l'annexe 3

### **8. RENSEIGNEMENTS QUI VOUS SONT NORMALEMENT ACCESSIBLES**

### **9. LA DÉCLARATION DE NON-IMPLICATION ET LA DÉCLARATION DES PARTIES INTÉRESSÉES**

### **10. COMMENT ET À QUI DOIS-JE RÉPONDRE?**

### **11. QUELLE EST LA DATE LIMITE POUR RÉPONDRE?**

### **12. QUE DOIS-JE FAIRE SI J'AI BESOIN DE PLUS DE TEMPS POUR RÉPONDRE?**

### **13. À QUI ADRESSER DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS?**

## **1. Quel est le but de l'avis?**

L'objectif de l'avis est de recueillir des renseignements sur les substances restantes dont l'évaluation est prioritaire (approximativement 2700 substances) afin de mettre à jour les renseignements disponibles sur les quantités, les utilisations et le statut commercial.

L'information recueillie consécutivement à l'avis contribuera à la méthode d'examen préalable rapide, à l'approche à l'égard des polymères, à l'établissement des priorités pour la prochaine étape du PGPC et servira à appuyer les activités subséquentes d'évaluation et de gestion des risques, si applicables.

Les renseignements à recueillir incluent :

- si les substances visées dans l'avis ont été fabriquées ou importées au Canada au cours de l'année civile 2011;
- les quantités de ces substances fabriquées ou importées au cours de l'année civile 2011;
- les secteurs industriels ayant participé à la fabrication et à l'importation des substances;
- les types de produits, mélanges ou articles manufacturés contenant les substances;

Les personnes, y compris les entreprises, qui mènent des activités afférentes à ces substances peuvent être contactées pour un suivi.

## **2. Où puis-je obtenir une copie de l'avis?**

L'avis a été publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada*, en vertu de l'alinéa 71(1)b) de la Loi le **1<sup>er</sup> décembre 2012**. Les liens vers l'avis publié dans la *Gazette du Canada* sont accessibles via le site web des substances chimiques du Gouvernement du Canada à [www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca](http://www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca).

## **3. Quelles sont les substances déclarables conformément à l'avis ?**

L'annexe 1 de l'avis comprend une liste d'approximativement 2700 substances restantes dont l'évaluation est prioritaire, telles qu'identifiées lors de la catégorisation de la LIS en 2006. L'annexe 1 est divisée en deux parties et les substances incluses à l'annexe 1 sont répertoriées ci-dessous :

### 3.1- Substances de la Partie 1

NE CAS*	Nom de la substance
1338-51-8	Benzènesulfonamide, ar-méthyl-, produits de réaction avec le formaldéhyde
1401-55-4	Tanins
1415-93-6	Acides humiques
8050-81-5	Siméthicone
8061-51-6	Lignosulfonate de sodium
8061-52-7	Lignosulfonate de calcium
8061-53-8	Lignosulfonate d'ammonium
8062-15-5	Acide lignosulfonique
9000-01-5	Gomme arabique
9000-07-1	Carraghénine
9002-92-0	$\alpha$ -Dodécylo- $\omega$ -hydroxypoly(oxyéthylène)
9002-93-1	$\alpha$ -[p-(1,1,3,3-Tétraméthylbutyl)phényl]- $\omega$ -hydroxypoly(oxyéthylène)
9002-98-6	Aziridine homopolymérisée
9003-01-4	Acide acrylique homopolymérisé
9003-04-7	Acide acrylique homopolymérisé, sel de sodium
9003-05-8	Acrylamide homopolymérisé
9003-07-0	Prop-1-ène homopolymérisé
9003-08-1	1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine polymérisée avec le formaldéhyde
9003-11-6	Méthyloxirane polymérisé avec l'oxirane
9003-17-2	Buta-1,3-diène homopolymérisé
9003-18-3	Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène
9003-20-7	Acétate de vinyle homopolymérisé
9003-22-9	Acétate de vinyle polymérisé avec le chloroéthylène
9003-27-4	2-Méthylprop-1-ène homopolymérisé
9003-28-5	But-1-ène homopolymérisé
9003-31-0	Isoprène homopolymérisé
9003-35-4	Phénol polymérisé avec le formaldéhyde
9003-37-6	Butyraldéhyde polymérisé avec l'aniline
9003-39-8	N-Vinyl-2-pyrrolidone homopolymérisée
9003-49-0	Acrylate de butyle homopolymérisé
9003-50-3	Heptanal polymérisé avec l'aniline
9003-53-6	Styrène homopolymérisé
9003-55-8	Styrène polymérisé avec le buta-1,3-diène
9003-56-9	Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène et le styrène
9004-36-8	Acétate butyrate de cellulose
9004-39-1	Acétate/propionate de cellulose
9004-57-3	Éther éthylique de la cellulose
9004-58-4	Éther éthylique/2-hydroxyéthylique de la cellulose
9004-66-4	Dextran de fer
9004-70-0	Nitrate de cellulose
9004-82-4	$\alpha$ -Sulfo- $\omega$ -(dodécyoxy)poly(oxyéthylène), sel de sodium
9005-09-8	Acide maléique polymérisé avec le chloroéthylène et l'acétate de vinyle
9005-12-3	Diméthicone de phényle
9005-27-0	Éther 2-hydroxyéthylique d'amidon
9005-35-0	Alginate de calcium
9005-37-2	Alginate de propylèneglycyle
9006-03-5	Caoutchouc chloré
9006-26-2	Anhydride maléique polymérisé avec l'éthylène
9006-65-9	Diméthicone
9007-34-5	Collagènes
9008-63-3	Naphtalènesulfonate de sodium polymérisé avec le formaldéhyde

9010-77-9	Acide acrylique polymérisé avec l'éthylène
9010-79-1	Prop-1-ène polymérisé avec l'éthylène
9010-85-9	Isoprène polymérisé avec le 2-méthylprop-1-ène
9010-86-0	Acrylate d'éthyle polymérisé avec l'éthylène
9010-88-2	Méthacrylate de méthyle polymérisé avec l'acrylate d'éthyle
9011-05-6	Urée polymérisée avec le formaldéhyde
9011-14-7	Méthacrylate de méthyle homopolymérisé
9011-15-8	Méthacrylate d'isobutyle homopolymérisé
9016-00-6	Poly[oxy(dimethylsilylene)]
9016-83-5	Formaldéhyde polymérisé avec le crésol
9017-27-0	Méthylstyrene polymérisé avec l'isopropénylbenzène
9017-72-5	Acide naphtalènesulfonique polymérisé avec le formaldéhyde et le 4,4'-sulfonyldiphénol
9022-96-2	Butan-1-ol, sel de titane(4++), homopolymérisé
9036-19-5	$\alpha$ -[(1,1,3,3-Tétraméthylbutyl)phényl]- $\omega$ -hydroxypoly(oxyéthylène)
9038-95-3	Méthyloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther monobutylique
9039-25-2	Formaldéhyde polymérisé avec le crésol et le phénol
9040-65-7	Formaldéhyde polymérisé avec le nonylphénol
9045-28-7	Acétate d'amidon
9049-71-2	$\alpha$ -Hydro- $\omega$ -hydroxypoly[oxy(méthyléthylène)], éther avec l' $\alpha$ -D-glucopyranoside de $\beta$ -D-fructofuranosyle
9051-57-4	$\alpha$ -Sulfo- $\omega$ -(nonylphénoxy)poly(oxyéthylène), sel d'ammonium
9060-53-1	Anhydride 2-(tétrapropényl) succinique polymérisé avec le 1-aminopropan-2-ol et l'éthylèneglycol
9063-38-1	Éther carboxyméthylique d'amidon, sel de sodium
9082-00-2	Méthyloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther (3:1) avec le glycérol
9084-06-4	Acide naphtalènesulfonique polymérisé avec le formaldéhyde, sel de sodium
9086-40-2	Formaldéhyde polymérisé avec le (1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phénol
12624-35-0	Acide linoléique, dimérisé, polymérisé avec l'éthane-1,2-diamine
24937-74-4	Formaldéhyde polymérisé avec l'aniline et le phénol
24937-78-8	Acétate de vinyle polymérisé avec l'éthylène
24938-91-8	$\alpha$ -Tridécylo- $\omega$ -hydroxypoly(oxyéthylène)
24969-06-0	(Chlorométhyl)oxirane homopolymérisé
24969-10-6	(Chlorométhyl)oxirane polymérisé avec l'oxirane
25014-31-7	Isopropénylbenzène homopolymérisé
25035-68-1	Acide méthacrylique polymérisé avec le styrène et l'acrylate d'éthyle
25035-69-2	Acide méthacrylique polymérisé avec l'acrylate de butyle et le méthacrylate de méthyle
25035-71-6	p-Tolènesulfonamide polymérisé avec le formaldéhyde
25035-90-9	Maléate de dibutyle polymérisé avec l'acétate de vinyle
25036-13-9	Urée polymérisée avec le formaldéhyde et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine
25036-25-3	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le 2,2'-[isopropylidènebis(4,1-phénylénoxyméthylène)]bis(oxirane)
25037-45-0	Acide carbonique polymérisé avec le 4,4'-isopropylidènediphénol
25038-59-9	Poly(oxyéthylèneoxytéraphthaloyle)
25053-96-7	Formaldéhyde polymérisé avec l'o-crésol
25054-06-2	Formaldéhyde polymérisé avec la cyclohexanone
25067-00-9	p-Tolènesulfonamide polymérisé avec le formaldéhyde et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine
25067-01-0	Acrylate de butyle polymérisé avec l'acétate de vinyle
25068-38-6	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane
25085-02-3	Acrylate de sodium polymérisé avec l'acrylamide
25085-17-0	N-(2-Aminoéthyl)éthane-1,2-diamine polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane
25085-50-1	Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-butylphénol
25085-75-0	Formaldéhyde polymérisé avec le 4,4'-isopropylidènediphénol
25085-99-8	2,2'-(Isopropylidènebis[(4,1-phénylénoxy)méthylène])bis(oxirane) homopolymérisé
25087-34-7	But-1-ène polymérisé avec l'éthylène
25133-97-5	Acide méthacrylique polymérisé avec l'acrylate d'éthyle et le méthacrylate de méthyle

25153-36-0	Formaldéhyde polymérisé avec le furane-2-méthanol et le phénol
25155-81-1	Formaldéhyde polymérisé avec le toluène
25213-24-5	Acétate de vinyle polymérisé avec l'alcool vinylique
25322-68-3	$\alpha$ -Hydro- $\omega$ -hydroxypoly(oxyéthylène)
25322-69-4	$\alpha$ -Hydro- $\omega$ -hydroxypoly[oxy(méthyléthylène)]
25359-84-6	Phénol polymérisé avec le 2,6,6-triméthylbicyclo[3.1.1]hept-2-ène
25568-39-2	Méthacrylate de 2-(diméthylamino)éthyle polymérisé avec l'acrylamide
25608-33-7	Méthacrylate de butyle polymérisé avec le méthacrylate de méthyle
25719-60-2	6,6-Diméthyl-2-méthylènebicyclo[3.1.1]heptane homopolymérisé
25766-18-1	2,6,6-Triméthylbicyclo[3.1.1]hept-2-ène homopolymérisé
25791-96-2	$\alpha,\alpha',\alpha''$ -Propane-1,2,3-triytris{ $\omega$ -hydroxypoly[oxy(méthyléthylène)]}
25852-37-3	Méthacrylate de méthyle polymérisé avec l'acrylate de butyle
25951-19-3	Méthacrylate de dodécyle polymérisé avec la 2-méthyl-5-vinylpyridine et le méthacrylate d'octadécyle
25987-30-8	Acide acrylique polymérisé avec l'acrylamide, sel de sodium
25987-66-0	Acide méthacrylique polymérisé avec le méthacrylate de butyle, le styrène et le méthacrylate de méthyle
25988-97-0	Diméthylamine polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane
25989-02-0	Formaldéhyde polymérisé avec le furane-2-méthanol
26006-22-4	Sulfate de [2-(méthacryloyloxy)éthyl]triméthylammonium et de méthyle polymérisé avec l'acrylamide
26022-00-4	Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-butylphénol, le 4,4'-isopropylidènediphénol et le p-crésol
26062-79-3	Chlorure de diallyldiméthylammonium homopolymérisé
26139-75-3	Formaldéhyde polymérisé avec le m-xylène
26161-33-1	Chlorure de [2-(méthacryloyloxy)éthyl]triméthylammonium homopolymérisé
26265-08-7	2,2',6,6'-Tétrabromo-4,4'-isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane et le p,p'-(isopropylidène)diphénol
26300-51-6	Méthacrylate de méthyle polymérisé avec l'acrylate de butyle et l'acide acrylique
26335-33-1	Formaldéhyde polymérisé avec le p-octylphénol
26338-45-4	Chlorhydrate d'aziridine homopolymérisée
26338-61-4	2-Furaldéhyde polymérisé avec le phénol
26354-11-0	Formaldéhyde polymérisé avec l'o-crésol et le phénol
26376-86-3	Acrylate d'éthyle polymérisé avec l'acrylate de 2-éthylhexyle
26590-05-6	Chlorure de diallyldiméthylammonium polymérisé avec l'acrylamide
26591-12-8	Cyanoguanidine polymérisée avec le formaldéhyde
26617-87-8	Méthyloxirane polymérisé avec l'oxirane, composé avec l'iode
26635-92-7	$\alpha,\alpha'$ -{[(Octadécyli)imino]diéthylène}bis[ $\omega$ -hydroxypoly(oxyéthylène)]
26678-93-3	Formaldéhyde polymérisé avec le 4-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phénol
26780-96-1	2,2,4-Triméthyl-1,2-dihydroquinoléine homopolymérisée
26811-08-5	Formaldéhyde polymérisé avec la 5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione
27029-76-1	Formaldéhyde polymérisé avec le m-crésol et le p-crésol
27083-27-8	3,3'-Dicyano-1,1'-hexane-1,6-diylguanidine polymérisée avec l'hexane-1,6-diamine, chlorhydrate
27103-90-8	Sulfate de [2-(méthacryloyloxy)éthyl]triméthylammonium et de méthyle homopolymérisé
27553-53-3	Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-pentylphénol
27754-94-5	N,N'-Bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane
27967-29-9	Urée polymérisée avec l'ammoniac et le formaldéhyde
28064-14-4	Phénol polymérisé avec le formaldéhyde, éther glycidyle
28453-20-5	Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-butylphénol et le phénol
28470-78-2	Formaldéhyde polymérisé avec le 3-chloroprop-1-ène et le phénol
28472-87-9	Cyanoguanidine polymérisée avec le formaldéhyde et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine
28574-50-7	Anhydride 3,4,5,6-tétrabromophthalique polymérisé avec l'anhydride maléique et le propylèneglycol
28630-33-3	Dichlorodiméthylsilane polymérisé avec le dichlorodiphénylsilane, le trichlorométhylsilane et

	le trichlorophénylsilane
28724-32-5	$\alpha,\alpha'-(\text{[(Méthyoctadécyloimino)diéthylène]bis[\omega\text{-hydroxypoly(oxyéthylène)}]}, \text{chlorure}$
29086-67-7	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec l'oxirane
29320-38-5	1,2-Dichloroéthane polymérisé avec l'ammoniac
29694-85-7	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le méthyloxirane
30525-89-4	Paraformaldéhyde
30584-00-0	Formaldéhyde polymérisé avec la N-(3-aminopropyl)propane-1,3-diamine et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine
30705-14-7	o-Toluènesulfonamide polymérisé avec le formaldéhyde, le p-tolue-sulfonamide et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine
31132-30-6	Acide acrylique polymérisé avec le N-[(diméthylamino)méthyl]acrylamide et l'acrylamide
31346-57-3	Méthacrylate de butyle polymérisé avec le méthacrylate de 2-(diméthylamino)éthyle, le méthacrylate de dodécyle et le méthacrylate d'octadécyle
31568-35-1	Méthanamine polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane
31605-35-3	Formaldéhyde polymérisé avec le p-nonylphénol
32131-17-2	Poly[imino(adipoyl)iminohexaméthylène]
32289-58-0	Poly(hexamethylene diguanide) hydrochloride
32311-19-6	Urée polymérisée avec le formaldéhyde et le 1,3,5,7-tétraazatricyclo[3.3.1.13,7]décane
32555-39-8	Chlorure de diallyldiméthylammonium polymérisé avec le glyoxal et l'acrylamide
32610-77-8	Formaldéhyde polymérisé avec la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et le phénol
32759-84-5	Formaldéhyde polymérisé avec le 2,2'-oxydiéthanol et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine
32761-96-9	Mésitylènesulfonate de 4-anilino-2-méthoxybenzènediazonium (1:1) polymérisé avec le 4,4'-oxybis(a-méthoxytoluène)
32844-27-2	Phosgène polymérisé avec le 2,2',6,6'-tétrabromo-4,4'-isopropylidènediphénol et le 4,4'-isopropylidènediphénol
33434-24-1	Chlorure de [2-(méthacryloyloxy)éthyl]triméthylammonium polymérisé avec l'acrylate d'éthyle et le méthacrylate de méthyle
34323-39-2	(Chlorométhyl)oxirane polymérisé avec l'ammoniaque (NH4OH)
34802-28-3	Formaldéhyde polymérisé avec l'aniline, le méthyloxirane, l'oxirane et le phénol
35297-54-2	Formaldéhyde polymérisé avec l'ammoniac et le phénol
35429-19-7	Chlorure de [2-(méthacryloyloxy)éthyl]triméthylammonium polymérisé avec l'acrylamide
36290-04-7	Acide naphtalène-2-sulfonique polymérisé avec le formaldéhyde, sel de sodium
36484-54-5	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane et le méthyloxirane
36657-47-3	Méthacrylate de 2-(diméthylamino)éthyle polymérisé avec le méthacrylate de dodécyle et le méthacrylate de méthyle
36833-16-6	Formaldéhyde polymérisé avec la tétrahydroimidazo[4,5-d]imidazole-2,5(1H,3H)-dione
37189-83-6	Acide linoléique, dimérisé, polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine
37203-80-8	Lignine, sel sodique
37207-89-9	Lignolsulfonate de sodium polymérisé avec le formaldéhyde et le phénol
37238-34-9	Formaldéhyde polymérisé avec le nonylphénol et le phénol
37280-82-3	Méthyloxirane polymérisé avec l'oxirane, phosphate
37281-91-7	Lignine polymérisée avec le formaldéhyde et le phénol
37337-65-8	Formaldéhyde polymérisé avec le phénol et le 1,3,5,7-tétraazatricyclo[3.3.1.13,7]décane
37604-36-7	Formaldéhyde polymérisé avec le phénol et le 4-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phénol
37625-74-4	Urée polymérisée avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine, la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et le formaldéhyde
37625-93-7	Acide acrylique polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane et le 4,4'-(isopropylidène)diphénol
39277-28-6	Toluènesulfonamide polymérisé avec le formaldéhyde et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine
39382-25-7	Acide fumarique polymérisé avec l' $\alpha,\alpha'$ -(isopropylidènedi-p-phénylène)bis{ $\omega$ -hydroxypoly[oxy(méthyléthylène)]}
39421-75-5	Gomme de guar, éther 2-hydroxypropylque
40008-96-6	Méthacrylate de 2-(tert-butylamino)éthyle, polymérisé avec le méthacrylate d'isobutyle
40039-93-8	2,2',6,6'-Tétrabromo-4,4'-isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane
40364-42-9	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane et la p,p'-méthylènedianiline

40798-65-0	Phénol polymérisé avec le formaldéhyde, sel de sodium
41222-47-3	N-[Diméthylamino)méthyl]acrylamide polymérisé avec l'acrylamide
42751-79-1	Éthane-1,2-diamine polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane et la diméthylamine
50867-55-5	Méthacrylate de butyle polymérisé avec le N-[3-(diméthylamino)propyl]méthacrylamide, le méthacrylate de dodécyle et le méthacrylate d'octadécyle
52108-93-7	Sel d'ammonium de la lignine
52285-95-7	Sulfate de [2-(acryloyloxy)éthyl]triméthylammonium et de méthyle, polymérisé avec l'acrylamide
52722-38-0	Diméthylamine polymérisée avec l'ammoniac et le (chlorométhyl)oxirane
53124-00-8	Hydrogénophosphate d'amidon, éther 2-hydroxypropyle
53740-05-9	Dextrine polymérisée avec le formaldéhyde
54579-44-1	Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-butylphénol et le 4,4'-isopropylidènediphénol
55185-45-0	Formaldéhyde polymérisé avec l'ammoniac, l'o-crésol et le phénol
55295-98-2	Cyanoguanidine polymérisée avec le chlorure d'ammonium ((NH4)Cl) et le formaldéhyde
55818-57-0	4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, acrylate
55963-33-2	Hydrogénophosphate d'amidon
56372-23-7	$\alpha$ -{2-[Éthyl(perfluorohexylsulfonyl)amino]éthyl}- $\omega$ -hydroxypoly(oxyéthylène)
56780-58-6	Éther 2-hydroxy-3-(triméthylammonio)propyle d'amidon, chlorure
58205-96-2	Isooctadécanoate de sorbitane, dérivés avec le poly(oxyéthylène)
58627-30-8	Chlorure de 3-méthacrylamido-N,N,N-triméthylpropan-1-aminium
60303-68-6	p-tert-Butylphénol polymérisé avec le chlorure de soufre (S2Cl2)
61472-52-4	Urée polymérisée avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et le formaldéhyde
61790-82-7	Alkyl(de suif hydrogéné)amines éthoxylées
61791-00-2	Acides gras de tallöl éthoxylés
61791-24-0	Alkyl(de soja)amines éthoxylées
61791-26-2	Alkyl(de suif)amines éthoxylées
61827-83-6	Lignolsulfonate de cuivre
62073-57-8	N,N'-Bis(hydroxyméthyl)urée polymérisée avec le formaldéhyde et l'(hydroxyméthyl)urée
62286-43-5	Oxépan-2-one polymérisée avec la N-(1,3-diméthylbutylidène)-N'-{2-[(1,3-diméthylbutylidène)amino]éthyl}éthane-1,2-diamine, l'isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle et le 2,2'-oxydiéthanol
62412-64-0	1,3,5-Tiazine-2,4,6-triamine polymérisée avec le formaldéhyde, chlorhydrate
63148-62-9	Siloxanes et silicones, diméthyl-
63393-89-5	Résines de coumarone/indène
63494-85-9	Formaldéhyde polymérisé avec le 4-méthyl-2-nonylphénol et le p-crésol
63512-71-0	Formaldéhyde polymérisé avec l'ammoniac et le chloroéthane
63784-89-4	p-Aminobenzènesulfonate monosodique polymérisé avec le formaldéhyde et le crésol
63951-50-8	Naphtalènesulfonate de sodium polymérisé avec le formaldéhyde et le 4,4'-sulfonyldiphénol
64102-82-5	Formaldéhyde polymérisé avec le xylénol, le crésol et le phénol
64755-04-0	Acides naphténiques, produits de réaction avec les polyéthylénopolyamines
65071-95-6	Tallöl éthoxylé
65086-64-8	Méthacrylate de 2-(diéthylamino)éthyle polymérisé avec le styrène et le méthacrylate de tridécyle
65497-29-2	Gomme de guar, éther 2-hydroxy-3-(triméthylammonio)propyle, chlorure
65733-73-5	Formaldéhyde polymérisé avec le 4,4'-isopropylidènediphénol et le p-tert-pentylphénol
65733-79-1	Phénol polymérisé avec le 4-isopropényl-1-méthylcyclohexène et le 2,6,6-triméthylbicyclo[3.1.1]hept-2-ène
65733-82-6	Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-butylphénol, le 4,4'-isopropylidènediphénol et le p-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phénol
65876-95-1	Formaldéhyde polymérisé avec le résorcinol, un biphenyliol (ar,ar'-substitué) et un biphenyletriol
65996-62-5	Amidon oxydé
65997-07-1	Colophane polymérisée avec le formaldéhyde
65997-11-7	Colophane fumaratée, polymérisée avec le pentaérythritol
66037-36-3	N,N-Diméthylpropane-1,3-diamine polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane, sulfate

66070-62-0	Acides gras de tallöl polymérisés avec le glycérol, le pentaérythritol et l'anhydride phthalique
66455-14-9	Alcools en C12-13, éthoxylés
67700-42-9	Noix d'acajou, écailles liq., polymérisées avec le formaldéhyde et le phénol
67761-98-2	Acides gras de tallöl polymérisés avec l'éthylèneglycol, le pentaérythritol et l'anhydride phthalique
67762-15-6	Huile de soja polymérisée avec l'anhydride maléique, le pentaérythritol et l'anhydride phthalique
67762-19-0	$\alpha$ -Sulfo- $\omega$ -hydroxypoly(oxyéthylène), éthers alkyliques en C10-16, sels d'ammonium
67762-90-7	Diméthylsiloxanes et silicones, produits de réaction avec la silice
67762-94-1	Diméthyl et méthyl(vinyl)siloxanes et silicones
67762-97-4	Éthoxy(méthyl)siloxanes et silicones
67784-86-5	Acides gras de tallöl éthoxylés, propoxylés
67784-93-4	Formaldéhyde polymérisé avec l'o-crésol et le phénol, sulfoné, sel de sodium
67784-97-8	Acides naphtalènesulfoniques polymérisés avec le formaldéhyde et le phénol sulfoné, sels de sodium
67785-03-9	Tallöl polymérisé avec le formaldéhyde et le phénol
67786-28-1	Acide 6-hydroxynaphtalène-2-sulfonique polymérisé avec le formaldéhyde, le m-crésol et le p-crésol, sel de sodium
67816-01-7	Acide 3-hydroxy-2-(hydroxyméthyl)-2-méthylpropionique polymérisé avec le cyclohexane-1,4-diméthanol, le diisocyanate de m-tolylidène, l'hydrazine et l' $\alpha$ -hydro- $\omega$ -hydroxypoly(oxybutane-1,4-diyle)
67846-33-7	Acide méthacrylique polymérisé avec la N,N-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine, le (chlorométhyl)oxirane, le 4,4'-isopropylidènediphénol et la (Z)-N-octadéc-9-énylpropane-1,3-diamine
67846-45-1	(Z)-N-Octadéc-9-énylpropane-1,3-diamine polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane et l' $\alpha$ -hydro- $\omega$ -hydroxypoly(oxyéthylène)
67905-95-7	Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-butylphénol et le p-nonylphénol
67924-33-8	2,2',2"-Nitrilotriéthanol homopolymérisé, chlorhydrate
67924-34-9	p-tert-Butylphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane et le p,p'-isopropylidènediphénol
67953-56-4	N-(6-Aminohexyl)hexane-1,6-diamine polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane
67953-62-2	Méthacrylate de 2-(diméthylamino)éthyle polymérisé avec l'acrylate de 2-éthylhexyle, l'acrylate d'éthyle et l'acrylamide
67953-80-4	Acrylamide polymérisé avec le formaldéhyde et la diméthylamine
67953-82-6	p-Dodécylphénol polymérisé avec l'éthane-1,2-diamine et le formaldéhyde, composé préparé avec le (dibutylamino)méthanol
67970-32-5	Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-butylphénol et le crésol
68002-19-7	Urée polymérisée avec le formaldéhyde, butylé
68002-20-0	1,3,5-Tiazine-2,4,6-triamine polymérisée avec le formaldéhyde, méthylé
68002-25-5	1,3,5-Tiazine-2,4,6-triamine polymérisée avec le formaldéhyde, butylé
68002-26-6	Formaldéhyde polymérisé avec la 6-phényl-1,3,5-triazine-2,4-diamine, butylé
68002-42-6	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, produits de réaction avec le 2-méthyl-1H-imidazole
68002-96-0	Alcools en C16-18 éthoxylés, propoxylés
68002-97-1	Alcools en C10-16, éthoxylés
68003-04-3	2-Aminoéthanol, composé préparé avec l' $\alpha$ -(2-cyanoéthyl)- $\omega$ -(4-nonylsulfophénoxy)poly(oxyéthylène) (1:1)
68003-26-9	Formaldéhyde polymérisé avec l'ammoniac et l'o-crésol
68015-68-9	$\alpha$ -Hydro- $\omega$ -hydroxypoly(oxyéthylène), éther (4:1) avec le (Z)-1-{[2-({2-[bis(2-hydroxyéthyl)amino]éthyl}(2-hydroxyéthyl)aminoéthyl](2-hydroxyéthyl)amino]-3-(octadéc-9-ényloxy)propan-2-ol
68036-98-6	Tétrahydroimidazo[4,5-d]imidazole-2,5(1H,3H)-dione polymérisée avec le formaldéhyde, butylé
68036-99-7	(Chlorométhyl)oxirane polymérisé avec l'ammoniac, produits de réaction avec le chlorométhane
68037-01-4	Déc-1-ène homopolymérisé, hydrogéné

68037-08-1	Formaldéhyde polymérisé avec la 6-phényl-1,3,5-triazine-2,4-diamine, éthylé, méthylé
68037-42-3	Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-butylphénol, oxyde, complexe de magnésium
68037-64-9	Siloxanes et silicones, diméthyl-, méthylhydrogénoglycol, produits de réaction avec l'éther allylique du monoacétate du polyéthylène-polypropylène-glycol
68037-87-6	Méthyl(vinyl)siloxanes et silicones
68038-22-2	Acides gras de tallöl polymérisés avec le bisphénol A, l'épiclorhydrine et la colophane
68038-41-5	Colophane maléatée, polymérisée avec le glycérol
68039-13-4	Chlorure de 3-méthacrylamido-N,N,N-triméthylpropan-1-aminium homopolymérisé
68071-95-4	Sulfates (sels) d'alkyl(de suif)éthylbis(hydroxyéthyl)ammonium quaternaire et d'éthyle, éthoxylés
68072-39-9	Formaldéhyde polymérisé avec la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine, le (chlorométhyl)oxirane et le phénol
68072-45-7	1,5-Bis[4-(oxiranyméthoxy)phényl]penta-1,4-dién-3-one polymérisée avec le 2,2',6,6'-tétrabromo-4,4'-isopropylidènediphénol et le p,p'-isopropylidènediphénol
68082-23-5	Méthylvinylcyclosiloxanes
68082-91-7	Colophane fumaratée, polymérisée avec le formaldéhyde, sels de potassium et de sodium
68082-95-1	Colophane maléatée, polymérisée avec le bisphénol A, le formaldéhyde, le glycérol et le pentaérythritol
68083-18-1	Diméthyl et méthyl(vinyl)siloxanes et silicones, terminés par le groupe vinyle
68083-19-2	Diméthylsiloxanes et silicones, terminés par un groupe vinyle
68083-27-2	Huile de soja polymérisée avec l'éthylénediamine, le dimère de l'acide linoléique, le pentaérythritol, l'anhydride phthalique et le tallöl
68123-18-2	4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, le méthyoixirane et l'oxirane
68123-23-9	Acide azélaïque polymérisé avec l'éthane-1,2-diamine, l'hexane-1,6-diamine et le dimère de l'acide linoléique
68130-63-2	Acrylamide homopolymérisé, produits de réaction avec la diméthylamine et le formaldéhyde
68130-98-3	Aziridine homopolymérisée, éthoxylée, phosphonométhylée
68130-99-4	Aziridine homopolymérisée éthoxylée
68131-39-5	Alcools en C12-15, éthoxylés
68134-00-9	Acide sébacique polymérisé avec l'éthane-1,2-diamine, l'hexane-1,6-diamine et le dimère de l'acide linoléique
68134-56-5	Oxépan-2-one polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane, la N-(1,3-diméthylbutylidène)-N'-{2-[[(1,3-diméthylbutylidène)amino]éthyl]éthane-1,2-diamine, le 2-(méthylamino)éthanol, le 4,4'-(isopropylidène)diphénol et le 2,2'-oxydiéthanol, acétate (sel)
68140-39-6	Formaldéhyde polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, le 4,4'-isopropylidènediphénol, le méthyoixirane polymérisé avec l'éther (3:1) de l'oxirane et du glycérol, le nonylphénol et l'oxirane
68152-47-6	Colophane fumaratée, polymérisée avec le bisphénol A, le formaldéhyde et le pentaérythritol
68152-60-3	Colophane maléatée, polymérisée avec le bisphénol A, le formaldéhyde et le glycérol
68152-61-4	Colophane maléatée, polymérisée avec le bisphénol A, le formaldéhyde et le pentaérythritol
68152-67-0	Colophane maléatée, polymérisée avec le tripentaérythritol
68152-68-1	Colophane polymérisée avec le bisphénol A et le formaldéhyde
68152-81-8	Huile de soja polymérisée, oxydée
68154-31-4	Acides gras en C14-18 éthoxylés, propoxylés
68154-98-3	Alcools en C14-18 éthoxylés, propoxylés
68155-33-9	Alkyl(en C14-18)amines éthoxylées
68155-40-8	Alkyl(en C16-18)amines et alkyl(en C18-insaturés)amines éthoxylées
68155-82-8	1,2-Dichloroéthane polymérisé avec l'ammoniac, monochlorhydrate
68188-28-3	Colophane de tallöl, sous forme de maléate, polymérisé avec le pentaérythritol
68188-63-6	Colophane maléatée, polymérisée avec le bisphénol A et le formaldéhyde
68188-92-1	Alkyl(de suif)amines propoxylées
68201-58-1	Colophane fumaratée, polymérisée avec le formaldéhyde
68201-88-7	Hexane-1,6-diamine polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane, le méthyoixirane et

	l'oxirane, chlorhydrate
68213-23-0	Alcools en C12-18 éthoxylés
68213-26-3	Alkyl(de suif)amines éthoxylées, propoxylées
68213-35-4	Dimères d'acides gras en C18 insaturés polymérisés avec l'éthylènediamine, l'acide 4-hydroxy-γ-(p-hydroxyphényl)-γ-méthylbenzènebutyrique et l'acide oléique
68240-01-7	3a,4,7,7a-Tétrahydro-4,7-méthanoindène polymérisé avec le styrène, le méthylstyrène, l'indène et l'isopropénylbenzène
68240-07-3	Phénol polymérisé avec le 6,6-diméthyl-2-méthylènebicyclo[3.1.1]heptane et le 2,6,6-triméthylbicyclo[3.1.1]hept-2-ène
68240-08-4	Phénol polymérisé avec le 3-isopropyl-6-méthylènecyclohexène, le 4-isopropényl-1-méthylcyclohexène, le 1-isopropyl-4-méthylcyclohexa-1,3-diène, le 1-isopropyl-4-méthylcyclohexa-1,4-diène, le 5-isopropyl-2-méthylcyclohexa-1,3-diène, le 4-isopropylidène-1-méthylcyclohexène et le 2,6,6-triméthylbicyclo[3.1.1]hept-2-ène
68258-80-0	Méthacrylate de 2-(aziridin-1-yl)éthyle polymérisé avec le méthacrylate de méthyle et le méthacrylate d'isobutyle
68298-80-6	α-[2-[Éthyl(perfluoropentylsulfonyl)amino]éthyl]-ω-hydroxypoly(oxyéthylène)
68298-81-7	α-[2-[Éthyl(perfluoroheptylsulfonyl)amino]éthyl]-ω-hydroxypoly(oxyéthylène)
68310-21-4	α-Hydro-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), éther (2:1) avec l'alcool α-((2-hydroxyéthyl)[2-({2-hydroxyéthyl})octadécylamino]éthyl)(2-hydroxy-2-phényléthyl)amino]éthyl)méthyl)benzyllique
68318-41-2	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine, le (butoxyméthyl)oxirane et le (chlorométhyl)oxirane
68324-30-1	Acide lactique polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, le 3-{{[2-(diméthylamino)éthoxy]formamido}-4-méthylcarbanilate de 2-éthylhexyle, le (3-isocyanatométhyl)carbanilate de 2-éthylhexyle et le 4,4'-isopropylidènediphénol
68332-89-8	Aziridine homopolymérisée, propoxylée, quaternarisée au chlorobenzène
68333-40-4	Huile d'abrasin polymérisée avec un complexe trifluorure de bore/phénol, le formaldéhyde, le phénol, le β-pinène et l'essence de téribenthine
68333-69-7	Colophane maléatée, polymérisée avec le pentaérythritol
68333-79-9	Acides polyphosphoriques, sels d'ammonium
68333-98-2	Huile de noix de coco, estérifiée avec l'éther mono(nonylphénylique) du polyéthylèneglycol
68379-09-9	Toluènesulfonamide polymérisé avec le formaldéhyde et la tétrahydroimidazo[4,5-d]-1H,3H-imidazole-2,5-dione
68390-20-5	Acides gras d'huile de tournesol polymérisés avec l'acide adipique, le caprolactame, la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine
68400-14-6	Cyanoguanidine polymérisée avec le sulfate d'éthane-1,2-diamine (1:1) et le formaldéhyde
68410-22-0	Produits de réaction de dimères d'acides gras en C18 insaturés avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine
68410-23-1	Produits de réaction de dimères d'acides gras en C18 insaturés avec des polyéthylènepolyamines
68410-45-7	Gélatines, hydrolysats
68410-99-1	Alcènes polymérisés, chlorés
68412-14-6	Acide stéarique, produits de réaction avec le 2-[(2-aminoéthyl)amino]éthanol et l'urée
68413-28-5	Noix d'acajou, écailles liq., polymérisées avec l'éthane-1,2-diamine et le formaldéhyde
68413-29-6	Noix d'acajou, écailles liq., polymérisées avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et le formaldéhyde
68439-45-2	Alcools en C6-12 éthoxylés
68439-46-3	Alcools en C9-11 éthoxylés
68439-50-9	Alcools en C12-14 éthoxylés
68439-51-0	Alcools en C12-14 éthoxylés et propoxylés
68439-72-5	Alkyl(en C8-18)amines et alkyl(en C18-insaturé)amines éthoxylées
68439-80-5	Polyéthylènepolyamines, produits de réaction avec des dérivés polybutényliques de l'anhydride succinique
68440-73-3	Siloxanes et silicones, diméthyl-, méthylphényl-, terminés par le groupe hydroxyle
68441-17-8	Éthylène homopolymérisé, oxydé
68441-65-6	1,2,3,4,5,5-Hexachlorocyclopenta-1,3-diène, adduit avec le buta-1,3-diène homopolymérisé

68441-69-0	Éthane-1,2-diamine polymérisée avec le diisocyanate de m-tolylidène, produits de réaction avec l'oléylamine
68459-31-4	Acides gras ramifiés en C9-11, esters glycidyliques, polymérisés avec l'huile de ricin, le formaldéhyde, la 6-phényl-1,3,5-triazine-2,4-diamine et l'anhydride phtalique
68479-80-1	Phénol polymérisé avec la cyclohexane-1,2-diamine, le formaldéhyde et l'hexane-1,6-diamine
68511-76-2	Anhydride maléique polymérisé avec le formaldéhyde et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine, butylé et isopropylé, produits de réaction avec la triéthylamine
68512-03-8	Triméthylamine, produits de réaction avec un polymère de (chlorométhyl)styrènedivinylbenzène et l'hydroxyde de sodium
68512-26-5	Éther 2-hydroxyéthylique d'amidon hydrolysé en milieu basique
68512-34-5	Lignolsulfonate de sodium sulfométhylé
68513-37-1	Acides gras de tallol polymérisés avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et l'acide linoléique dimérisé
68513-38-2	Acides gras de tallol polymérisés avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine, l'acide linoléique dimérisé et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine
68516-42-7	Méthacrylate de 2-(tert-butylamino)éthyle polymérisé avec le méthacrylate de méthyle et le méthacrylate d'isobutyle
68516-43-8	Acide méthacrylique polymérisé avec la 2-méthylaziridine, le méthacrylate de méthyle et le méthacrylate d'isobutyle
68516-87-0	Acide 2,4-xylènesulfonique polymérisé avec le formaldéhyde et le p,p'-sulfonyldiphénol, sel d'ammonium et de sodium
68527-87-7	Formaldéhyde polymérisé avec le 2-éthoxyéthanol et le phénol
68540-48-7	Acide (9Z,12Z)-octadéca-9,12-diénoïque, dimère, composé avec la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine
68540-71-6	Acide salicylique polymérisé avec le formaldéhyde, l'o-crésol et le nonylphénol
68541-13-9	Acide linoléique dimérisé, polymérisé avec la 3,3'-[oxybis(éthylénoxy)]bis(propane-1-amine)
68541-21-9	Acide linoléique polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane et le 4,4'-isopropylidènediphénol
68541-77-5	Acide sébacique polymérisé avec le 2-aminoéthanol, l'éthane-1,2-diamine et le dimère de l'acide linoléique
68551-13-3	Alcools en C12-15 éthoxylés et propoxylés
68552-99-8	Acides gras d'huile végétale polymérisés avec l'anhydride phtalique et la colophane
68553-78-6	Oiticica polymérisée avec le complexe trifluorure de bore phénol, le formaldéhyde, le phénol, le β-pinène et l'essence de térbenthine
68554-18-7	Colophane fumaratée, polymérisée avec le glycérol, sel d'ammonium
68555-98-6	p-(tert-Pentyl)phénol polymérisé avec le chlorure de soufre (S2Cl2)
68584-77-0	N-(3-Aminopropyl)propane-1,3-diamine polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane et l'α-hydro-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), produits de réaction avec la dodécanamine
68585-07-9	Acide 12-hydroxyoctadécanoïque polymérisé avec le méthacrylate de butyle, le styrène, l'acrylate de 2-éthylhexyle, l'acrylate de 2-hydroxyéthyle, l'acide méthacrylique et le méthacrylate d'oxiranylméthyle, terminé par l'aziridine-1-éthanol
68585-34-2	α-Sulfo-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), éthers alkyliques en C10-16, sels de sodium
68603-75-8	N-Alkyl(de suif)triméthylènediamines propoxylées
68604-06-8	Huile de ricin hydrogénée, polymérisée avec l'éthane-1,2-diamine, l'acide 12-hydroxyoctadécanoïque et l'acide sébacique
68605-92-5	Produits de réaction d'acides gras de tallol avec des polyéthylènepolyamines, composés préparés avec le phosphate de l'éther décylique du polyéthylèneglycol
68606-78-0	Acides naphténiques estérifiés avec le poly(nitrilotriéthanol)
68609-18-7	2,2',2''-Nitrilotriéthanol homopolymérisé, produits de réaction avec le chlorométhane
68609-24-5	Formaldéhyde polymérisé avec l'aniline, propoxylé
68610-07-1	Formaldéhyde polymérisé avec un dérivé 2-méthylprop-1-énylique du phénol
68610-41-3	Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène terminé par le groupe carboxy, polymérisé avec le bisphénol A et l'épiclorhydrine
68610-51-5	p-Crésol, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène
68610-55-9	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane et le phényloxirane, produits de réaction avec la p,p'-méthylènedianiline

68610-75-3	Méthacrylate de méthyle polymérisé avec le 2-mercaptopéthanol, produits de réaction avec l'ammoniac et le 1,3,5-tris(6-isocyanatohexyl)biuret
68631-00-5	Formaldéhyde polymérisé avec l'éthane-1,2-diamine et le nonylphénol
68648-57-7	Colophane polymérisée avec le phénol et la colophane de tallöl
68650-48-6	Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des dimères d'alcanamines en C18 insaturées et l'éthylènediamine
68834-14-0	Sulfate mixte de N-méthyl-2-vinylpyridinium et de méthyle polymérisé avec le styrène
68890-97-1	Aziridine homopolymérisée, composé préparé avec le (chlorométhyl)benzène
68891-01-0	Toluènesulfonamide polymérisé avec le formaldéhyde et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine, butylé
68910-26-9	4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirané, produits de réaction avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et la 4-méthylpentan-2-one
68910-64-5	Colophane polymérisée avec l'o-crésol, le formaldéhyde et le titanate de tétrabutyle
68910-67-8	Colophane fumaratée et maléatée, polymérisée avec le formaldéhyde, sel de potassium et sodium
68915-81-1	Huile de lin polymérisée avec le bisphénol A, l'éther diglycidyle du bisphénol A, la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine, le formaldéhyde, l'éther glycidyle du phénol et la N,N'-bis{2-[(2-aminoéthyl)amino]éthyl}éthane-1,2-diamine
68920-24-1	Acides gras d'huile de ricin déshydratée, polymérisés avec le bisphénol A, l'épichlorhydrine, l'acide fumarique et la colophane
68920-41-2	Produits de réaction d'acides gras de tallöl avec des polyéthylènepolyamines, composés préparés avec le phosphate de l'éther monoctylé du polyéthylèneglycol
68937-31-5	7,11-Diméthyldodéca-4,6,10-trien-3-one, sous-produits de cyclisation, résidus de fractionnement
68938-70-5	2,2',2''-Nitrilotriéthanol homopolymérisé, composé avec le chlorométhane
68951-67-7	Alcools en C14-15 éthoxylés
68951-85-9	Acides gras de tallöl polymérisés avec le bisphénol A, la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine, l'épichlorhydrine et la N-(2-aminoéthyl)-N'-{2-[(2-aminoéthyl)amino]éthyl}éthane-1,2-diamine
68951-93-9	Siloxanes et silicones, diméthyl-, diphenyl-, terminés par le groupe hydroxyle
68951-99-5	Diméthyl et méthyl(vinyl)siloxanes et silicones, terminés par un groupe monovinyle
68952-00-1	Siloxanes et silicones, diméthyl-, monoterminés par le groupe vinyle
68953-74-2	Sel de sodium de l'aziridine homopolymérisée, éthoxylée, phosphonométhylée
68956-65-0	Acides naphténiques polymérisés avec l'aziridine, composés préparés avec le dimère de l'acide linoléique
68956-74-1	Polyphényles, quater- et supérieurs, partiellement hydrogénés
68957-91-5	Acide méthacrylique polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirané, le styrène, l'acrylate d'éthyle et le 4,4'-isopropylidènediphénol, composé avec le 2-(diméthylamino)éthanol
68958-60-1	$\alpha$ -{2-[Éthyl(perfluoroheptylsulfonyl)amino]éthyl}- $\omega$ -méthoxypoly(oxyéthylène)
68988-41-0	4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirané, produits de réaction avec le 2,2'-iminodiéthanol et le monooléate du polyéthylèneglycol
68988-81-8	Acide adipique polymérisé avec le (1-hydroxyéthyl)phosphonate de bis(2-chloroéthyle), le (2-chloroéthyl)phosphonate acide de 2-chloroéthyle, le (1-hydroxyéthyl)phosphonate acide de 2-chloroéthyle, le (E)-2,3-dibromobut-2-ène-1,4-diol, le diisocyanate de m-tolylidène et le 2,2'-oxydiéthanol, produits de réaction avec le 2,2'-iminodiéthanol, chlorhydrates
68988-82-9	Acide adipique polymérisé avec le (1-hydroxyéthyl)phosphonate de bis(2-chloroéthyle), le (2-chloroéthyl)phosphonate acide de 2-chloroéthyle, le (1-hydroxyéthyl)phosphonate acide de 2-chloroéthyle, le (E)-2,3-dibromobut-2-ène-1,4-diol, le diisocyanate de m-tolylidène et le propylèneglycol, produits de réaction avec le 2,2'-iminodiéthanol, chlorhydrates
68989-80-0	Acides gras d'huile de lin polymérisés avec le glycérol, l'anhydride maléique, l'anhydride phtalique, la colophane et l'huile d'abrasin
69011-21-8	Divinylbenzène polymérisé avec le styrène et l'éthylstyrène, sulfoné, sels d'ammonium
69178-40-1	Formaldéhyde polymérisé avec l'aniline et la 2-éthylaniline
69227-21-0	Alcools en C12-18 éthoxylés et propoxylés
69418-26-4	Chlorure de 2-acryloyloxy-N,N,N-triméthyléthanaminium polymérisé avec l'acrylamide
69430-24-6	Diméthylcyclosiloxanes

69898-35-7	Urée polymérisée avec le formaldéhyde et le 1,3,5,7-tétraazatricyclo[3.3.1.13,7]décane, polymère butylé
69898-36-8	Urée polymérisée avec le formaldéhyde et le 1,3,5,7-tétraazatricyclo[3.3.1.13,7]décane, polymère butylé, éthylé
69929-35-7	Acide sébacique polymérisé avec l'éthane-1,2-diamine, le dimère de l'acide linoléique et la 4-[3-(4-pipéridyl)propyl]pipéridine
69929-44-8	Acide linoléique, dimérisé, polymérisé avec la 5-amino-1,3,3-triméthylcyclohexaneméthanamine et l'éthane-1,2-diamine, acétate
70131-67-8	Siloxanes et silicones, diméthyl-, terminés par le groupe hydroxyle
70528-79-9	Liqueurs au sulfite et liqueurs de cuisson usées, polymérisées avec le formaldéhyde
70693-20-8	Cyanamide, produits de réaction avec le dioxyde de carbone, l'oxyde d'éthylène et l'octadécan-1-amine
70750-07-1	Formaldéhyde polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine, benzylé
70750-20-8	Acrylamide homopolymérisé, produits de réaction avec le chlorométhane, la diméthylamine et le formaldéhyde
70851-21-7	Siloxanes et silicones, diméthyl-, terminés par le groupe alkyloxy en C3-33
70892-21-6	Acétate de vinyle polymérisé avec l'alcool vinylique, produits de réaction avec l'isocyanate d'hexadécyle et l'isocyanate d'octadécyle
70914-12-4	Siloxanes et silicones, diméthyl-, (3-hydroxypropyl)méthyl-, éthers avec l'acétate du polyéthylèneglycol
71042-85-8	Acide méthacrylique télomérisé avec le méthacrylate de 2-(tert-butylamino)éthyle, le dodécane-1-thiol, le méthacrylate de méthyle et le méthacrylate d'exo-2-bornyle
71077-22-0	Acide salicylique polymérisé avec le formaldéhyde, le p-nonylphénol et l'oxyde de zinc (ZnO)
71412-29-8	Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle télomérisé avec le tert-dodécanethiol, le styrène, le méthacrylate d'isodécyle et l'acide acrylique, composé avec le 2-(diméthylamino)éthanol
71832-81-0	Acide hydroxybenzènesulfonique, sel monosodique, polymérisé avec le formaldéhyde et le p,p'-sulfonyldiphénol
72121-75-6	Formaldéhyde polymérisé avec le 2,2'-iminodiéthanol, le 4,4'-isopropylidènediphénol, le nonylphénol et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine
72207-55-7	Benzénamine comportant des groupements éthylène, résidus de distillation
72361-56-9	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec la 5-amino-1,3,3-triméthylcyclohexaneméthanamine, le (butoxyméthyl)oxirane et le (chlorométhyl)oxirane
72496-95-8	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, la 3-aminopropylidéméthylamine et le tétradécyloxirane
72828-15-0	Divinylbenzène polymérisé avec le styrène, sulfonné, sels d'ammonium
72845-42-2	2-Aminoéthanol, composé (1:1) avec l' $\alpha$ -(2-cyanoéthyl)- $\omega$ -(nonylsulfophénoxy)poly(oxyéthylène)
72968-37-7	Alkyl(en C12-18)amines éthoxylées
73049-34-0	Alcools en C16-20 éthoxylés, propoxylés
73297-33-3	$\alpha$ -{Tris[(1-tolyléthyl)phényl]}- $\omega$ -hydroxypoly(oxyéthylène)
74499-34-6	Alcools en C12-15 propoxylés
75150-29-7	Chlorure de 3-acrylamido-N,N,N-triméthylpropan-1-aminium polymérisé avec l'acrylamide
75790-74-8	Glycérol polymérisé avec le diisocyanate de m-tolylidène, l'hydrazine, le méthyoxyoxirane et l'oxirane
76649-36-0	Acide formique, composé avec le polymère de la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine avec le formaldéhyde et l'urée
76649-37-1	Acide adipique polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine, l'ammoniac, le (chlorométhyl)oxirane, le formaldéhyde et l'acide formique, chlorhydrate formiate sulfate
76649-45-1	Acide adipique polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine, le (chlorométhyl)oxirane, le formaldéhyde et l'acide formique
76649-46-2	Acide adipique polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine, le (chlorométhyl)oxirane, le formaldéhyde et l'acide formique, chlorhydrate formiate sulfate
76822-95-2	Imides cycliques obtenus à partir d'un copolymère d' $\alpha$ -alcène en C15-20-anhydride maléique et de (Z)-N-octadéc-9-énylpropane-1,3-diamine
77358-01-1	Méthacrylate de butyle polymérisé avec le méthacrylate de méthyle et le 1,3,5-tris(6-

	isocyanatohexyl)biuret
79770-99-3	Produits de réaction de la fraction volatile de la distillation de dimères d'acides gras en C18 insaturés avec l' $\alpha,\alpha'$ -(butane-1,3-diyl)bis[ $\omega$ -hydroxypoly(oxyéthylène)]
80044-11-7	(Chlorométhyl)oxirane polymérisé avec l'ammoniac, chlorhydrate
82066-30-6	Chlorure de diallyldiméthylammonium polymérisé avec l'acrylamide et l'acide acrylique, sel de sodium
82451-48-7	N,N-Bis(2,2,6,6-tétraméthylpipéridin-4-yl)hexane-1,6-diamine polymérisée avec la 2,4-dichloro-6-morpholin-4-yl-1,3,5-triazine
82640-14-0	Acides naphtalènesulfoniques polymérisés avec le formaldéhyde, le méthyl(méthylphénoxy)benzène sulfoné et le sulfonyldiphénol, sels d'ammonium et de sodium
84605-20-9	Polyéthylènepolyamines, produits de réaction avec des dérivés polyisobutényliques de l'anhydride succinique
85434-86-2	Acrylamide polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, la méthanamine et la N,N,N',N'-tétraméthyléthane-1,2-diamine
86706-87-8	Dichlorure de 2-hydroxy-N'-[3-(méthacrylamido)propyl-N,N,N',N'-propane-1,3-diaminium homopolymérisé
89394-61-6	Formaldéhyde polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)-N'-{2-[2-aminoéthyl]amino}éthyléthane-1,2-diamine et l'aniline
94334-64-2	Phosgène polymérisé avec le 2,2',6,6'-tétrabromo-4,4'-isopropylidènediphénol
95012-79-6	Polyglyceryl-4 lauryl ether
95649-04-0	Acides naphtalènesulfoniques polymérisés avec le formaldéhyde, le biphenyle sulfoné et le sulfonyldiphénol, sels d'ammonium et de sodium
95649-08-4	Formaldéhyde polymérisé avec le terphényle sulfoné et le sulfonyldiphénol, sels mixtes d'ammonium et de sodium
96591-17-2	Acides gras d'huile de lin, produits de réaction avec le 2-amino-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol et le formaldéhyde, polymérisés avec le méthacrylate de butyle, le méthacrylate de 2-(diéthylamino)éthyle, l'acrylate de 2-hydroxyéthyle et le méthacrylate de méthyle
96591-18-3	Produits de réaction d'acides gras de tallol avec le 2-amino-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol et le formaldéhyde, polymérisés avec l'acrylonitrile, l'acrylate d'éthyle et le méthacrylate de méthyle
96591-23-0	Formaldéhyde polymérisé avec le biphenyle sulfoné, le terphényle sulfoné et le sulfonyldiphénol, sels d'ammonium et de sodium
97969-64-7	Acide 3-hydroxy-2-(hydroxyméthyl)-2-méthylpropionique polymérisé avec l'aziridine-1-éthanol, le formaldéhyde, l'hexane-1,6-diol et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine
98654-27-4	Acides gras d'huile de ricin déshydratée, polymérisés avec l'huile de ricin déshydratée, le 2-(diméthylamino)éthanol, l'acide isononanoïque, l'acide isophthalique, l'huile de lin, l'anhydride maléique et le pentaérythritol
99734-09-5	$\alpha$ -[Tris(1-phénéthyl)phényl]- $\omega$ -hydroxypoly(oxyéthane-1,2-diyl)
100588-10-1	Acide acrylique, polymérisé avec le 2,2'-(éthane-1,2-diylbis(oxyméthylène))bis(oxirane) et l'acrylate de sodium
101060-97-3	Chlorure de 2-méthacryloyloxy-N,N,N-triméthyléthanaminium polymérisé avec l'acrylamide et le chlorure de 2-acryloyloxy-N,N,N-triméthyléthanaminium
102082-95-1	Acrylate d'ammonium polymérisé avec l'acrylamide et l'acrylonitrile
102561-59-1	Acide adipique polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)propane-1,3-diamine et la N,N'-bis(3-aminopropyl)éthane-1,2-diamine
102984-13-4	Acrylate de sodium, polymérisé avec le 2,2'-(éthane-1,2-diylbis(oxyméthylène))bis(oxirane)
103458-43-1	Acide acrylique polymérisé avec l'acrylate de 2-(diéthylamino)éthyle et l'acrylamide, sulfate
103598-77-2	Phosgène polymérisé avec le 4,4-isopropylidènediphénol, ester p-tert-butylphénylique
104376-66-1	Formaldéhyde polymérisé avec le nonylphénol ramifié, l'oxyde d'éthylène et l'hexaméthylènediamine
105839-18-7	Acides gras en C16 et en C18 insaturés, polymérisés avec le bisphénol A, l'éther butylique du glycidyle, l'épichlorhydrine et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine
106214-62-4	Acides gras de soja polymérisés avec l'acide adipique, l'hexane-1,6-diol, l'acide 3-hydroxy-2-hydroxyméthyl-2-méthylpropionique, l'isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle, l'acide isophthalique et le propylidynetriméthanol, composés avec la

	triéthylamine
106214-63-5	Acides gras de soja polymérisés avec l'acide benzoïque, l'acide 3-hydroxy-2-hydroxyméthyl-2-méthylpropionique, l'isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle, l'acide isophtalique, le pentaérythritol et l'anhydride phthalique, composés avec la triéthylamine
108563-09-3	Alkylamines de suif éthoxylées, p-dodécylbenzènesulfonates (sels)
110392-46-6	Formaldéhyde produits de réaction avec l'hydroquinone et la m-phénylènediamine, sulfurés
110720-55-3	Méthyloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther (3:1) avec le {3-[(2-hydroxyméthyléthyl)amino]propylimino}dipropanol, dérivés N-alkylés de suif, sulfates (esters), sels d'ammonium
111850-23-8	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, produits de réaction avec le 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine
111905-53-4	Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxyrés/éthoxylés
111905-54-5	Alcools en C13-15 ramifiés et linéaires, éthoxylés propoxylés
112484-41-0	Formaldéhyde polymérisé avec le p-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phénol, terminé à l'acide bromhydrique
113894-91-0	Acétate phosphate d'amylopectine
115559-71-2	Sulfite monosodique, produits de réaction avec le polymère m-crésol-formaldéhyde-nonylphénol
115559-72-3	Sulfite monosodique, produits de réaction avec le polymère m-crésol-formaldéhyde
116265-69-1	Formaldéhyde, produits de réaction avec l'hexaméthylènediamine et le polymère éthylène-propène oxydé
117985-54-3	Hydroxybenzènesulfonate monosodique polymérisé avec l'aniline, le formaldéhyde, la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine et l'urée, bisulfité
118460-96-1	Formaldéhyde polymérisé avec le crésol, le nonylphénol et le phénol, bisulfité
118685-17-9	Acide p-aminobenzènesulfonique polymérisé avec le formaldéhyde, l'o-crésol et le phénol, bisulfité
119147-80-7	Ester 2-hydroxy-3-(méthacryloyloxy)propyle de l'acide 12-hydroxyoctadécanoïque homopolymérisé, polymère avec le méthacrylate de méthyle et le méthacrylate d'oxiranylméthyle, méthacrylate p-nitrobenzoate
120712-84-7	Formaldéhyde polymérisé avec le phénol, sel de potassium
121028-89-5	Acide méthacrylique télomérisé avec le méthacrylate de butyle, le dodécane-1-thiol, le 2-mercaptopropanol, le méthacrylate de méthyle et le méthacrylate de 2-(oxazolidin-3-yl)éthyle
121053-40-5	N-Alkyl(triméthylènediamine) de coco, composés avec le polymère d'acide acrylique-N-(butoxyméthyl)acrylamide-acrylate d'éthyle-styrène et le 2-(diméthylamino)éthanol
121053-41-6	N-Alkyl(triméthylènediamines) de coco polymérisées avec l'acide acrylique, le N-(butoxyméthyl)acrylamide, le 2-(diméthylamino)éthanol, l'acrylate d'éthyle et le styrène
121053-44-9	Glutarate de diméthyle polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine, l'ammoniac et le (chlorométhyl)oxirane
121053-47-2	Acide lactique, composé avec le (chlorométhyl)oxirane polymérisé avec le 2-(méthylamino)éthanol, le 4,4'-isopropylidènediphénol et l' $\alpha,\alpha'$ -(isopropylidène-p-phénylène)bis[ $\omega$ -hydroxypoly(oxyéthylène)]
121372-53-0	Méthacrylate de méthyle télomérisé avec l'acrylate de butyle, le tert-dodécanethiol, le styrène, le 2-(méthylamino)éthanol et le méthacrylate d'oxiranylméthyle, ( $\pm$ )-lactate (sel) (S)-lactate (sel)
121375-94-8	Urée polymérisée avec l'aniline, le formaldéhyde et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine, bisulfité
121617-09-2	Alcools en C16-18 propoxylés
121617-10-5	Colophane polymérisée, polymère avec l'anhydride maléique, l'anhydride phthalique, le tallöl, l'alcool térahydroabiétyle et le 2-éthyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol
122966-99-8	2,4,6-Tri-sec-butylphénol, produits de réaction avec le 2,2'-[isopropylidènebis(p-phénylénoxyphényle)]bis(oxirane)
123774-67-4	Formaldéhyde polymérisé avec l'ammoniaque (NH <sub>4</sub> OH) et le p-tert-butylphénol
124578-08-1	2-Chlorobuta-1,3-diène homopolymérisé, produits de réaction avec l'oxyde de zinc
124578-12-7	Acide 12-hydroxyoctadécanoïque homopolymérisé, produits de réaction avec la polyéthylénimine
125249-27-6	Formaldéhyde polymérisé avec le méthanol et le nonylphénol

125302-07-0	Acrylamide polymérisé avec le formaldéhyde et la morpholine
125302-08-1	4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le 2,2'-iminodiéthanol, le 4-{1-méthyl-1-[p-(oxiranylméthoxy)phényl]éthyl}-1-(oxiranylméthoxy)benzène et le p-nonylphénol
125328-35-0	Amides de suif hydrogéné et de N-{{(aminoéthyl)amino}éthyl}-N'-aminoéthyléthane-1,2-diamine polymérisés avec l'épiclorhydrine et le polyéthylèneglycol, acétates (sels)
125328-72-5	Méthacrylate de méthyle télomérisé avec l'acrylate de butyle, le tert-dodécanethiol, le styrène, le 2-(méthylamino)éthanol, le méthacrylate d'oxiranylméthyle et le propylèneglycol
125329-08-0	Acide oléique polymérisé avec le sulfate de cuivre(2++) (1:1), l'anhydride maléique et l'oxydipropanol
125351-98-6	Aziridine homopolymérisée, produits de réaction avec l'épiclorhydrine et le polyéthylèneglycol, acétates
125352-08-1	Alkyltriméthylénediamines en C12-22, éthoxylées
125352-10-5	Sulfate (1:1) de cuivre(2++) polymérisé avec l'anhydride maléique et l'oxydipropanol
125378-97-4	Acrylate de butyle polymérisé avec le styrène, le méthacrylate de méthyle, le méthacrylate d'oxiranylméthyle, le monométhacrylate du propylèneglycol et le 2,2'-thiodiéthanol
125826-31-5	Phtalate de diallyle polymérisé avec le maléate acide de butyle, le méthacrylate de butyle, le styrène, l'acrylate de 2-éthylhexyle, le méthacrylate de 2-hydroxyéthyle, l'ester 2-hydroxy-3-(méthacryloyloxy)propyle de l'acide 12-hydroxyoctadécanoïque homopolymérisé, le méthacrylate de méthyle, l'acide méthacrylique et le méthacrylate d'oxiranylméthyle, p-nitrobenzoate
125826-37-1	Acide 3-hydroxy-2-(hydroxyméthyl)-2-méthylpropionique polymérisé avec l'hydrazine, l'α-hydro-ω-hydroxypoly(oxybutane-1,4-diyl) et l'isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle, composé avec la triéthylamine
125826-39-3	Acide 3-hydroxy-2-(hydroxyméthyl)-2-méthylpropionique polymérisé avec le cyclohexane-1,4-diméthanol, le diisocyanate de méthyl-1,3-phénylene, l'hydrazine et l'α-hydro-ω-hydroxypoly(oxybutane-1,4-diyl), composé avec la triéthylamine
125826-44-0	Acide adipique polymérisé avec le 2,2-diméthylpropane-1,3-diol, l'hexane-1,6-diol, l'hydrazine, l'acide 3-hydroxy-2-(hydroxyméthyl)-2-méthylpropionique et le diisocyanate de 4,4'-méthylénedicyclohexyle, composé avec la triéthylamine
128801-08-1	Formaldéhyde, polymérisé avec le 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis(phénol), le 2,2'-[(isopropylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et le phénol
128971-25-5	Acides gras polymérisés avec l'acide isophthalique, l'acide linoléique dimérisé et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine
129126-83-6	Huile de lin polymérisée avec l'acide benzoïque, le formaldéhyde, le pentaérythritol, le phénol, l'anhydride phthalique, la colophane, le TDI, l'anhydride cyclohexane-1,3-dicarboxylique et tri(hydroxyméthyl)propane
129126-87-0	Huile de lin polymérisée avec l'acide benzoïque, le formaldéhyde, le pentaérythritol, le phénol, l'anhydride phthalique, la colophane, le TDI, l'anhydride cyclohexane-1,3-dicarboxylique et le tri(hydroxyméthyl)propane, composés avec le 2-(diméthylamino)éthanol
129420-90-2	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le 2,2'-iminodiéthanol et le, 2,2'-[isopropylidène]bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane)
129698-94-8	Méthacrylate de 2-(diéthylamino)éthyle, polymérisé avec le 2-méthylpropyle
129783-27-3	Cyanoguanidine polymérisée avec le formaldéhyde et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine, sulfonée, sels de sodium
129783-43-3	4,4'-(1-Méthyléthylidène)bis[phénol]polymérisé avec le 2,2'-iminobis[éthanol] et le 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis[oxirane], produits de réaction avec le monostéarate du polyéthylèneglycol
129783-50-2	4-Aminobenzènesulfonamide polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, le 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis[2,6-dibromophénol] et le 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis[oxirane]
129870-85-5	Acide adipique polymérisé avec l'anhydride phthalique, le 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl)-1,3,3-triméthylcyclohexane et l'oxybis[propanol], bloqué avec l'acrylate de 2-hydroxyéthyle
139682-51-2	Dimères d'acides gras insaturés en C18, polymérisés avec le bisphénol A, la diéthylènetriamine, l'épiclorhydrine, des acides gras de tallol et la triéthylènetétramine
144030-98-8	Acide 4-hydroxybenzènesulfonique polymérisé avec le formaldéhyde et l'urée, produits de réaction avec l'aniline, la 1,3-bis(hydroxyméthyl)urée, la 4,5-dihydroxy-1,3-

	bis(hydroxyméthyl)imidazolidin-2-one, le disulfite de disodium, le formaldéhyde, la tétrahydro-3,5-bis(hydroxyméthyl)-1H-1,3,5-oxadiazin-4-one et la tétrahydro-5-(2-hydroxyéthyl)-1,3-bis(hydroxyméthyl)-1,3,5-triazin-2-(1H)-one
144031-00-5	Acide 2-hydroxypropionique, composés avec le polymère de bisphénol A-épichlorhydrine-polyéthylène glycol éther avec le bisphénol A (2:1), produits de réaction avec le (méthylamino)éthan-2-ol
144238-33-5	Acide méthacrylique, produits de réaction avec l'éther bisphénol A-bisphénol A diglycidyle, polymérisé avec le benzoate et le styrène
147170-42-1	Acide acrylique télomérisé avec le dodécane-1-thiol, S-oxydes, sels d'ammonium
150226-40-7	Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-butylphénol, le p,p'-isopropylidènediphénol et le p-méthylphénol, complexe d'oxyde de magnésium
150226-41-8	Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-butylphénol et le p,p'-isopropylidènediphénol, complexe d'oxyde de magnésium
154862-02-9	Colophane polymérisée, polymère avec l'anhydride maléique, l'anhydride phtalique, le tallol, l'alcool tétrahydroabiéthylique et l'éthylidynetriméthanol
155240-18-9	Acide dodécylbenzènesulfonique, produits de réaction avec des dérivés monopolyisobutylène de l'anhydride succinique, le triazaundécaméthylènediamine et l'oxyde de zinc
157856-36-5	Acrylamide homopolymérisé, hydrolysé, sels de sodium
160611-46-1	Anhydride maléique télomérisé avec l'éthénylbenzène et l'isopropylbenzène, esters C7-9-isoalkyliques riche en C8
160799-28-0	Méthyloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther 1-éthoxyéthylique et 4-tripropylènephénylique
165307-61-9	Anhydride phtalique, polymérisé avec le pentaérythrol et le glycérol, benzoate, (9Z,12Z)-octadéca-9,12-diénoate
176227-30-8	Formaldéhyde, polymérisé avec le 4-tert-butylphénol et l'oxirane, estérifié avec des acides gras de tallol
191616-99-6	4-4'-(Isopropylidène)diphénol, polymérisé avec le chlorométhyloxirane, produits de réaction avec la 5-amino-1,3,3-triméthylcyclohexylméthylamine et la 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine

\* NE CAS représente le numéro d'enregistrement du Chemical Abstracts Service. Les informations du Chemical Abstracts Service sont la propriété de l'American Chemical Society. Toute utilisation ou redistribution, sauf si elle sert à répondre aux besoins législatifs et/ou est nécessaire pour les rapports au gouvernement du Canada lorsque des informations ou des rapports sont exigés par la loi ou une politique administrative, est interdite sans l'autorisation écrite préalable de l'American Chemical Society.

### 3.2- Substances de la Partie 2

NE CAS*	Nom de la substance
50-32-8	Benzo[def]chrysène
50-41-9	Dihydrogenocitrate de clomifen
50-48-6	Amitriptyline
50-50-0	Benzoate d'estradiol
50-52-2	Thioridazine
50-53-3	Chlorpromazine
51-03-6	Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle
51-28-5	2,4-Dinitrophénol
51-48-9	L-Thyroxine
52-86-8	Haloperidol
55-56-1	Chlorhexidine
57-09-0	Bromure de cétrimonium

57-12-5	Cyanure
57-97-6	7,12-Diméthylbenzo[a]anthracène
58-20-8	Cyclopentylpropionate de 17 $\beta$ -hydroxyandrost-4-ene-3-one
58-39-9	Perphénazine
58-90-2	2,3,4,6-Tétrachlorophénol
59-50-7	Chlorocrésol
60-00-4	Acide édétique
60-24-2	2-Mercaptoéthanol
60-29-7	Oxyde de diéthyle
60-87-7	Promethazine
60-99-1	Maleate de levomepromazine
64-02-8	Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium
67-63-0	Propan-2-ol
67-97-0	Colécalciférol
68-26-8	Rétinol
69-72-7	Acide salicylique
70-30-4	Hexachlorophène
71-23-8	Propan-1-ol
71-41-0	Pentan-1-ol
72-33-3	Mestranol
72-69-5	Nortriptyline
74-84-0	Éthane
74-86-2	Acétylène
74-90-8	Cyanure d'hydrogène
75-05-8	Acétonitrile
75-18-3	Sulfure de diméthyle
75-24-1	Triméthylaluminium
75-65-0	2-Méthylpropan-2-ol
75-78-5	Dichloro(diméthyl)silane
76-06-2	Trichloronitrométhane
77-09-8	Phénolphthaléine
77-61-2	6-(1-Méthylcyclohexyl)-2,4-xylénol
77-73-6	3a,4,7,7a-Tétrahydro-4,7-méthanoindène
77-99-6	Propylidynetriméthanol
78-21-7	Sulfate de 4-éthyl-4-hexadécylmorpholinium et d'éthyle
78-40-0	Phosphate de triéthyle
78-42-2	Phosphate de tris(2-éthylhexyle)
78-51-3	Phosphate de tris(2-butoxyéthyle)
78-67-1	2,2'-Diméthyl-2,2'-azodipropiononitrile
78-83-1	2-Méthylpropan-1-ol
78-87-5	1,2-Dichloropropane
79-01-6	Trichloroéthylène

79-09-4	Acide propionique
79-10-7	Acide acrylique
79-20-9	Acétate de méthyle
79-41-4	Acide méthacrylique
79-54-9	Acide [1R-(1 $\alpha$ ,4 $\alpha$ $\beta$ ,4 $\beta$ ,10 $\alpha$ )]-7-isopropyl-1,4a-diméthyl-1,2,3,4,4a,4b,5,9,10,10a-décahydrophénanthrène-1-carboxylique
79-74-3	2,5-Di-tert-pentylhydroquinone
80-09-1	4,4'-Sulfonyldiphénol
80-10-4	Dichloro(diphényl)silane
80-15-9	Hydroperoxyde de $\alpha,\alpha$ -diméthylbenzyle
80-43-3	Peroxyde de bis( $\alpha,\alpha$ -diméthylbenzyle)
80-51-3	4,4'-Oxydi(benzènesulfonohydrazide)
80-54-6	2-(4-tert-Butylbenzyl)propionaldéhyde
81-33-4	Perylène-3,4:9,10-tétracarboxydiimide
81-48-1	1-Hydroxy-4-(p-toluidino)anthraquinone
81-77-6	6,15-Dihydroanthrazine-5,9,14,18-tétrone
83-66-9	4-tert-Butyl-3-méthoxy-2,6-dinitrotoluène
84-96-8	Alimemazine
85-00-7	Dibromure de diquat
85-42-7	Anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique
85-44-9	Anhydride phtalique
87-22-9	Salicylate de phénéthyle
87-44-5	Caryophyllène
88-19-7	Toluène-2-sulfonamide
88-27-7	2,6-Di-tert-butyl- $\alpha$ -diméthylamino-p-crésol
88-30-2	$\alpha,\alpha,\alpha$ -Trifluoro-4-nitro-m-crésol
88-58-4	2,5-Di-tert-butylhydroquinone
88-84-6	(1S-cis)-1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-7-isopropylidène-1,4-diméthylazulène
89-47-4	Valérate de menthyle
89-75-8	Chlorure de 2,4-dichlorobenzoyle
89-88-3	1,2,3,3a,4,5,6,8a-Octahydro-2-isopropylidène-4,8-diméthylazulén-6-ol
90-30-2	N-1-Naphtylaniline
90-93-7	4,4'-Bis(diéthylamino)benzophénone
91-17-8	Décahydronaphtalène
91-44-1	7-(Diéthylamino)-4-méthylbenzopyr-2-one
91-50-9	2-[(2-Méthyl-3-(4-isopropylphényl)propylidène]amino]benzoate de méthyle
91-51-0	2-[(3-(4-t-butylphényl)-2-méthylpropylidène]amino]benzoate de méthyle
91-66-7	N,N-Diéthylaniline
92-66-0	4-Bromobiphényle
92-70-6	Acide 3-hydroxy-2-naphtoïque
92-78-4	4'-Chloro-3-hydroxy-2-naphtanilide

93-58-3	Benzoate de méthyle
93-89-0	Benzoate d'éthyle
95-19-2	2-(2-Heptadécyl-2-imidazolin-1-yl)éthanol
95-38-5	2-(2-Heptadéc-8-ényl-2-imidazolin-1-yl)éthanol
95-73-8	2,4-Dichlorotoluène
96-10-6	Chlorure de diéthylaluminium
96-69-5	6,6'-Di-tert-butyl-4,4'-thiodi-m-crésol
96-76-4	2,4-Di-tert-butylphénol
97-23-4	Dichlorophène
97-53-0	Eugénol
97-88-1	Méthacrylate de butyle
97-93-8	Triéthylaluminium
98-00-0	Alcool furfurylique
98-05-5	Acide phénylaronique
98-54-4	4-tert-Butylphénol
98-82-8	Cumène
98-95-3	Nitrobenzène
99-76-3	4-Hydroxybenzoate de méthyle
99-82-1	1-Isopropyl-4-méthylcyclohexane
99-96-7	Acide 4-hydroxybenzoïque
100-37-8	2-Diéthylaminoéthanol
100-39-0	α-Bromotoluène
100-46-9	Benzylamine
100-51-6	Alcool benzylique
100-52-7	Benzaldéhyde
100-97-0	Méthenamine
100-99-2	Triisobutylaluminium
101-37-1	2,4,6-Triallyoxy-1,3,5-triazine
101-65-5	(Méthylènedi-4,1-phénylène)-dicarbamate de diphenyle
101-96-2	N,N'-Di-sec-butyl-p-phénylènediamine
102-71-6	2,2',2''-Nitrilotriéthanol
102-76-1	Triacétine
103-11-7	Acrylate de 2-éthylhexyle
103-24-2	Azélate de bis(2-éthylhexyle)
103-83-3	Benzyldiméthylamine
104-15-4	Acide toluène-4-sulfonique
104-76-7	2-Éthylhexan-1-ol
104-93-8	4-Méthylanisole
105-58-8	Carbonate de diéthyle
106-02-5	Pentadécan-15-olide
106-70-7	Hexanoate de méthyle
107-13-1	Acrylonitrile

107-15-3	Éthylènediamine
107-18-6	Alcool allylique
107-31-3	Formiate de méthyle
107-87-9	Pentan-2-one
107-92-6	Acide butyrique
108-03-2	1-Nitropropane
108-10-1	4-Méthylpentan-2-one
108-11-2	4-Méthylpentan-2-ol
108-24-7	Anhydride acétique
108-46-3	Résorcinol
108-87-2	Méthylcyclohexane
108-91-8	Cyclohexylamine
108-93-0	Cyclohexanol
108-94-1	Cyclohexanone
109-29-5	Oxacycloheptadécan-2-one
109-60-4	Acétate de propyle
109-72-8	Butyllithium
109-87-5	Diméthoxyméthane
109-94-4	Formiate d'éthyle
109-99-9	Tétrahydrofurane
110-00-9	Furane
110-12-3	5-Méthylhexan-2-one
110-19-0	Acétate d'isobutyle
110-91-8	Morpholine
111-27-3	Hexan-1-ol
111-40-0	2,2'-Iminodi(éthylamine)
111-42-2	2,2'-Iminodiéthanol
111-55-7	Di(acétate) d'éthylène
111-82-0	Laurate de méthyle
111-83-1	1-Bromo-octane
111-90-0	2-(2-Éthoxyéthoxy)éthanol
111-96-6	Oxyde de bis(2-méthoxyéthyle)
112-05-0	Acide nonanoïque
112-07-2	Acétate de 2-butoxyéthyle
112-27-6	2,2'-(Éthylènedioxy)diéthanol
112-29-8	1-Bromodécane
112-30-1	Décan-1-ol
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol
112-36-7	Oxyde de bis(2-éthoxyéthyle)
112-38-9	Acide undéc-10-énoïque
112-52-7	1-Chlorododécane
112-53-8	Dodécan-1-ol

112-60-7	3,6,9-Trioxaundécane-1,11-diol
112-69-6	Hexadécyldiméthylamine
112-72-1	Tétradécanol
112-73-2	Oxyde de bis(2-butoxyéthyle)
112-84-5	(Z)-Docos-13-énamide
112-90-3	(Z)-Octadéc-9-énylamine
115-10-6	Oxyde de diméthyle
115-27-5	Anhydride 1,4,5,6,7,7-hexachloro-8,9,10-trinorborn-5-ène-2,3-dicarboxylique
115-71-9	5-(2,3-Diméthyltricyclo[2.2.1.0 <sup>2,6</sup> ]hept-3-yl)-2-méthylpent-2-én-1-ol, stéréoisomère
115-86-6	Phosphate de triphényle
116-31-4	Rétinaldéhyde
117-97-5	Bis(pentachlorothiophénolate) de zinc
117-98-6	Acétate de 1,2,3,3a,4,5,6,8a-octahydro-2-isopropylidène-4,8-diméthylazulén-6-yle
118-56-9	Homosalate
118-65-0	[1R-(1R*,4Z,9S*)]-4,11,11-Triméthyl-8-méthylènecyclo[7.2.0]undéc-4-ène
118-79-6	2,4,6-Tribromophénol
120-11-6	Oxyde de benzyle et de 2-méthoxy-4-prop-1-énylphényle
120-24-1	Phénylacétate de 2-méthoxy-4-prop-1-énylphényle
120-40-1	N,N-Bis(2-hydroxyéthyl)dodécanamide
120-50-3	Benzoate d'isobutyle
120-54-7	Tétrrasulfure de bis(pipéridinothiocarbonyle)
120-55-8	Dibenzoate d'oxydiéthylène
120-78-5	Disulfure de di(benzothiazol-2-yle)
120-83-2	2,4-Dichlorophénol
121-21-1	[1R-[1a[S*(Z)],3β]]-Chrysanthémate de 2-méthyl-4-oxo-3-(penta-2,4-diényl)cyclopent-2-ényle
121-91-5	Acide isophthalique
122-20-3	1,1',1''-Nitrilotripropan-2-ol
122-68-9	Cinnamate de 3-phénylpropyle
122-79-2	Acétate de phényle
122-97-4	3-Phénylpropan-1-ol
123-42-2	4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one
123-54-6	Pentane-2,4-dione
123-69-3	Hexadéc-7-én-16-olide
123-77-3	C,C'-Azodi(formamide)
124-13-0	Octanal
124-19-6	Nonanal
124-30-1	Octadécyamine
124-40-3	Diméthylamine
124-41-4	Méthanolate de sodium
125-20-2	3,3-Bis(4-hydroxy-5-isopropyl-o-tolyl)phthalide

126-13-6	Di(acétate)-hexaisobutyrate de saccharose
126-33-0	1,1-Dioxyde de tétrahydrothiophène
126-99-8	2-Chlorobuta-1,3-diène
127-18-4	Tétrachloroéthylène
127-36-6	1,2,3,4,4a,4b,5,6,7,9,10,10a-Dodécahydro-7-isopropyl-1,4a-diméthylphénanthrène-1-méthanol
127-68-4	3-Nitrobenzènesulfonate de sodium
128-37-0	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol
128-66-5	Dibenzo[b,def]chrysène-7,14-dione
128-85-8	1-(Méthylamino)-4-(p-tolylamino)anthraquinone
129-00-0	Pyrène
129-09-9	2,8-Diphénylantha[2,1-d:6,5-d']bisthiazole-6,12-dione
129-73-7	N,N,N',N'-Tétraméthyl-4,4'-benzylidènedianiline
132-65-0	Dibenzothiophène
132-68-3	3-Hydroxy-N-1-naphtyl-2-naphtamide
133-14-2	Peroxyde de bis(2,4-dichlorobenzoyle)
133-66-4	4,4'-Bis[(4,6-dianilino-1,3,5-triazin-2-yl)amino]stilbène-2,2'-disulfonate de disodium
134-09-8	Anthranilate de menthylique
135-65-9	3-Hydroxy-3'-nitro-2-naphtanilide
135-88-6	N,2-Naphtylaniline
136-51-6	Bis(2-éthylhexanoate) de calcium
136-60-7	Benzoate de butyle
137-29-1	Bis(diméthyldithiocarbamate) de cuivre
137-52-0	5'-Chloro-3-hydroxy-2'-méthoxy-2-naphtanilide
139-05-9	Cyclamate de sodium
139-07-1	Chlorure de benzododécinium
139-08-2	Chlorure de miristalkonium
139-60-6	N,N'-Bis(1-éthyl-3-méthylpentyl)-p-phénylénediamine
139-96-8	Sulfate de tris(2-hydroxyéthyl)ammonium et de décyle
140-29-4	Phénylacetonitrile
140-41-0	Acide trichloroacétique, composé (1:1) avec la N'-(chlorophényl)-N,N-diméthylurée
140-66-9	4-(1,1,3,3-Tétraméthylbutyl)phénol
140-73-8	N,N'-Hexaméthylènebis(cinnamylidèneamine)
141-32-2	Acrylate de butyle
141-38-8	3-Octyloxiran-2-octanoate de 2-éthylhexyle
141-53-7	Formiate de sodium
141-79-7	4-Méthylpent-3-én-2-one
142-03-0	Bis(acétato-O)hydroxyaluminium
142-71-2	Di(acétate) de cuivre
142-78-9	N-(2-Hydroxyéthyl)dodécanamide
143-08-8	Nonan-1-ol
143-15-7	1-Bromododécane

143-24-8	Oxyde de bis(2-(2-méthoxyéthoxy)éthyle)
143-33-9	Cyanure de sodium
144-62-7	Acide oxalique
145-50-6	4-( $\alpha$ -(4-Hydroxy-1-naphtyl)benzylidène)naphtalén-1(4H)-one
146-56-5	Fluphenazine, dichlorhydrate
149-11-1	Bis(2-éthylhexanoate) de cuivre
149-30-4	Benzothiazole-2-thiol
150-60-7	Disulfure de dibenzyle
151-21-3	Sulfate de sodium et de dodécyle
151-50-8	Cyanure de potassium
156-60-5	trans-Dichloroéthylène
288-32-4	Imidazole
297-76-7	Di(acetate) d'etynodiol
298-07-7	Hydrogénophosphate de bis(2-éthylhexyle)
300-92-5	Distéarate d'hydroxyaluminium
301-02-0	Oléamide
301-08-6	Bis(2-éthylhexanoate) de plomb
302-79-4	Acide rétinoïque
315-37-7	Enantate de testosterone
357-57-3	Brucine
360-70-3	17-decanoate de 17 $\beta$ -hydroxyestr-4-ene-3-one
420-04-2	Cyanamide
431-03-8	Butanedione
434-13-9	Acide lithocholique
463-40-1	Acide linolénique
469-61-4	[3R-(3 $\alpha$ ,3a $\beta$ ,7 $\beta$ ,8a $\alpha$ )]-2,3,4,7,8,8a-Hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène
470-40-6	[1AS-(1a $\alpha$ ,4a $\beta$ ,8aR*)]-1,1a,4,4a,5,6,7,8-Octahydro-2,4a,8,8-tétraméthylcyclopropa[d]naphtalène
471-53-4	Énoxolone
479-33-4	Tétraphénylcyclopentadiénone
485-19-8	(1S)-1,2,3,4-Tétrahydro-1-(3-hydroxy-4-méthoxyphényl)méthyl]-6-méthoxy-2-méthylisoquinoléin-7-ol
489-40-7	[1AR-(1a $\alpha$ ,4 $\alpha$ ,4a $\beta$ ,7b $\alpha$ )]-1a,2,3,4,4a,5,6,7b-Octahydro-1,1,4,7-tétraméthyl-1H-cycloprop[e]azulène
489-84-9	7-Isopropyl-1,4-diméthylazulène
489-86-1	2-((3S,8S)-1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-3,8-diméthylazulén-5-yl)propan-2-ol
495-62-5	6-Méthyl-2-(4-méthylcyclohex-3-ényl)hept-1,5-diène
502-72-7	Cyclopentadécanone
504-24-5	4-Pyridylamine
504-66-5	Dicyanamide
506-61-6	Dicyanoargentate de potassium
506-64-9	Cyanure d'argent
506-65-0	Monocyanure d'or

506-68-3	Bromure de cyanogène
506-87-6	Carbonate de diammonium
512-26-5	Dicitrate de triplomb
513-86-0	Acétoïne
514-10-3	Acide abiétique
514-51-2	[1S-(1 $\alpha$ ,4 $\alpha$ ,7 $\alpha$ )]-1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-1,4,9,9-tétraméthyl-4,7-méthanoazulène
519-73-3	Triphénylméthane
522-00-9	Profenamine
527-09-3	Di-D-gluconate de cuivre
537-00-8	Acétate de cérium(3++)
537-01-9	Tricarbonate de dicérium
541-09-3	Bis(acétato-O)dioxouranium
541-91-3	3-Méthylcyclopentadécan-1-one
542-46-1	(Z)-9-Cycloheptadécén-1-one
542-76-7	3-Chloropropiononitrile
542-83-6	Cyanure de cadmium
544-19-4	Diformiate de cuivre
544-92-3	Cyanure de cuivre
546-28-1	[3R-(3 $\alpha$ ,3 $\alpha$ $\beta$ ,7 $\beta$ ,8 $\alpha\alpha$ )]-Octahydro-3,8,8-triméthyl-6-méthylène-1H-3a,7-méthanoazulène
546-67-8	Tétracétate de plomb
546-68-9	Tétraisopropanolate de titane
546-89-4	Acétate de lithium
552-30-7	1,2-Anhydride de l'acide benzène-1,2,4-tricarboxylique
552-38-5	Salicylate de lithium
554-13-2	Carbonate de lithium
556-61-6	Isothiocyanate de méthyle
556-63-8	Formiate de lithium
560-88-3	Salicylate d'endo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle
563-43-9	Dichlorure d'éthylaluminium
563-63-3	Acétate d'argent
563-68-8	Acétate de thallium
577-11-7	Docusate sodique
584-79-2	Alléthrine
587-26-8	Tricarbonate de dilanthane
590-28-3	Cyanate de potassium
592-01-8	Cyanure de calcium
592-82-5	Isothiocyanate de butyle
592-85-8	Dithiocyanate de mercure
596-03-2	4',5'-Dibromo-3',6'-dihydroxyspiro[isobenzofurane-1(3H),9'-[9H]xanthène]-3-one
598-63-0	Carbonate de plomb
600-14-6	Pentane-2,3-dione

605-01-6	Pentaéthylbenzène
614-33-5	Tribenzoate de glycérol
614-45-9	Perbenzoate de tert-butyle
622-20-8	1,1'-[Éthane-1,2-diylbis(thio)]bisbenzène
623-42-7	Butyrate de méthyle
630-88-6	3',6'-Dichlorospiro(phtalide-3,9'-xanthène)
632-51-9	Tétraphényléthylène
639-99-6	(1S,2S,4R)-(-)-α,α-Diméthyl-1-vinyl-o-menth-8-ène-4-méthanol
647-42-7	3,3,4,4,5,5,6,6,7,7,8,8,8-Tridécafluorooctan-1-ol
653-14-5	3,5-Diiodosalicylate de lithium
696-28-6	Dichloro(phényl)arsine
739-71-9	Trimipramine
751-94-0	Fusidate de sodium
814-91-5	Oxalate de cuivre
815-82-7	[R-(R*,R*)]-Tartrate de cuivre
867-55-0	Lactate de lithium
871-27-2	Diéthylhydroaluminium
872-50-4	1-Méthyl-2-pyrrolidone
917-70-4	Acétate de lanthane(3++)
950-33-4	1,1-Diméthoxycyclododécane
961-11-5	Phosphate de 2-chloro-1-(2,4,5-trichlorophényl)vinyle et de diméthyle
969-33-5	cyproheptadine, chlorhydrate
979-32-8	valerate d'estradiol
994-05-8	2-Méthoxy-2-méthylbutane
995-33-5	4,4-Bis(tert-butyldioxy)valérate de butyle
999-97-3	1,1,1,3,3,3-Hexaméthyldisilazane
1025-15-6	1,3,5-Triallyl-1,3,5-triazine-2,4,6(1H,3H,5H)-trione
1066-33-7	Hydrogénocarbonate d'ammonium
1070-00-4	Trioctylaluminium
1070-10-6	Tétrakis(2-éthylhexanolate) de titane
1072-35-1	Distéarate de plomb
1096-48-6	1-(Cyclohexylamino)anthraquinone
1111-67-7	Thiocyanate de cuivre
1113-21-9	(E,E)-3,7,11,15-Tétraméthylhexadéca-1,6,10,14-tétraén-3-ol
1116-73-0	Trihexylaluminium
1119-40-0	Glutarate de diméthyle
1120-44-1	Dioléate de cuivre
1135-66-6	(2S)-1,3,4,5,6,7-Hexahydro-1,1,5,5-tétraméthyl-2H-2,4a-méthanonaphtalène
1139-30-6	[1R-(1R*,4R*,6R*,10S*)]-4,12,12-Triméthyl-9-méthylén-5-oxatricyclo[8.2.0.04,6]dodécane
1172-18-5	Flurazepam, chlorhydrate
1184-64-1	Carbonate de cuivre

1209-61-6	4,9,12,12-Tétraméthyl-5-oxatricyclo[8.2.0.04,6]dodécane
1222-05-5	1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane
1252-44-4	Acide p,p'-(pentane-1,5-diyldioxy)di(benzènecarboximidate) de diéthyle
1299-86-1	Tricarbure de tétraaluminium
1302-42-7	Dioxyde d'aluminium et de sodium
1302-76-7	Kyanite
1303-61-3	Trisulfure de dior
1304-76-3	Trioxyde de dibismuth
1304-85-4	Nitrate de bismuth, basique
1309-60-0	Dioxyde de plomb
1310-65-2	Hydroxyde de lithium
1312-76-1	Acide silicique, sel de potassium
1312-81-8	Oxyde de lanthane
1313-97-9	Oxyde de néodyme
1314-20-1	Dioxyde de thorium
1314-36-9	Oxyde d'yttrium
1314-41-6	Oxyde de plomb
1314-56-3	Pentaoxyde de diphosphore
1314-60-9	Pentoxyde de diantimoine
1314-61-0	Pentaoxyde de ditantale
1314-87-0	Sulfure de plomb
1317-25-5	Alcloxa
1317-33-5	Disulfure de molybdène
1317-36-8	Monoxyde de plomb
1317-38-0	Oxyde de cuivre
1317-39-1	Oxyde de dicuivre
1317-40-4	Sulfure de cuivre
1319-46-6	Dihydroxybis(carbonate) de triplomb
1321-69-3	Naphtalènesulfonate de sodium
1324-58-9	8,18-Dichloro-5,15-diéthyl-5,15-dihydriodolo[3,2-b:3',2'-m]triphénochinoxazinetrisulfonate de trisodium
1324-76-1	Acide [(4-{(4-anilinophényl)[4-(phénylimino)cyclohexa-2,5-dién-1-ylidène]méthyl}phényl)amino]benzènesulfonique
1326-03-0	Molybdateungstophosphate de 9-(2-carboxyphényl)-3,6-bis(diéthylamino)xanthylum
1327-41-9	Chlorure d'aluminium basique
1328-04-7	Aluminium, complexé avec l'acide 1,4-hydroxyanthraquinone-2-sulfonique
1328-51-4	Sel d'amine et de phtalocyanine, contenant du cuivre, disulfo
1328-53-6	Phtalocyanine contenant du cuivre, polychloro
1329-99-3	Menthane, dérivé tétradéhydrique
1331-61-9	Dodécylbenzènesulfonate d'ammonium
1332-14-5	Acide sulfurique, sel de cuivre (2++), basique
1332-65-6	Trihydroxychlorure de dicuivre

1334-78-7	Tolualdéhyde
1335-25-7	Oxyde de plomb
1335-32-6	Acétate de plomb, basique
1335-94-0	Ironé
1338-02-9	Acides naphténiques, sels de cuivre
1338-24-5	Acides naphténiques
1341-49-7	Hydrogénodifluorure d'ammonium
1344-09-8	Acide silicique, sel de sodium
1344-28-1	Oxyde d'aluminium
1344-54-3	Trioxyde de dititan
1344-57-6	Dioxyde d'uranium
1344-67-8	Chlorure de cuivre
1344-73-6	Acide sulfurique, sel de cuivre, basique
1345-24-0	Pourpre de stannate d'or
1405-92-1	Acétate de [3R-(3 $\alpha$ ,3a $\beta$ ,7 $\beta$ ,8a $\alpha$ )]-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,8,8-triméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène-6-méthyle
1446-61-3	Déhydroabiétylamine
1470-61-7	(Diéthyldithiocarbamato-S,S')argent
1478-61-1	4,4'-[2,2,2-Trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]diphénol
1520-44-1	(1-Méthylpropane-1,3-diyl)dibenzène
1533-45-5	2,2'-(Vinylènedi-p-phénylène)dibenzoxazole
1579-40-4	Oxyde de di-p-tolyle
1586-92-1	Éthoxydiéthylaluminium
1622-61-3	Clonazepam
1633-22-3	Tricyclo[8.2.2.24,7]hexadéca-1(12),4,6,10,13,15-hexaène
1662-01-7	4,7-Diphényl-1,10-phénanthroline
1740-19-8	Acide [1R-(1 $\alpha$ ,4a $\beta$ ,10a $\alpha$ )]-1,2,3,4,4a,9,10,10a-octahydro-7-isopropyl-1,4a-diméthylphénanthrène-1-carboxylique
1746-23-2	p-tert-Butylstyrene
1762-26-1	Éthyltriméthylplumbate
1762-27-2	Diéthyldiméthylplumbate
1762-28-3	Triéthylméthylplumbate
1762-95-4	Thiocyanate d'ammonium
1796-92-5	5-[(3-Carboxylato-5-méthyl-4-oxocyclohexa-2,5-dién-1-ylidène)(2,6-dichlorophényl)méthyl]-3-méthylsalicylate de disodium
1799-84-4	Méthacrylate de 3,3,4,4,5,5,6,6,6-nonafluorohexyle
1817-68-1	2,6-Bis(1-phényléthyl)-p-crésol
1843-03-4	4,4',4''-(1-Méthylproparyl-3-ylidène)tris[6-tert-butyl-m-crésol]
1843-05-6	Octabenzone
1922-67-4	3,4,6,7,8,9-Hexahydro-4,6,6,9,9-pentaméthyl-1H-naphto[2,3-c]pyrane
2026-24-6	Acétate de déhydroabiétylamine
2044-56-6	Sulfate de lithium et de dodécyle
2082-79-3	3-(3,5-Di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate d'octadécyle
2144-53-8	Méthacrylate de 3,3,4,4,5,5,6,6,7,7,8,8,8-tridécafluorooctyle

2162-73-4	2,4-Diisocyanato-1,3,5-triisopropylbenzène
2185-87-7	Chlorure de (4-[4-(diméthylamino)phényl](4-toluidino-1-naphtyl)méthylène)cyclohexa-2,5-dién-1-ylidène)diméthylammonium
2218-80-6	Bis(4-cyclohexylbutyrate) de cuivre
2235-54-3	Sulfate de monododécyle, sel d'ammonium
2379-79-5	2-(1-Aminoanthraquinon-2-yl)anthra[2,3-d]oxazole-5,10-dione
2386-52-9	Méthanesulfonate d'argent
2387-03-3	2-Hydroxynaphtalène-1-carbaldéhyde-[(2-hydroxy-1-naphtyl)méthylène]hydrazone
2390-59-2	Chlorure de (4-[bis[4-(diéthylamino)phényl]méthylène)cyclohexa-2,5-dién-1-ylidène)diéthylammonium
2390-60-5	Chlorure de (4-[4-(diéthylamino)- $\alpha$ -[4-(éthylamino)-1-naphtyl]benzylidène)cyclohexa-2,5-dién-1-ylidène)diéthylammonium
2398-96-1	Tolnaftate
2422-91-5	Triisocyanate de méthylidynetri-p-phénylène
2451-84-5	Adipate de dibenzyle
2478-20-8	6-Amino-2-(2,4-diméthylphényl)-1H-benzo[de]isoquinoléine-1,3(2H)-dione
2490-60-0	2,9-Dichloroquino[2,3-b]acridine-6,7,13,14(5H,12H)-tétrone
2492-26-4	Sulfure de sodium et de benzothiazol-2-yle
2561-85-5	3-Dodécyldihydrofuran-2,5-dione
2580-56-5	Chlorure de (4-[(4-anilino-1-naphtyl)[4-(diméthylamino)phényl]méthylène)cyclohexa-2,5-dién-1-ylidène)diméthylammonium
2588-24-1	S,S-Dioxyde de l'acide 3,3'-(3H-2,1-benzoxythiol-3-ylidène)bis[6-hydroxy-5-méthylbenzoïque
2611-00-9	Cyclohex-3-ènecarboxylate de cyclohex-3-ényméthyle
2625-17-4	5-[3-(Diméthylamino)-2-méthylpropyl]-10,11-dihydro-5H-dibenzo[a,d]cycloheptén-5-ol
2687-91-4	1-Éthylpyrrolidin-2-one
2814-60-0	3-Éthyl-2(3H)benzothiazolone-(3-éthyl-2(3H)-benzothiazolylidène)hydrazone
2868-48-6	Hydéroxycholate de méthyle
2893-78-9	Troclosène sodique
2905-61-5	Chlorure de 2,5-dichlorobensoyle
2921-88-2	Chlorpyrifos
2934-07-8	2,4,6-Triisopropylphénol
2944-30-1	1,4-Bis[(4-méthoxyphényl)amino]anthraquinone
2966-50-9	Trifluoroacétate d'argent
3006-86-8	Peroxyde de cyclohexylidènebis(tert-butyle)
3015-66-5	Tétrachlorophthalate de dibutyle
3024-72-4	Chlorure de 3,4-dichlorobensoyle
3042-75-9	2-Chloro-2,2-diphénylacétate de 2-(diméthylamino)éthyle, chlorhydrate
3081-01-4	N-(1,4-Diméthylpentyl)-N'-phénylbenzène-1,4-diamine
3087-36-3	Éthanolate de titane(4++)
3089-11-0	Hexakis(méthoxyméthyl)mélamine
3089-55-2	Adipate de benzyle et d'octyle

3234-85-3	Myristate de tétradécyle
3251-23-8	Dinitrate de cuivre
3251-84-1	Chlorure de (4-[ $\alpha$ -[4-(cyclohexylamino)-1-naphtyl]-p-(diméthylamino)benzylidène]cyclohexa-2,5-dién-1-ylidène)diméthylammonium
3253-39-2	Diméthacrylate de 4,4'-isopropylidènediphényle
3315-16-0	Cyanate d'argent
3319-31-1	Benzène-1,2,4-tricarboxylate de tris(2-éthylhexyle)
3327-22-8	Chlorure de (3-chloro-2-hydroxypropyl)triméthylammonium
3333-62-8	7-(2H-Naphto[1,2-d]triazol-2-yl)-3-phényl-2-benzopyrone
3407-42-9	3-(5,5,6-Triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl)cyclohexan-1-ol
3426-43-5	4,4'-Bis[(4-anilino-6-méthoxy-1,3,5-triazin-2-yl)amino]stilbène-2,2'-disulfonate de disodium
3444-14-2	Carbonate de cuivre(1++)
3526-75-8	[3S-(3 $\alpha$ ,3a $\beta$ ,5 $\alpha$ ,8 $\alpha$ ,8a $\beta$ )]-Décahydro- $\alpha$ , $\alpha$ ,3,8-tétraméthylazulène-5-méthanol
3564-75-8	5H-Dibenz[b,f]azepine-5-propanamine, 10,11-dihydro-N,N, $\beta$ -trimethyl-, (-)-
3572-52-9	Xénysalate
3688-79-7	3-Méthoxy-7H-benzo[de]anthracén-7-one
3738-00-9	Dodécahydro-3a,6,6,9a-tétraméthylnaphto[2,1-b]furane
3760-14-3	1,5-Diméthylcycloocta-1,5-diène
3844-45-9	Dihydrogénéo(éthyl)(4-[4-[éthyl(3-sulfonatobenzyl)]amino]-2'-sulfonatobenzhydrylidène)cyclohexa-2,5-dién-1-ylidène)(3-sulfonatobenzyl)ammonium, sel de disodium
3851-87-4	Peroxyde de bis(3,5,5-triméthylhexanoyle)
3860-63-7	1,5-Dihydroxy-4,8-bis(méthylamino)anthraquinone
3884-95-5	o-(1,1,3,3-Tétraisopentyl)phénol
3910-35-8	1,1,3-Triméthyl-3-phénylindane
3918-33-0	3-(5,5,6-Triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl)cyclohexan-1-one
3982-87-4	Sulfure de triisobutylphosphine
4051-63-2	4,4'-Diamino(1,1'-bianthracène)-9,9',10,10'-tétraone
4080-31-3	3-Chloroallylochlorure de méthénamine
4091-99-0	Acide 2-[3,6-bis(acétoxy)-2,7-dichloroxanthén-9-yl]benzoïque
4098-71-9	Isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle
4105-12-8	(1S*,3S*)-[1 $\alpha$ ,2 $\alpha$ ,4 $\alpha$ ,6 $\alpha$ ]-3-(5,5,6-Triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl)cyclohexan-1-ol
4111-54-0	Diisopropylamidure de lithium
4151-51-3	Thiophosphate de tris(p-isocyanatophényle)
4174-09-8	2,4-Dihydro-4-[(5-hydroxy-3-méthyl-1-phényl-1H-pyrazol-4-yl)méthylène]-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazol-3-one
4180-12-5	Acide acétique, sel de cuivre
4193-55-9	4,4'-Bis(6-anilino-{4-[bis(2-hydroxyéthyl)amino]-1,3,5-triazin-2-yl}amino)stilbène-2,2'-disulfonate de disodium
4196-86-5	Tétrabenoate de pentaérythritol
4203-77-4	1,1'-Diéthyl[3,3'-bianthra[1,9-cd]pyrazole]-6,6'(1H,1'H)-dione

4216-01-7	N-(9,10-Dihydro-9,10-dioxoanthracén-1-yl)-7-oxo-7H-benzo[e]périmidine-4-carboxamide
4270-70-6	Chlorure de triphénylsulfonium
4303-67-7	1-Dodécyl-1H-imidazole
4330-99-8	tartrate d'alimemazine
4378-61-4	4,10-Dibromodibenzo[def,mno]chrysène-6,12-dione
4390-04-9	2,2,4,4,6,8,8-Heptaméthylnonane
4424-00-4	Orthosilicate de tétrabenzylique
4424-87-7	Benzo[1,2-c:4,5-c']diacridine-6,9,15,18(5H,14H)-tétrone
4429-97-4	5,6,7,8,9,10,11,12,13,14-Décahydrocyclododéca[d]pyrimidine
4485-12-5	Stéarate de lithium
4499-91-6	Docosanoate de lithium
4572-09-2	Acide 3β-hydroxy-11-oxo-oléan-12-én-29-oïque composé (1:) préparé avec l'allantoïne
4630-07-3	[1R-(1α,7β,8α)]-1,2,3,5,6,7,8,8a-Octahydro-1,8a-diméthyl-7-isopropénylnaphtalène
4702-64-1	4,8-Diamino-1,5-dihydroxy-2-(4-méthoxyphényl)anthraquinone
4702-65-2	4,8-Diamino-1,5-dihydroxy-2-(4-hydroxy-m-tolyl)anthraquinone
4733-39-5	2,9-Diméthyl-4,7-diphényl-1,10-phénanthroline
4759-48-2	Isotrétinoïne
4802-20-4	β,4-Diméthyl-3-mercaptocyclohexaneéthylthiol
4979-32-2	N,N-Dicyclohexylbenzothiazole-2-sulfénamide
4991-47-3	Dipalmitate de zinc
5064-31-3	Nitrilotriacétate de trisodium
5089-22-5	2,2'-(Naphtalène-1,4-diyl)bis(benzoxazole)
5128-29-0	Octadécan-1-olate de titane(4++)
5284-79-7	2,6-Bis(4-azidobenzylidène)-4-méthylcyclohexan-1-one
5285-60-9	4,4'-Méthylènebis(N-sec-butylaniline)
5466-77-3	4-Méthoxycinnamate de 2-éthylhexyle
5486-84-0	Tétrachlorozincate de 4-(benzoylamino)-2,5-diéthoxybenzènediazonium (1:2)
5521-31-3	2,9-Diméthylanthra[2,1,9-def:6,5,10-d'e'f']diisoquinoléine-1,3,8,10(2H,9H)-tétrone
5579-81-7	Aldioxa
5593-70-4	Tétrabutanolate de titane
5673-36-9	Acide [1R-(1α,4aβ,4ba,7a,10aa)]-7-éthyl-1,4a,7-triméthyl-1,2,3,4,4a,4b,5,6,7,8,10,10a-dodécahydrophénanthrène-1-carboxylique
5718-26-3	2-[(1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényle-4H-pyrazol-4-ylidène)éthylidène]-1,3,3-triméthylindoline-5-carboxylate de méthyle
5875-45-6	2,5-Di-tert-butylphénol
5892-47-7	2,4,6-Tri-sec-butylphénol
6028-47-3	Dithiophosphate de bis(1,3-diméthylbutyle)
6070-16-2	Hexanoate de (1β,2a,4a)-p-menth-2-ylique
6130-43-4	Perfluoroheptanoate d'ammonium
6144-04-3	Isopropénylbenzène dimérisé

6196-94-7	1-Éthyl-4-(1-phényléthyl)benzène
6196-95-8	4-(1-Phényléthyl)-o-xylène
6197-30-4	Octocrylène
6221-92-7	Acétate de cyclododécyle
6252-76-2	Hydrogén-9-(2-carboxylatophényl)-3-(2-méthylanilino)-6-(2-méthyl-4-sulfoanilino)xanthylium, sel de monosodium
6259-76-3	Salicylate d'hexyle
6291-95-8	1,3,5-Trisobutényl-1,3,5-triazinane-2,4,6-trione
6370-89-4	1-Amino-4,8-dihydroxy-5-anilinoanthraquinone
6408-57-7	2,2'-(9,10-Dioxoanthracène-1,4-diyl)bis(5-butylbenzènesulfonate de disodium
6408-72-6	1,4-Diamino-2,3-diphénoxyanthraquinone
6484-52-2	Nitrate d'ammonium
6528-34-3	2-[(4-Méthoxy-2-nitrophényl)azo]-N-(2-méthoxyphényl)-3-oxobutyramide
6531-45-9	Propionate de lithium
6661-40-1	Hydrogén-2-éthoxy-5-[[4-[[4-[(4-éthoxy-3-sulfonatophényl)amino]phényl]-(1H-indol-3-yl-1-méthyl-2-phényl)méthylène]cyclohexa-2,5-dién-1-ylidène]amino]benzènesulfonate de sodium
6804-07-5	Carbadox
6837-45-2	Chlorure de 3-amino-7-(diméthylamino)-5-(2,4-diméthylphényl)-1,4-diméthylphénazinium
6838-85-3	Phtalate de plomb
6858-49-7	Carbanilate de 2-[4-(2,2-dicyanovinyl)-N-éthyl-3-méthylaniline]éthyle
6928-67-2	3,4,5,6-Tétrabromophtalate de dipropyle
6990-06-3	Acide fusidique
6994-46-3	1,4-Bis(éthylamino)anthraquinone
7057-56-9	Chlorure de 3,7-bis(diméthylamino)phénoxazin-5-iun, composé avec le chlorure de zinc
7098-08-0	4,8-Diamino-1,5-dihydroxy-2-(4-hydroxyphényl)anthraquinone
7144-37-8	Bis(4-toluènesulfonate) de cuivre
7158-25-0	3a,4,4a,5,8,8a,9,9a-Octahydro-4,9:5,8-diméthano-1H-benzo[f]indène
7235-40-7	β,β-Carotène
7268-92-0	[Malonato(2)-O,O']cuivre
7311-27-5	2-[2-[2-(4-Nonylphénoxy)éthoxy]éthoxy]éthoxyéthanol
7360-44-3	(Acétato-O)dihydroxyaluminium
7425-14-1	2-Éthylhexanoate de 2-éthylhexyle
7428-48-0	Acide stéarique, sel de plomb
7435-02-1	Acide octanoïque, sel de cérium
7439-15-8	1-Éthyl-4-phénéthylbenzène
7439-91-0	Lanthane
7439-93-2	Lithium
7439-94-3	Lutétium
7439-96-5	Manganèse
7440-19-9	Samarium

7440-30-4	Thulium
7440-45-1	Cérium
7440-64-4	Ytterbium
7440-65-5	Yttrium
7446-07-3	Dioxyde de tellure
7446-10-8	Sulfite de plomb
7446-14-2	Sulfate de plomb
7446-18-6	Sulfate de dithallium
7447-39-4	Dichlorure de cuivre
7447-41-8	Chlorure de lithium
7459-33-8	Chlorure de (9Z,12Z)-octadéca-9,12-diénoyle
7488-49-5	Pentazocine
7534-94-3	Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle
7550-45-0	Tétrachlorure de titane
7553-56-2	Iode
7576-65-0	2-(3-Hydroxy-2-quinolyl)-1H-indène-1,3(2H)-dione
7585-14-0	Iododioctylaluminium
7620-77-1	12-Hydroxystéarate de lithium
7631-90-5	Hydrogénosulfite de sodium
7631-99-4	Nitrate de sodium
7637-03-8	Tétrakis(sulfate) de tétraammonium et de cérium
7647-10-1	Dichlorure de palladium
7664-38-2	Acide orthophosphorique
7681-11-0	Iodure de potassium
7681-52-9	Hypochlorite de sodium
7681-57-4	Disulfite de disodium
7681-65-4	Iodure de cuivre
7681-82-5	Iodure de sodium
7697-37-2	Acide nitrique
7705-07-9	Trichlorure de titane
7717-62-6	2,2'-Diphényldiacétate de phényléthylène
7722-76-1	Dihydrogénorthoorthophosphate d'ammonium
7727-54-0	Peroxodisulfate de diammonium
7758-88-5	Trifluorure de cérium
7758-89-6	Chlorure de cuivre
7758-95-4	Dichlorure de plomb
7758-97-6	Chromate de plomb
7758-98-7	Sulfate de cuivre
7761-88-8	Nitrate d'argent
7773-06-0	Sulfamidate d'ammonium
7774-29-0	Diiodure de mercure
7778-54-3	Hypochlorite de calcium

7779-30-8	1-(2,6,6-Triméthyl-2-cyclohexén-1-yl)pent-1-én-3-one
7779-50-2	Oxacycloheptadéc-7-én-2-one
7782-39-0	Deutérium
7782-50-5	Chlore
7782-89-0	Amidure de lithium
7783-18-8	Thiosulfate d'ammonium
7783-20-2	Sulfate d'ammonium
7783-28-0	Hydrogénoorthophosphate de diammonium
7783-33-7	Tétraiodomercurate de dipotassium
7783-46-2	Difluorure de plomb
7783-49-5	Fluorure de zinc
7783-56-4	Trifluorure d'antimoine
7783-70-2	Pentafluorure d'antimoine
7783-81-5	Hexafluorure d'uranium
7783-86-0	Diiodure de fer
7783-90-6	Chlorure d'argent
7783-96-2	Iodure d'argent
7784-09-0	Orthophosphate de triargent
7784-18-1	Fluorure d'aluminium
7784-23-8	Iodure d'aluminium
7784-25-0	Bis(sulfate) d'aluminium et d'ammonium
7784-26-1	sulfate d'aluminium et d'ammonium dodécahydrate
7784-28-3	Sel d'aluminium et de sodium de l'acide sulfurique (1:1:2), dodécahydrate
7785-23-1	Bromure d'argent
7785-88-8	Acide phosphorique, sel d'aluminium et de sodium
7787-47-5	Chlorure de beryllium
7787-60-2	Trichlorure de bismuth
7789-20-0	Oxyde de deutérium
7789-24-4	Fluorure de lithium
7789-45-9	Dibromure de cuivre
7790-69-4	Nitrate de lithium
7790-80-9	Iodure de cadmium
7790-86-5	Trichlorure de cérium
7790-98-9	Perchlorate d'ammonium
7791-12-0	Chlorure de thallium
7798-23-4	Bis(orthophosphate) de tricuivre
7803-58-9	Diamide sulfurique
7803-63-6	Hydrogénosulfate d'ammonium
8000-27-9	Essences de bois de cèdre
8000-46-2	Essences de géranium
8000-73-5	Mélange de sel de monoammonium de l'acide carbonique et de sel de monoammonium de l'acide carbamique
8001-04-5	Muscs

8001-20-5	Huile de Canton
8001-61-4	Baumes de copahu
8001-75-0	Cérésine
8002-09-3	Essences de pin
8002-26-4	Tallöl
8002-53-7	Cire de lignite
8002-65-1	Huile de neem
8003-34-7	Pyréthrines et pyréthroïdes
8005-03-6	Noir acide 2
8006-78-8	Essences de feuille de laurier
8006-87-9	Essences de santal
8007-01-0	Essences de rose
8007-02-1	Essences de lemon-grass des Indes occidentales
8007-08-7	Essences de gingembre
8008-31-9	Essences de mandarine
8008-52-4	Essences de coriandre
8008-57-9	Essences d'orange douce
8008-93-3	Essences d'armoise absinthe
8011-96-9	Calamine
8013-01-2	Extraits de levure
8013-10-3	Huiles de cade
8014-19-5	Essences de palmarosa
8015-77-8	Essences de bois de rose
8016-37-3	Essences de myrrhe
8016-81-7	Brai de tallöl
8016-85-1	Essences de tangerine
8016-88-4	Essences d'estragon
8021-28-1	Essences de sapin
8021-39-4	Créosote de bois
8022-56-8	Essences de sauge
8022-96-6	Essences de jasmin
8023-64-1	Baumes blancs du Pérou
8023-75-4	Essences de jonquille
8024-05-3	Huiles de tubéreuse
8024-06-4	Essences de vanille
8024-08-6	Essences de violette
8024-43-9	Parfums et essences de jasmin
8027-33-6	Alcools de lanoline
8031-03-6	Essences de mimosa
8038-93-5	Chlorhydroxylactate de sodium et d'aluminium
8046-19-3	Styrax (baume)
8050-09-7	Colophane

8050-15-5	Acides résiniques et acides colophaniques hydrogénés, esters de méthyle
8050-28-0	Colophane traitée au maléate
8052-10-6	Colophane de tallöl
9005-90-7	Térébenthine
9007-13-0	Acides résiniques et acides colophaniques, sels de calcium
9007-39-0	Acides résiniques et acides colophaniques, sels de cuivre
9008-34-8	Acides résiniques et acides colophaniques, sels de manganèse
9015-54-7	Hydrolysats de protéines
9016-45-9	$\alpha$ -(Nonylphényl)- $\omega$ -hydroxypoly(oxyéthylène)
9066-49-3	Lignolsulfonate d'aluminium
9075-85-8	Urée polymérisée avec le chlorure d'ammonium [(NH <sub>4</sub> )Cl], la cyanoguanidine et le formaldéhyde
9080-34-6	Formaldéhyde, polymérisé avec le xylène et le phénol
10024-42-7	alun de sodium
10024-93-8	Trichlorure de néodyme
10025-67-9	Dichlorure de disoufre
10025-74-8	Trichlorure de dysprosium
10028-17-8	Tritium
10038-98-9	Tétrachlorure de germanium
10042-88-3	Chlorure de terbium (III), hexahydrate
10043-67-1	Bis(sulfate) d'aluminium et de potassium
10045-89-3	Bis(sulfate) de diammonium et de fer
10049-04-4	Dioxyde de chlore
10049-07-7	Trichlorure de rhodium
10049-23-7	Trioxotellurate de dihydrogène
10099-58-8	Chlorure de lanthane
10099-59-9	Trinitrate de lanthane
10099-74-8	Dinitrate de plomb
10101-66-3	Diphosphate d'ammonium et de manganèse(3++)
10102-05-3	Dinitrate de palladium
10102-71-3	Bis(sulfate) d'aluminium et de sodium
10102-90-6	Acide diphosphorique, sel de cuivre
10108-73-3	Trinitrate de cérium
10124-31-9	Acide phosphorique, sel d'ammonium
10124-37-5	Nitrate de calcium
10130-53-7	Acide 6,6'-[(4,8-diamino-3,7-dibromoanthraquinon-1,5-ylène)diimino]-3,3'-diméthylbibenzènesulfonique, sel disodique
10138-04-2	Bis(sulfate) d'ammonium et de fer
10138-41-7	Trichlorure d'erbium
10138-52-0	Trichlorure de gadolinium
10138-62-2	Trichlorure d'holmium
10168-81-7	Trinitrate de gadolinium
10187-52-7	Hydrogéno-2,2'-méthylènebis[4-chlorophénolate] de sodium

10190-55-3	Molybdate de plomb
10192-30-0	Hydrogénosulfite d'ammonium
10196-04-0	Sulfite d'ammonium
10294-26-5	Sulfate de diargent(1++)
10294-29-8	Monochlorure d'or
10332-33-9	perborate de sodium, monohydrate
10361-29-2	Carbonate d'ammonium
10361-37-2	Chlorure de baryum
10361-44-1	Trinitrate de bismuth
10361-65-6	Orthophosphate de triammonium
10361-79-2	Trichlorure de praséodyme
10361-82-7	Chlorure de samarium (III), hexahydrate
10361-92-9	Chlorure d'yttrium, hexahydrate
10361-93-0	Trinitrate d'yttrium
10377-48-7	Sulfate de lithium
10377-51-2	Iodure de lithium
10402-16-1	Acide oléique, sel de cuivre
10402-33-2	Phénylacétate de 4-allyl-2-méthoxyphényle
10453-86-8	Resméthrine
10484-56-7	Oxyde de butyle et de 2-naphtyle
10489-46-0	Trisulfate de dirhodium
10579-93-8	[1S-(1R*,4E,9S*)]-4,11,11-Triméthyl-8-méthylènebicyclo[7.2.0]undéc-4-ène
10580-02-6	Dioxalato(oxo)titanate de diammonium
11006-34-1	(2S-trans)-[18-Carboxy-20-(carboxyméthyl)-13-éthyl-2,3-dihydro-3,7,12,17-tétraméthyl-8-vinyl-21H,23H-porphine-2-propionato(5-)-N21,N22,N23,N24]cuprate(3-) de trisodium
11028-42-5	Cédrène
11097-59-9	[Carbonato(2-)]hexadécahydroxybis(aluminium)hexamagnésium
11103-57-4	Vitamine A
11103-86-9	Hydroxyoctaoxodizincatedichromate(1-) de potassium
11138-49-1	Oxyde d'aluminium et de sodium
12001-99-9	Vert pigment 18
12003-63-3	Dioxyde d'aluminium et de potassium
12004-11-4	Hexaoxo[sulfato(2-)]dialuminate de calcium (1:4)
12004-14-7	Hexaoxotris[sulfato(2-)]dialuminate(12-) d'hexacalcium
12004-40-9	Aluminate (AlO33-) de strontium (2:3)
12005-16-2	Octaoxyde de pentaaluminium et de sodium
12005-57-1	Tritriacontaoxyde de tétradécaaluminium et de dodécacalcium
12008-21-8	Hexaborure de lanthane
12013-15-9	Tétrahydroxysulfate de tricuivre
12014-14-1	Trioxyde de cadmium et de titane
12027-06-4	Iodure d'ammonium
12027-67-7	Heptamolybdate d'hexaammonium

12030-97-6	Trioxyde de dipotassium et de titane
12034-34-3	Titanate de disodium
12036-32-7	Trioxyde de dipraséodyme
12042-68-1	Tétraoxyde de dialuminium et de calcium
12042-78-3	Hexaoxyde de dialuminium et de tricalcium
12042-91-0	Pentahydroxychlorure de dialuminium
12047-27-7	Trioxyde de baryum et de titane
12049-50-2	Trioxyde de calcium et de titane
12057-24-8	Oxyde de dilithium
12060-00-3	Trioxyde de plomb et de titane
12060-08-1	Oxyde de scandium
12060-59-2	Trioxyde de strontium et de titane
12061-16-4	Trioxyde de dierbium
12068-03-0	Toluènesulfonate de sodium
12069-69-1	Carbonate de cuivre(II)-hydroxyde de cuivre(II) (1:1)
12075-68-2	Trichlorure de triéthyldialuminium
12108-13-3	Tricarbonyl(méthylcyclopentadiényl)manganèse
12124-99-1	Hydrogénosulfure d'ammonium
12125-01-8	Fluorure d'ammonium
12125-02-9	Chlorure d'ammonium
12135-76-1	Sulfure d'ammonium
12135-77-2	Pentasulfure de diammonium
12136-45-7	Oxyde de dipotassium
12138-09-9	Disulfure de tungstène
12141-20-7	Dioxyphosphonate de triplomb
12192-57-3	( $\alpha$ -D-glucopyranosylthio)or
12196-21-3	Calamine
12202-17-4	Trioxysulfate de tétraplomb
12224-98-5	Molybdotungstophosphate de 9-[2-(éthoxycarbonyl)phényl]-3,6-bis(éthylamino)-2,7-diméthylxanthylium
12227-77-9	Chlorure de 9-(2-carboxyphényl)-3,6-bis(diéthylamino)xanthylium, sel d'aluminium
12254-24-9	Nonadécaoxyde de dodécaaluminium et de strontium
12259-92-6	Trisulfure de diammonium
12275-07-9	(Maléato)trioxotétraplomb
12307-90-3	Chloro[(1,2,5,6- $\eta$ )cycloocta-1,3,5,7-tetraene](pyridine)rhodium
12400-75-8	[Sulfato(2-)O]cuprate(1-)
12439-78-0	Dioxsulfure de diytterbium
12442-27-2	Sulfure de cadmium et de zinc
12542-85-7	Trichlorotriméthyldialuminium
12578-12-0	Dioxobis(stéarato)triplomb
12593-60-1	Phosphatesulfate de diammonium
12627-14-4	Acide silicique, sel de lithium

12687-78-4	Silcate sulfate de plomb
12713-03-0	Ombre
12794-95-5	Sel d'ammonium de l'acide silicique
13005-35-1	D-gluconate de cuivre
13011-54-6	Hydrogénorthophosphate d'ammonium et de sodium
13019-04-0	2,4-Bis(tert-butyl)cyclohexanone
13040-17-0	Décanoate de zinc
13082-47-8	Hydroxyde de 9-(2-carboxyphényl)-3,6-bis(diéthylamino)xanthylum
13106-76-8	Molybdate(VI) d'ammonium
13356-08-6	Oxyde de bis(tris(2-méthyl-2-phénylpropyl)stannane)
13393-93-6	Tétradécahydro-7-isopropyl-1,4a-diméthylphénanthrène-1-méthanol
13395-16-9	4-Oxopent-2-én-2-olate de cuivre(II)
13419-15-3	(Octadécanoato-O)oxoaluminium
13424-46-9	Diazoture de plomb
13426-91-0	Bis(éthylènediamine-N,N')cuivre(2++)
13444-93-4	Trichlorure d'osmium
13446-48-5	Nitrite d'ammonium
13453-07-1	Trichlorure d'or
13453-66-2	Pyrophosphate de diplomb
13453-87-7	Sulfite de dilithium
13454-72-3	Trimétaphosphate de cérium
13454-94-9	Trisulfate de dicérium
13454-96-1	Tétrachlorure de platine
13465-98-0	Sulfite de diargent(1++)
13472-08-7	2,2'-Azobis[2-méthylbutyronitrile]
13530-65-9	Chromate de zinc
13573-16-5	Diamminététrakis(thiocyanato-N)chromate(1-) d'ammonium
13590-82-4	Disulfate de cérium(4++)
13596-12-8	Oxyfluorure d'aluminium
13598-65-7	Perrhéname d'ammonium
13601-19-9	Hexacyanoferate de tétrasodium
13676-91-0	1,8-Bis(phénylthio)anthraquinone
13680-35-8	4,4'-Méthylènebis[2,6-diéthylaniline]
13693-11-3	Bisulfate de titane
13698-55-0	Fumarate de plomb
13709-38-1	Fluorure de lanthane
13709-49-4	Trifluorure d'yttrium
13715-19-0	Dicyanocuprate de sodium
13718-26-8	Métavanadate de sodium
13721-39-6	Tétraoxovanadate de trisodium
13746-56-0	(exo)-2-Méthoxy-4-(1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl)phénol
13746-66-2	Hexacyanoferate de tripotassium

13746-98-0	Trinitrate de thallium
13769-43-2	Trioxyde de potassium et de vanadium
13786-79-3	1,5,9-Triméthyl-13-oxabicyclo[10.1.0]tridéca-4,8-diène
13813-19-9	[2H2]Acide sulfurique
13814-87-4	Disulfate de diammonium et de zinc
13814-96-5	Bis(tétrafluoroborate) de plomb
13820-53-6	Tétrachloropalladate de disodium
13821-15-3	Tétrafluoroaluminate(1-) de sodium (T-4)
13823-29-5	Tétranitrate de thorium
13825-74-6	Oxysulfate de titane
13826-83-0	Tétrafluoroborate d'ammonium
13840-33-0	Hypochlorite de lithium
13863-45-1	Sulfate d'ammonium et de sodium
13943-58-3	Hexacyanoferrate de tétrapotassium
13963-57-0	Tris(pentane-2,4-dionato-O,O') d'aluminium
13967-50-5	Dicyanoaurate de potassium
14038-43-8	Bleu de Prusse
14049-51-5	Hydroxybis(octanoato-O)aluminium
14054-87-6	Tris[4,4,4-trifluoro-1-(2-thiényl)butane-1,3-dionato-O,O']europium
14128-84-8	Bis(1-phénylbutane-1,3-dionato-O,O')cuivre
14217-21-1	Hexacyanoferrate de trisodium
14220-17-8	Tétracyanonickolate de dipotassium
14221-47-7	Trioxalatoferrate de triammonium
14233-37-5	1,4-Bis(isopropylamino)anthraquinone
14239-23-7	Tétrachlorozincate de 2,5-dichlorobenzènediazonium (1:2)
14239-24-8	Tétrachlorozincate de 4-méthoxy-2-nitrobenzènediazonium (1:2)
14263-73-1	Tétra(cyano-C)cuprate(3-) de tripotassium
14264-31-4	Tri(cyano-C)cuprate(2-) de disodium
14284-93-6	Tris(pentane-2,4-dionato-O,O')ruthénium
14307-35-8	Chromate de lithium
14402-89-2	Pentacyanonitrosylferrate de disodium
14475-17-3	Carbonate de praséodyme
14476-25-6	Calamine
14481-26-6	Oxydioxalate de dipotassium et de titane
14552-19-3	Tris(4,4,4-trifluoro-1-phénylbutane-1,3-dionato-O,O')europium
14696-66-3	Tris(pyrophosphate) de tétraaluminium
14782-75-3	(3-Oxobutyrate d'éthyle-O#1',O#3)bis(propan-2-olato)aluminium
14807-96-6	Talc (Mg3H2(SiO3)4)
14816-18-3	Phoxime
14840-89-2	2,6,10-Triméthyl-13-oxabicyclo[10.1.0]tridéca-4,8-diène
15007-61-1	Acide sulfurique, sel de potassium et d'aluminium
15096-52-3	Hexafluoroaluminate de trisodium

15114-15-5	4,8-Diamino-2-(4-éthoxyphényl)-1,5-dihydroxyanthraquinone
15189-51-2	Tétrachloroaurate de sodium
15201-05-5	Tétrachloro zinate(2-), (T-4)-
15281-91-1	Tétra(cyano-C)cuprate(3-) de trisodium
15305-07-4	Tris(N-hydroxy-N-nitrosophénylaminato-O,O')aluminium
15307-79-6	{2-[(2,6-Dichlorophényl)amino]phényl}acétate de sodium
15336-18-2	Hexachlororhodate de triammonium
15347-57-6	Acétate de plomb
15443-06-8	Bis(1-phénylpentane-1,3-dionato-O,O')cuivre
15467-06-8	Ricinoléate de lithium
15590-62-2	2-Éthylhexanoate de lithium
15647-08-2	Phosphite de 2-éthylhexyle et de diphenyle
15680-42-9	[1-[(2-Hydroxyphényl)imino]méthyl]-2-naphtolato(2-)-N,O,O']cuivre
15696-43-2	Acide octanoïque, sel de plomb
15708-41-5	Ferédéitate de sodium
15710-63-1	Acide sulfurique, sel d'ammonium et d'aluminium
15748-73-9	Disalicylate de plomb
15752-05-3	Hexachloroiridate de triammonium
15764-04-2	(4R-cis)-4,4a,5,6,7,8-Hexahydro-4,4a-diméthyl-6-(1-méthyléthyldène)naphtalén-2(3H)-one
15785-09-8	Trihydroxyde de cérium
15791-78-3	1,8-Dihydroxy-4-[[4-(2-hydroxyéthyl)phényl]amino]-5-nitroanthraquinone
15827-60-8	Acide [[(phosphonométhyl)imino]bis[éthane-2,1-diyl]nitrilobis(méthylène)]]tétrakisphosphonique
15845-52-0	Hydrogénooorthophosphate de plomb
16009-13-5	Hémine
16090-02-1	4,4'-Bis[(4-anilino-6-morpholino-1,3,5-triazin-2-yl)amino]stilbène-2,2'-disulfonate de disodium
16283-36-6	Disalicylate de zinc
16294-75-0	14H-Anthra[2,1,9-mna]thioxanthén-14-one
16721-80-5	Hydrogénosulfure de sodium
16774-21-3	Hexanitratocérate de diammonium
16871-54-8	Hexachloroplatinate(2-) (OC-6-11)
16871-71-9	Hexafluorosilicate de zinc
16893-85-9	Hexafluorosilicate de disodium
16903-35-8	Acide tétrachloroaurique
16919-19-0	Hexafluorosilicate d'ammonium
16919-27-0	Hexafluorotitanate de dipotassium
16919-31-6	Hexafluorozirconate d'ammonium
16919-58-7	Hexachloroplatinate de diammonium
16921-30-5	Hexachloroplatinate de dipotassium
16923-58-3	Hexachloroplatinate de disodium
16940-92-4	Hexachloroiridate de diammonium

16941-12-1	Acide hexachloroplatinique
16996-40-0	Acide 2-éthylhexanoïque, sel de plomb
17084-40-1	Bis[2-[(cyclohexylimino)méthyl]phénolato-N,O]cuivre
17194-00-2	Hydroxyde de baryum
17202-41-4	Nonadécafluorononanesulfonate d'ammonium
17362-05-9	1-Amino-4-(cyclohexylamino)-2-[(2-hydroxyéthyl)thio]anthraquinone
17418-58-5	1-Amino-4-hydroxy-2-phénoxyanthraquinone
17439-11-1	Hexafluorotitanate(2-) de dihydrogène
17527-29-6	Acrylate de 3,3,4,4,5,5,6,6,7,7,8,8,8-tridécafluoroctyle
17627-44-0	6-Méthyl-2-(4-méthylcyclohex-3-ényl)hept-2,5-diène
17735-99-8	2-Méthoxy-6-(2,3,3-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl)cyclohexan-1-ol
17831-71-9	Diacrylate d'oxybis(éthane-2,1-diyloxyéthane-2,1-diyile)
17836-88-3	Diéthyldihydroaluminate de sodium
17976-43-1	Cyclo-di-μ-oxo(μ-phtalato)triplomb
18039-18-4	4-[2-[4-(5-Méthyl-2-benzoxazolyl)phényl]vinyl]benzoate de méthyle
18263-25-7	Acide 2-bromopalmitique
18390-55-1	Picrate de lithium
18400-34-5	Acide carbonique, sel de bismuth
18454-12-1	Oxychromate de diplomb
18472-51-0	Acide D-gluconique, composé avec la N,N"-bis(4-chlorophényl)-3,12-diimino-2,4,11,13-tétraazatétradécanediamidine (2:1)
18820-29-6	Sulfure de manganèse
18908-70-8	1-Éthyl-2-(1-phényléthyl)benzène
18908-71-9	1-Éthyl-3-(1-phényléthyl)benzène
18917-89-0	Disalicylate de magnésium
19010-66-3	Bis(diméthylthiocarbamate) de plomb
19014-53-0	1-Amino-2-[p-[(hexahydro-2-oxo-1H-azépin-1-yl)méthyl]phénoxy]-4-hydroxyanthraquinone
19125-99-6	2-Butyl-6-(butylamino)-1H-benzo[de]isoquinoléine-1,3(2H)-dione
19210-06-1	Acide phosphorodithioïque, sel de zinc
19286-75-0	1-Anilino-4-hydroxyanthraquinone
19398-61-9	2,5-Dichlorotoluène
19407-37-5	Acide [1R-(1α,4aβ,4bα,7β,10aα)]-7-isopropyl-1,4a-diméthyl-1,2,3,4,4a,4b,5,6,7,9,10,10a-dodécahydrophénanthrène-1-carboxylique
19597-69-4	Triazide de lithium
19683-09-1	7-(4-Méthyl-5-phényl-2H-1,2,3-triazol-2-yl)-3-phényl-2-benzopyrone
19720-45-7	1,4-Bis[(2-méthylpropyl)amino]anthraquinone
19783-14-3	Hydroxyde de plomb
19814-71-2	Oxyde de di-m-tolyle
19878-87-6	Tris(hydroxyacétato-O1,O2)aluminium
19941-28-7	[1R-(1α,4aβ,4bα,7β,8aβ,10aα)]-Tétradécahydro-7-isopropyl-1,4a-diméthylphénanthrène-1-carboxylate de méthyle
20241-77-4	1-Amino-4,5-dihydroxy-8-anilinoanthraquinone
20338-08-3	Tétrahydroxytitane

20427-59-2	Dihydroxyde de cuivre
20461-54-5	Iodure
20543-04-8	Acide octanoïque, sel de cuivre
20611-81-8	Cyanamidure de disodium
20667-12-3	Oxyde de diargent
20816-12-0	Tétraoxyde d'osmium
20845-92-5	Tris(2-éthylhexanoate) de rhodium
20941-65-5	Tétrakis(diéthyldithiocarbamato-S,S')tellure
21064-19-7	1,5,9-Triméthylcyclododéca-1,5,9-triène
21260-46-8	Tris(diméthyldithiocarbamate) de bismuth
21265-50-9	[[N,N'-Éthylènebis[N-(carboxyméthyl)glycinato]](4-)N,N',O,O',ON,ON']ferrate(1-) d'ammonium
21360-80-5	Sulfate de pentaamminechlororhodium
21405-81-2	[3-[(2-Hydroxybenzylidène)amino][1,1'-biphényl]-4-olato(2-)N,O,O']cuivre
21514-87-4	2-(2,4,5,7-Tétrabromo-3-oxo-6-oxydo-3H-xanthén-9-yl)benzoate de sodium et d'éthyle
21548-73-2	Sulfure de diargent
21564-17-0	Thiocyanate de (benzothiazol-2-ylthio)méthyle
21652-27-7	(Z)-2-(8-Heptadécényl)-4,5-dihydro-1H-imidazole-1-éthanol
21656-02-0	Trihydroxyde de rhodium
21810-29-7	4-Nitro-1-(phénylthio)acridin-9(10H)-one
21811-74-5	Monochlorhydrate de ar-[(4,6-dichloro-1,3,5-triazin-2-yl)amino]-3',6'-dihydroxyspiro[isobenzofurane-1(3H),9'-xanthène]-3-one
22205-45-4	Sulfure de dicuivre
22221-10-9	Acide 2-éthylhexanoïque, sel de cuivre
22373-78-0	Monensin, sel monosodique
22405-83-0	Dichloro[2,2'-dithiobis[benzothiazole]]zinc
22451-73-6	Bulnésol
22722-98-1	Dihydridobis(2-méthoxyéthanolato)aluminate(1-) de sodium
23110-15-8	Fumagilline
23149-52-2	Thiosulfate de diargent
23455-89-2	3-[[[(1,5-Dihydro-3-heptadécy-5-thioxo-4H-1,2,4-triazol-4-yl)amino]carbonyl]amino]benzènesulfonate de sodium
23501-81-7	Diisocyanate de 2,4-dioxo-1,3-diazétidine-1,3-bis(hexaméthylène)
23552-76-3	1-Hydroxy-4-[(4-méthoxyphényl)amino]anthraquinone
23601-39-0	3,6,9,12,15,18-Hexaoxaéicosane
24304-00-5	Nitrule d'aluminium
24447-78-7	Diacrylate de (1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylénoxyéthane-2,1-diyle)
24448-20-2	Diméthacrylate de (1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylénoxyéthane-2,1-diyle)
24468-28-8	1,3,5-Triazine-2,4,6(1H,3H,5H)-trione, sel de zinc
24484-01-3	Chloro[phosphite de tris(2-chloroéthyle)]cuivre
24593-34-8	Acide 2-éthylhexanoïque, sel de cérium
24742-16-3	Benzoate de titane(4++)

24772-51-8	Bis(butan-2-olato)(3-oxobutyrate d'éthyle-O#1',O#3)aluminium
24991-55-7	$\alpha$ -Méthyl- $\omega$ -méthoxypoly(oxyéthylène)
25014-13-5	Éthane-1,2-diamine polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane
25086-35-5	Formaldéhyde polymérisé avec le 3,5-xylénol
25154-52-3	Nonylphénol
25155-18-4	Chlorure de méthylbenzéthonium
25191-50-8	Acrylamide polymérisé avec l'acrylaldéhyde
25265-77-4	Acide isobutyrique, monoester avec le 2,2,4-triméthylpentane-1,3-diol
25339-17-7	Alcool isodécylique
25428-43-7	(R*,R*)-( $\pm$ )- $\alpha$ ,4-Diméthyl- $\alpha$ -(4-méthyl-3-pentényl)cyclohex-3-ène-1-méthanol
25510-41-2	29H,31H-Phtalocyanine, sel de dilithium
25567-55-9	Tétrachlorophénolate de sodium
25614-03-3	Bromocriptine
25638-17-9	Butylnaphtalènesulfonate de sodium
25869-00-5	Hexakis(cyano-C)ferrate(4-) d'ammonium et de fer(3++)
25869-98-1	Bleu de Turnbull
25931-44-6	(Chlorométhyl)oxirane polymérisé avec le méthyloxirane et l'oxirane
26027-38-3	$\alpha$ -(o-Nonylphényl)- $\omega$ -hydroxypoly(oxyéthylène)
26045-14-7	1-Méthyl-2-vinylpyridinium, sel (1:1) de l'acide p-toluènesulfonique, homopolymérisé
26140-67-0	N,N'-(Méthylène-di-p-phénylène)dimaléimide, polymérisé avec la 4,4'-méthylènedianiline
26192-76-7	Acide 4-[3-(4-chlorophényl)-4,5-dihydro-1H-pyrazol-1-yl]benzoïque
26248-39-5	Hydroxyde de benzyldiméthyl[2-[2-[4-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)tolyloxy]éthoxy]éthyl]ammonium
26264-05-1	Acide dodécylbenzènesulfonique, composé avec l'isopropylamine (1:1)
26266-77-3	[1R-(1 $\alpha$ ,4 $\alpha$ ,4 $\beta$ ,4 $\beta$ ,10 $\alpha$ )]-Dodécahydro-7-isopropyl-1,4a-diméthylphénanthrène-1-méthanol
26401-27-4	Phosphite d'isoctyle et de diphenyle
26403-08-7	tert-Dodécanethiolate d'or
26470-16-6	Chlorure de diallyldiméthylammonium polymérisé avec le dioxyde de soufre
26545-58-4	Méthylènebis(naphtalènesulfonate) de disodium
26603-40-7	Isocyanate de (2,4,6-trioxotriazine-1,3,5(2H,4H,6H)-triy)tris(méthyl-m-phénylène)
26628-22-8	Azoture de sodium
26635-94-9	$\alpha$ , $\alpha'$ -[(Hexadécylimino)diéthylène]bis[ $\omega$ -hydroxypoly(oxyéthylène)]
26658-42-4	3,6,9-Triazaundécane-1,11-diamine polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane
26694-69-9	Sulfate de 9-[2-(éthoxycarbonyl)phényl]-3,6-bis(éthylamino)-2,7-diméthylxanthylum et d'éthyle
26747-90-0	Diisocyanate de 2,4-dioxo-1,3-diazétidine-1,3-bis(méthyl-m-phénylène)
26864-36-8	10-Éthyl-4-[[2-[(2-éthylhexyl)oxy]-2-oxoéthyl]thio]-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stibatétradécanoate de 2-éthylhexyle
26936-72-1	Acide adipique, polyamide avec l'azépan-2-one et la 4,4'-isopropylidènedicyclohexylamine
27029-41-0	N,N-Diméthylpropane-1,3-diamine polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane
27080-90-6	Disulfure de dixylyle
27136-73-8	2-(Heptadécényl)-4,5-dihydro-1H-imidazole-1-éthanol
27138-31-4	Dibenzoate d'oxydipropyle
27157-94-4	Hydrogénodithiophosphate de O,O-bis(méthylphényle)

27178-16-1	Adipate de diisodécyle
27193-86-8	Dodécylophénol
27253-28-7	Acide néodécanoïque, sel de plomb
27253-30-1	Néodécanoate de lithium
27441-86-7	Sel d'ammonium de l'acide imidodisulfurique
27546-07-2	Dimolybdate de diammonium
27668-52-6	Chlorure de diméthyoctadécy[3-(triméthoxysilyl)propyl]ammonium
27689-12-9	Diméthacrylate de (1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylénoxypropane-3,1-diyle)
27774-13-6	Oxysulfate de vanadium
27968-41-8	Urée polymérisée avec la cyanoguanidine et le formaldéhyde
28173-59-3	Carbonate de 2-[(1-amino-9,10-dihydro-4-hydroxy-9,10-dioxo-2-anthryl)oxy]éthyle et de phényle
28178-42-9	Isocyanate de 2,6-diisopropylphényle
28213-08-3	Acide phosphorique polymérisé avec la cyanoguanidine, le formaldéhyde et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine
28299-41-4	Oxyde de ditolyle
28432-94-2	Urée polymérisée avec la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et le formaldéhyde
28472-97-1	Azélate de diisodécyle
28519-02-0	Dodécy(sulfonatophénoxy)benzènesulfonate de disodium
28551-14-6	(Chlorométhyl)oxirane polymérisé avec l'ammoniac
28645-51-4	Oxacycloheptadéc-10-én-2-one
28749-63-5	Acide 4-[3-[4-hydroxy-5-isopropyl-o-tolyl]-1-oxo-3H-isobenzofuran-3-yl]-6-isopropyl-m-tolylphosphorique, sel de sodium
28768-32-3	4,4'-Méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]
28883-73-0	$\alpha,\alpha'$ -{[(Octadécylimino)diéthylène]bis[ $\omega$ -hydroxypoly(oxyéthylène)]}, chlorhydrate
28984-69-2	2-(Heptadécényl)-2-oxazoline-4,4-diméthanol
28984-89-6	Phénoxy-1,1'-biphényle
29319-57-1	Phosphate d'isoctyle et de diphenyle
29350-73-0	[1S-(1 $\alpha$ ,4 $\alpha$ ,4aa,6 $\alpha$ ,8a $\beta$ )]-Décahydro-4-isopropyl-1,6-diméthylnaphtalène, dérivé didéhydrique
29353-68-2	Terphénylol (ar')
29385-43-1	Méthyl-1H-benzotriazole
29660-48-8	1,4,8-Triméthyl-13-oxabicyclo[10.1.0]tridéca-4,8-diène, stéréoisomère
29726-21-4	(Toluène-3,4-dithiolato)zinc
29935-35-1	Hexafluoroarsénate de lithium
30394-92-4	Formaldéhyde polymérisé avec la 1,3,5-oxadiazinan-4-one
30607-77-3	Sulfate de diméthyle, composé avec l'aziridine homopolymérisée
30745-55-2	Bis(2-éthylhexanoate) d'hydroxyaluminium
30787-41-8	1,5-Diamino-2,6-dibromo-4,8-dihydroxyanthraquinone
30982-35-5	Phénylacétate de 2-(6,6-diméthylbicyclo[3.1.1]hept-2-én-2-yl)éthyle
31113-23-2	Tétrachloroaurate d'ammonium
31114-38-2	$\beta$ -D-Fructofuranosyl- $\alpha$ -D-glucopyranoside polymérisé avec le formaldéhyde et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine
31135-57-6	2-Heptadécy[1-[(sulfonatophénol)méthyl]-1H-benzimidazolesulfonate de disodium
31142-56-0	citrate d'aluminium

31288-44-5	1,5-Diamino-4,8-dihydroxy(4-méthoxyphényl)anthraquinone
31394-54-4	Isoheptane
31529-83-6	1,5-Diamino-4,8-dihydroxy(4-hydroxyphényl)anthraquinone
31626-19-4	1,5-Diaminodibromo-4,8-dihydroxyanthraquinone
31643-14-8	Propionate de $\alpha$ -(trichlorométhyl)benzyle
31884-77-2	Chlorhydrate de 1-[(4-chlorophényl)(phényl)méthyl]-4-[(3-méthylphényl)méthyl]pipérazine, hydraté (2/1/1)
32072-96-1	Anhydride hexadécénylsuccinique
32222-06-3	Calcitriol
32240-73-6	Dianhydride 5,5'-(perfluoroisopropylidène)diphthalique polymérisé avec la p,p'-oxydianiline
32276-75-8	2,2-Diméthyoctanoate de cuivre(2++)
32510-27-3	Benzothiazole-2(3H)-thione, sel de cuivre
33145-10-7	2,2'-(2-Méthylpropylidène)bis[4,6-xylénol]
33454-82-9	Trifluorométhanesulfonate de lithium
33703-04-7	2,2',2''-[(1,1,3-Tributyl-distannathiane-1-yl-3-ylidène)tris(thio)]triacétate de triisoctyle
33704-59-5	2,3,4,5,6,7-Hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-1H-indène
33704-60-8	Octahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-1H-indène
34180-85-3	4-[2-[4-(2-Benzoxazoléyl)phényl]vinyl]benzoate de méthyle
34364-26-6	Néodécanoate de bismuth(3++)
34378-36-4	Formaldéhyde polymérisé avec la diméthylamine et le phénol
34455-03-3	N-Éthyltridécafluoro-N-(2-hydroxyéthyl)hexanesulfonamide
34562-31-7	3,5-Diéthyl-1,2-dihydro-1-phényl-2-propylpyridine
34590-94-8	(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol
34728-25-1	Cyanoguanidine polymérisée avec l'ammoniac et le formaldéhyde
34740-81-3	1-Amino-4-hydroxy-2-[4-(méthylthio)phénoxy]anthraquinone
34895-26-6	Acide maléique, sel de lithium
35164-39-7	Acide isobutyrique, ester avec le benzoate de 2,2,4-triméthylpentane-1,3-diol
35171-52-9	Triiodure d'arsenic
35355-77-2	Manganèse complexé avec l'acide 3-hydroxy-4-(1-sulfo-2-naphtylazo)naphtalène-2-carboxylique
36501-84-5	Bis(dipentyldithiocarbamate) de plomb
36653-82-4	Hexadécan-1-ol
37295-33-3	4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec la 5-amino-1,3,3-triméthylcyclohexanéméthanamine, le $\alpha$ -hydro- $\omega$ -hydroxypoly[oxy(méthyléthylène)] et le diisocyanate de 4,4'-méthylénedicyclohexyle
37310-83-1	Phosphate du (Z)-octadéc-9-én-1-ol
37609-25-9	5-Cyclohexadécén-1-one
37677-14-8	4-(4-Méthyl-3-pentényl)cyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde
38096-68-3	Sulfate mixte d' $\alpha$ , $\alpha'$ -{[(méthyoctadécyl)imino]di-2,1-éthanediyl}bis[ $\omega$ -hydroxypoly(oxyéthane-1,2-diyle)] (sel) et de méthyle
38294-64-3	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec la 5-amino-1,3,3-triméthylcyclohexanéméthanamine et le (chlorométhyl)oxirane
38303-23-0	4,5,6,7,8,9,10,11,12,13-Décahydrocyclododécaoxazole
38462-23-6	4-(4,8-Diméthylnona-3,7-diényl)pyridine
38598-34-4	Bis(cyclohexanebutyrate-O)hydroxyaluminium

38640-62-9	Bis(isopropyl)naphtalène
38758-04-2	1-[4-(4-Méthyl-3-pentényl)-3-cyclohexén-1-yl]éthan-1-one
38900-29-7	Azélate de dilithium
38970-76-2	Salicylate de dilithium
39290-78-3	Chlorure hydroxyde sulfate d'aluminium
40530-60-7	Carbonate d'éthyle et de 2-[(1-amino-9,10-dihydro-4-hydroxy-9,10-dioxo-2-anthryl)oxy]éthyle
40785-62-4	1,3,3a,4,5,6,7,8,9,10,11,13a-Dodécahydrocyclododéca[c]furane
41175-45-5	2,3,6,7,10,11-Hexahydro-1H,5H-cyclopenta[3,4][1]benzopyrano[6,7,8-ij]quinolizin-12(9H)-one
41284-31-5	Téréphthalate de 2-[[4-(2,2-dicyanovinyl)-3-méthylphényl]éthylamino]éthyle et de méthyle
41484-35-9	Bis[3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate] de thiodiéthylène
41941-50-8	N-(3-Aminopropyl)-N-méthylpropane-1,3-diamine polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane
42373-04-6	Chlorure de 3-méthyl-2-[(1-méthyl-2-phényl-1H-indol-3-yl)azo]thiazolium
42757-85-7	2-(3-Hydroxyquinoléin-2-yl)-1H-benz[f]indène-1,3(2H)-dione
43048-08-4	Diméthacrylate de (octahydro-4,7-méthano-1H-indènediyil)bis(méthylène)
47107-74-4	Iodo(triphénylphosphino)cuivre
47724-48-1	9-[2-(Éthoxycarbonyl)phényl]-3,6-bis(éthylimino)-2,7-diméthylxanthylum
47742-71-2	3,6-Bis(diéthylamino)-9-[2-(méthoxycarbonyl)phényl]xanthylum
49663-84-5	Octahydroxchromate de pentazinc
49763-10-2	Formaldéhyde polymérisé avec le 2-aminoéthanol, le (chlorométhyl)oxirane et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine
50288-23-8	Triiodure d'arsenic
50319-14-7	2-Méthyldinitrophénol, sel de plomb
50471-44-8	N-3,5-Dichlorophényl-5-méthyl-5-vinyl-1,3-oxazolidine-2,4-dione
50542-90-0	7-[(3,7-Diméthyocta-2,6-diényl)oxy]-4-méthyl-2-benzopyrone
50729-75-4	6-[2-(2-Undécyl-1H-imidazol-1-yl)éthyl]-1,3,5-triazine-2,4-diamine
50922-29-7	Oxyde de chrome et de zinc
51202-80-3	2,6-Di(tert-butyl)méthylphénol
51229-78-8	Chlorure de (Z)-1-(3-chloroprop-2-ényl)-3,5,7-triaza-1-azoniatricyclo[3.3.1.13,7]décane
51274-00-1	Jaune d'oxyde magnétique de fer
51732-68-4	Formaldéhyde polymérisé avec le butylphénol et le phénol
51801-69-5	m-(p-Tol oxy)toluène
51952-69-3	1,2-Dichloroéthane polymérisé avec l'ammoniac, composé avec le chlorométhane
52236-80-3	[4-[(1-Amino-9,10-dihydro-4-hydroxy-9,10-dioxo-2-anthracényl)oxy]phénoxy]acétate d'éthyle
52469-00-8	Formaldéhyde polymérisé avec le biphenyl-4-ol et le p-tert-butylphénol
52474-60-9	1-Méthyl-3-(4-méthyl-3-pentényl)cyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde
52475-86-2	1-Méthyl-4-(4-méthyl-3-pentényl)cyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde
52475-89-5	3-(4-Méthyl-3-pentényl)cyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde
52591-27-2	Acrylate de 3,3,4,4,5,5,6,6,6-nonafluorohexyle
53004-93-6	2-Méthylbutyrate de 2-(isopropyl)-5-méthylcyclohexyle
53026-85-0	Aluminium, complexes chloro hydroxy de propylèneglycol
53320-86-8	Acide silicique, sel de lithium, de magnésium et de sodium
53350-83-7	Trichlorozincate de 2-[7-(diéthylamino)-2-oxo-2H-1-benzopyran-3-yl]-1,3-diméthyl-1H-

	benzimidazole
53422-16-5	12-Oxydoctadécanoate de lithium et de méthyle
53632-66-9	Bis(2-éthoxyéthan-1-olato-O,O')(3-oxobutyrate d'éthyle-O1',O3)aluminium
53810-32-5	Hexahydroxytris(sulfate) de tétraaluminium
53880-86-7	Acide diméthylidiphénylthioperoxydicarbamique
54043-73-1	Acétate de 5-isopropényl-β,2-diméthylcyclopent-1-ène-1-propyle
54076-97-0	Chlorure de [2-(acryloyl)oxy]triméthylammonium homopolymérisé
54326-11-3	(Benzoato-O,O')hydroxy(octadécanoato-O,O')aluminium
54464-54-9	1-[1,6-Diméthyl-3-(4-méthylpent-3-ényl)-3-cyclohexén-1-yl]éthan-1-one
54464-57-2	1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one
54464-59-4	1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,5,5-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one
54910-07-5	Formaldéhyde polymérisé avec le 2-aminoéthanol et le (chlorométhyl)oxirane
55066-54-1	Benzoate de 3,3-diméthyl-8,9-dinorbornan-2-yle
55154-67-1	2,4,5-Triisopropylphénol
55200-89-0	Hydroxysulfate de cuivre
56208-99-2	Bis(2-éthylhexanoato-O)(propan-2-olato)aluminium
56211-60-0	Fluorure de potassium et de titane
56797-01-4	Tris(2-éthylhexanoate) de cérium
57055-38-6	Acide [1R-(1α,4aβ,10aa)]-chloro-7-isopropyl-1,4a-diméthyl-1,2,3,4,4a,9,10,10a-octahydrophénanthrène-1-carboxylique
57138-85-9	Formaldéhyde polymérisé avec l'aniline, chlorhydrate
57142-78-6	[Phtalato(2-)]oxodiplomb
57158-29-9	Hydroxychlorure d'aluminium et de zirconium
57455-37-5	Bleu pigment 29
57499-57-7	1-[1,6-Diméthyl-4-(4-méthylpent-3-ényl)-3-cyclohexén-1-yl]éthan-1-one
57629-28-4	α-{2-[Octadécy(2-sulfoéthyl)amino]éthyl}-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), sel monosodique
57840-38-7	Hexafluoroantimonate(1-) de triphénylsulfonium
57855-77-3	Bis(dinonylnaphtalènesulfonate) de calcium
58102-02-6	2-Méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexén-1-yl)-3-buténal
58394-64-2	Adipate de 2-éthylhexyle et de benzyle
58478-76-5	Acide 12-hydroxyoctadécanoïque, sel de calcium et de lithium
58555-74-1	Phénol polymérisé avec le (R)-4-isopropényl-1-méthylcyclohexène
58569-23-6	Acide [[4-[(4-amino-m-tolyl)[4-(phénylimino)cyclohexa-2,5-dién-1-ylidène]méthyl]phényl]amino]benzènesulfonique
58713-21-6	1,3,5,7-Tétraazatricyclo[3.3.1.13,7]décane, chlorhydrate
58890-78-1	α-Hydro-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), éther (3:1) avec le 2,2'-(3-[docosyl(2-hydroxyéthyl)amino]propyl)imino)diéthanol
59044-29-0	Chlorure de (9Z,12Z,15Z)-9,12,15-octadécatriénoyle
59056-62-1	Acétate d'octahydro-7,7,8,8-tétraméthyl-2,3b-méthano-3bH-cyclopenta[1,3]cyclopropa[1,2]benzène-4-méthyle
59766-35-7	Trioxysulfate de tétrazinc
59867-68-4	2,2-Dichloro-1-(4-phénoxyphényl)éthan-1-one
60162-07-4	Méthacrylate de 2-(diméthylamino)éthyle, sulfate (2:1), polymérisé avec l'acrylamide
60270-55-5	1,1,2,2,3,3,4,4,5,5,6,6,7,7,7-Pentadécafluoroheptane-1-sulfonate de potassium

60304-36-1	Fluorure d'aluminium et de potassium
60364-28-5	2-propylvalerate de bismuth
60683-03-6	3,3'-(Vinylènedi-4,1-phénylène)diacrylate de diéthyle
61600-15-5	[3-(Dihexylamino)allylidène]malononitrile
61617-09-2	9H-Dibenzo[b,d]pyran-9-one, 3-(1,1-dimethylheptyl)-6,6a,7,8,10,10a-hexahydro-1-hydroxy-6,6-dimethyl -, (6aR,10aR)-
61788-37-2	2-Éthylhexanoates de terres rares
61788-44-1	Phénol comportant des groupements styrène
61788-46-3	Amines alkyles de coco
61788-56-5	Acides naphténiques, sels de lithium
61788-71-4	Acides naphténiques, sels de nickel
61788-72-5	Acides gras de tallöl époxydés, esters d'octyle
61788-80-5	Acides résiniques et acides colophaniques, sels de fer
61788-83-8	Huiles de hareng sulfatées, sels de sodium
61788-89-4	Dimères d'acides gras en C18 insaturés
61789-01-3	Acides gras de tallöl époxydés, esters 2-éthylhexyliques
61789-36-4	Acides naphténiques, sels de calcium
61789-60-4	Poix
61789-72-8	Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzyl(alkyle de suif hydrogéné)diméthyles, chlorures
61789-75-1	Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyle de suif diméthyles, chlorures
61789-77-3	Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyle de coco) diméthyles, chlorures
61789-79-5	Amines, bis(alkyle de suif hydrogéné)
61789-80-8	Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyle de suif hydrogéné)diméthyles, chlorures
61789-85-3	Acides sulfoniques de pétrole
61789-86-4	Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium
61789-87-5	Acides sulfoniques de pétrole, sels de magnésium
61790-11-2	Acides gras de tallöl, sels de zinc
61790-12-3	Acides gras de tallöl
61790-14-5	Acides naphténiques, sels de plomb
61790-20-3	Acides naphténiques, sels de terres rares
61790-28-1	Nitriles de suif
61790-29-2	Nitriles de suif hydrogéné
61790-44-1	Acides gras de tallöl, sels de potassium
61790-48-5	Acides sulfoniques de pétrole, sels de baryum
61790-49-6	Huiles de saindoux sulfurisées
61790-51-0	Acides résiniques et acides colophaniques, sels de sodium
61790-54-3	Acides naphténiques, composés avec des N-suif alkyltriméthylénediamines
61790-59-8	Amines alkyles de suif hydrogéné, acétates
61790-60-1	Amines alkyles de suif, acétates
61791-23-9	Huile de soja éthoxylée
61791-31-9	2,2'-Iminodiéthanol, dérivés N-alkyles de coco
61791-34-2	Sulfate mixte de 4-éthyl-4-alkyl(de soja)morpholinium et d'éthyle

61791-44-4	2,2'-Iminodiéthanol, dérivés N-alkyles de suif
61791-55-7	Amines, N-suif alkyltriméthylènedi-
61826-56-0	Acétate de (2S)-1,3,4,5,6,7-hexahydro-1,1,5,5-tétraméthyl-2H-2,4a-méthanonaphtalène-8-méthyle
61919-18-4	Tétrachlorozincate de 2-méthoxy-5-nitrobenzènediazonium (1:2)
62563-80-8	Vétivénol, acétate
62625-30-3	$\alpha$ -(3-Bromo-5-méthyl-4-oxo-2,5-cyclohexadienyliène)- $\alpha$ -(3-bromo-5-méthyl-4-hydroxyphényl)toluènesulfonate de sodium
62637-99-4	Bis(4-cyclohexylbutyrate) de plomb
62638-00-0	4-Cyclohexylbutyrate de lithium
62638-04-4	4-Cyclohexylbutyrate d'argent
62726-91-4	[R-(R,R,R)]-2-(3-Hydroxy-3,7,11,15-tétraméthylhexadécyl)cyclohexa-2,5-diène-1,4-dione
62796-27-4	Phosphate de disodium et de 4-[3-[4-hydroxy-5-isopropyl-o-tolyl]-1-oxo-3H-isobenzofuran-3-yl]-6-isopropyl-m-tolyle
62973-79-9	Molybdosilicate de 9-(2-carboxyphényl)-3,6-bis(diéthylamino)xanthylum
63022-06-0	Molybdosilicate de 9-[2-(éthoxycarbonyl)phényl]-3,6-bis(éthylamino)-2,7-diméthylxanthylum
63022-09-3	Molybdophosphate de 9-(2-carboxyphényl)-3,6-bis(diéthylamino)xanthylum
63123-15-9	Bis(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)hydroquinone
63148-76-5	3-{2-[2-Éthyl-3-(3-éthyl-5-phénylbenzoxazolium-2-yl)allylidène]-2,3-dihydrobenzoxazol-3-yl}propane-1-sulfonate
63217-15-2	2-(Cyclohexylstéaroylamino)éthanesulfonate de sodium
63393-96-4	Composés de l'ion ammonium quaternaire, trialkyl en C8-10 méthyles, chlorures
63428-94-4	Formaldéhyde polymérisé avec le 2,4-dinonylphénol, l'éthane-1,2-diamine et le p-nonylphénol
63449-68-3	Anthranilate de 2-naphtyle
63494-86-0	Formaldéhyde polymérisé avec le dinonylphénol et le nonylphénol
63500-71-0	2-Isobutyl-4-méthyltétrahydro-2H-pyran-4-ol
63502-54-5	Acrylate (ester) de 2-(diéthylamino)éthyle, sulfate, polymérisé avec l'acrylamide
63568-35-4	Acide diisononylnaphthalènedisulfonique, composé (1:2) avec le 1,1'-iminodipropan-2-ol
63674-30-6	(1-Phényléthyl)-1,2,3,4-tétrahydronaphthalène
64129-94-8	Valérat de [1R-(1 $\alpha$ ,2 $\beta$ ,5 $\alpha$ )]-5-méthyl-2-(1-méthyléthyl)cyclohexyle
64162-11-4	Anhydride 3-(tétrapropényl)succinique polymérisé avec l'aziridine
64399-38-8	Méthacrylate de 2-(diéthylamino)éthyle polymérisé avec le méthacrylate de dodécyle, le styrène, le méthacrylate d'hexadécyle et le méthacrylate de tétradécyle
64601-11-2	Adipate de lithium et de méthyle
64611-91-2	Tétrachlorozincate de 3-(diéthylamino)-7-[(o-tolyl)amino]phénoxazin-5-iium (1:2)
64754-89-8	Acides naphténiques bruts (pétrole)
64754-95-6	Huile de ricin hydrogénée, sel de lithium
64755-02-8	Acides gras de suif, sels de lithium
64800-83-5	Éthylphénéthylbenzène
64893-28-3	2-[4-[2-[4-(3-Méthyl-1,2,4-oxadiazol-5-yl)phényl]vinyl]phényl]benzoxazole
65072-36-8	2-Aminobenzothiazole-6-sulfonate de lithium
65113-99-7	$\alpha,\beta,2,2,3$ -Pentaméthylcyclopent-3-ène-1-butanol
65277-42-1	Ketoconazole
65328-60-1	Acide 4,4'-carbonyldiphthalique polymérisé avec le 4-méthylbenzène-1,3-diamine et le p,p'-méthylènedianiline

65405-84-7	$\alpha,2,2,6$ -Tétraméthylcyclohexène-1-butyraldéhyde
65545-83-7	Cyanoguanidine polymérisée avec le chlorure d'ammonium ((NH <sub>4</sub> )Cl), l'éthane-1,2-diamine et le formaldéhyde
65622-94-8	Méthacrylate de 2-(diméthylamino)éthyle polymérisé avec l'acrylate de 2-hydroxyéthyle, le méthacrylate de méthyle, le méthacrylate d'isobutyle et l'acide acrylique
65733-81-5	Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-butylphénol, le m-crésol et le p-crésol
65733-83-7	Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène, le formaldéhyde et le phénol
65816-20-8	4-[[Éthylanilinométhylène]amino]benzoate d'éthyle
65996-69-2	Scories de haut fourneau (métal ferreux)
65996-71-6	Scories, élaboration de l'acier
65996-77-2	Coke (charbon)
65996-78-3	Huile légère (charbon), four à coke
65996-82-9	Huiles de goudron de houille (charbon)
65996-90-9	Goudron de houille à basse température (charbon)
65996-91-0	Distillats supérieurs de goudron de houille (charbon)
65997-15-1	Ciment Portland, produits chimiques
65997-16-2	Ciment alumineux, produits chimiques
65997-19-5	Acier, élaboration, produits chimiques
66068-84-6	4-(5,5,6-Triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl)cyclohexan-1-ol
66071-82-7	Acides gras de suif hydrogénés, sels de lithium
66071-92-9	Lessives de sulfite et lessives de cuisson usées
66071-94-1	Maïs, eau de trempage
66072-30-8	Acide méthacrylique téломérisé avec l'acrylate de butyle, le tert-dodécanethiol, le styrène, l'acrylate de 2-hydroxyéthyle et l'acide 2-acrylamido-2-méthylpropane-1-sulfonique, composé avec le 1,1'-iminodipropan-2-ol
66072-38-6	2,2',2''-[Méthylidynetris(phénylèneoxyméthylène)]tris(oxirane)
66172-65-4	Hydroxychlorure d'aluminium et de magnésium
66241-11-0	2,4-Dinitrophénol sulfuré, leucodérivés
66327-54-6	1-Méthyl-4-(4-méthylpentyl)cyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde
66402-68-4	Céramiques, matériaux et produits, substances chimiques
66992-09-4	Acide adipique polymérisé avec le sel monosodique de l'acide 2-[(2-aminoéthyl)amino]éthanesulfonique, la 5-amino-1,3,3-triméthylcyclohexaneméthanamine, le 1,6-diisocyanatohexane, le 2,2-diméthylpropane-1,3-diol, l'hexane-1,6-diol, l'hydrazine et le 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl)-1,3,3-triméthylcyclohexane
67567-23-1	3,3-Bis(tert-pentyldioxy)butyrate d'éthyle
67584-53-6	N-Éthyl-N-[(tridécafluorohexyl)sulfonyl]glycinate de potassium
67584-58-1	Iodure de triméthyl-3-[[[(pentadécafluoroheptyl)sulfonyl]amino]propylammonium
67584-62-7	N-Éthyl-N-[(pentadécafluoroheptyl)sulfonyl]glycinate de potassium
67633-57-2	Sulfate de 1-éthyl-4,5-dihydro-1-(2-hydroxyéthyl)-2-isoheptadécy-1H-imidazolium et d'éthyle
67634-12-2	2-[[[4-(4-Hydroxy-4-méthylpentyl)-3-cyclohexényl]méthylène]amino]benzoate de méthyle
67707-04-4	4,4'-(9-Butyl-9H-carbazol-3-yl)méthylène]bis[N-méthyl-N-phénylaniline]
67711-90-4	Cendres volantes, raffinage du cuivre
67711-91-5	Matte, cuivre
67711-95-9	Boues et schlamm, cuivre électrolytique

67712-00-9	Boues et schlamms, raffinage du cuivre
67762-30-5	Alcools en C14-18
67763-03-5	Méthyl(phényl)silsesquioxanes
67774-74-7	Benzène, dérivés alkyles en C10-13
67801-30-3	5-(2,4,6-Triméthyl-3-cyclohexén-1-yl)pent-4-én-3-one
67801-31-4	3-Méthyl-4-(3,5,6-triméthylcyclohex-3-én-1-yl)but-3-én-2-one
67801-32-5	5-(3,5,6-Triméthyl-3-cyclohexén-1-yl)pent-4-én-3-one
67801-36-9	$\eta$ -1H-Indol-1-yl- $\alpha$ , $\alpha$ , $\varepsilon$ -trimethyl-1H-indole-1-heptanol
67801-37-0	1,1'-(2-Phényléthylidène)bis(1H-indole)
67801-47-2	2-[(3,7-Diméthyl-2,6-octadiénylidène)amino]benzoate de méthyle
67827-61-6	1-Amino-4-[[3,5-bis[(benzoylamino)méthyl]-2,4,6-triméthylphényl]amino]-9,10-dihydro-9,10-dioxoanthracène-2-sulfonate de sodium
67845-42-5	2-[(3,7-Diméthyl-6-octénylidène)amino]benzoate de méthyle
67859-71-6	Phosphate de rhodium
67860-00-8	$\eta$ -1H-Indol-3-yl- $\alpha$ , $\alpha$ , $\varepsilon$ -trimethyl-1H-indole-3-heptanol
67874-71-9	Tris(2-éthylhexanoate) de bismuth
67875-42-7	Sulfite acide de sodium polymérisé avec le formaldéhyde et le crésol
67892-85-7	1,3,5-Tris(6-isocyanatohexyl)biuret polymérisé avec le propyldynetriméthanol, l'anhydride maléique, l'hexane-1,6-diol, l'anhydride phtalique et le 4,4'-(isoprop ylidène)dicyclohexanol
67893-02-1	1,2,3,4,4a,4b,5,6,7,8,10,10a-Dodécahydro-7-isopropyl-1,4a-diméthylphénanthrène-1-carboxylate de méthyle
67905-40-2	3-Méthyl-3-[2-(2,6,6-triméthylcyclohex-2-én-1-yl)vinyl]oxirane-2-carboxylate de méthyle
67905-56-0	1-Amino-4-[[4-[(diméthylamino)méthyl]phényl]amino]anthraquinone, monochlorhydrate
67905-96-8	Formaldéhyde polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et le p-nonylphénol
67907-01-1	Chlorure de [2-(méthacryloyloxy)éthyl]triméthylammonium polymérisé avec le méthacrylate d'éthyle et le méthacrylate de méthyle
67924-13-4	2-[[2-(Phénylméthylène)octylidène]amino]benzoate de méthyle
67939-98-4	Phosphate de diammonium et de 2-[éthyl][(pentadécafluoroheptyl)sulfonyl]amino]éthyle
67940-02-7	N-[3-(Diméthylamino)propyl]-1,1,2,2,3,3,4,4,5,5,6,6,7,7,7-pentadécafluoroheptane-1-sulfonamide, monochlorhydrate
67953-78-0	Formaldéhyde polymérisé avec le p-dodécylphénol et l'éthane-1,2-diamine
67990-40-3	Chlorure de diallyldiméthylammonium polymérisé avec l'acrylate de 2-hydroxypropyle et l'acide acrylique
67990-56-1	Urée polymérisée avec le formaldéhyde et le monochlorhydrate de la guanidine
68003-30-5	Acide 5,5'-bis{[4-(2-hydroxypropoxy)-6-(phénylamino)-1,3,5-triazin-2-yl]amino}-2,2'-vinylènedibenzènesulfonique, sel disodique
68036-95-3	Méthyloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther avec le (chlorométhyl)oxirane, polymérisé avec le 4,4'-isopropylidenediphénol
68037-07-0	Formaldéhyde polymérisé avec le phénol sulfoné, sels de sodium
68037-17-2	Acrylamide polymérisé avec le styrène, produits de réaction avec le formaldéhyde, modifiés à la diméthylamine
68039-12-3	Sulfate de 1-éthyl-2-(8-heptadécy1)-4,5-dihydro-3-(2-hydroxyéthyl)-1H-imidazolium et d'éthyle
68039-34-9	2-[[3-(4-Hydroxy-4-méthylpentyl)cyclohex-3-én-1-yl]méthylène]amino]benzoate de méthyle
68052-23-3	Dibenzoate de 2,2,4-triméthylpentane-1,3-diyle
68052-67-5	Formaldéhyde polymérisé avec le 1-isopropényl-4-méthylcyclohexène et le phénol
68071-98-7	Sulfates (sels) d'alkyl(de suif hydrogéné)éthylbis(hydroxyéthyl)ammonium quaternaire et d'éthyle, éthoxylés

68072-38-8	Oxiraneméthanol polymérisé avec le nonylphénol
68082-35-9	Acides gras de soja époxydés, esters de méthyle
68083-40-9	2-Hydroxy-4-[2-hydroxy-3-(octoxy)propoxy]phénylphénylcétone
68084-48-0	Néodécanoate de cuivre(2++)
68092-49-9	[4-[3-(Décyloxy)-2-hydroxypropoxy]-2-hydroxyphényl]phénylcétone
68110-12-3	Tétradécyloxirane homopolymérisé
68122-86-1	Sulfates mixtes de 1-méthyl-2-norsuif alkyl-1-{2-[carboxamido(de suif)]éthyl}-4,5-dihydroimidazolium et de méthyle
68130-56-3	Formaldéhyde polymérisé avec la 6-phényl-1,3,5-triazine-2,4-diamine, méthylé
68130-68-7	Propane-1,3-diamine, dérivés N-[3-(C12-18-alkyloxy)propylés]
68130-97-2	Aziridine homopolymérisée, produits de réaction avec le 1,2-dichloroéthane
68131-30-6	Lessives de sulfite et lessives de cuisson vertes
68131-31-7	Lessives de sulfite et lessives de cuisson usées, traitées aux alcalis
68131-32-8	Lessives de sulfite et lessives de cuisson usées, fermentées
68131-74-8	Cendres (résidus)
68139-87-7	Acides gras de tallöl, composés avec les produits de réaction de la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine avec l'acide naphténique
68139-89-9	Acides gras de tallöl maléatés
68140-48-7	1-[2,3-Dihydro-1,1,2,6-tétraméthyl-3-(1-méthyléthyl)-1H-indén-5-yl]éthan-1-one
68152-65-8	Colophane maléatée, polymérisée avec l'acide palmitique et le pentaérythritol
68153-35-5	Bis(2-aminoéthyl)(2-hydroxyéthyl)méthylammonium, dérivés N,N'-diacyles de suif, sulfates mixtes de méthyle (sels)
68154-74-5	Acides gras d'huile de lin polymérisés avec le bisphénol A, l'épichlorhydrine et la colophane
68155-29-3	sec-Alkyl(en C15-23)amines, composés préparés avec l'hydroxyde (sel interne) de 5,9-dianilino-7-phényl-4,10-disulfobenzo[a]phénazinium (2:1)
68155-31-7	sec-Alkyl(en C15-23)amines, composés préparés avec l'hydroxyde (sel interne) de 5-anilino-9-o-anisidino-7-phényl-4,10-disulfobenzo[a]phénazinium (2:1)
68155-39-5	Alkyl(en C14-18)amines et alkyl(en C16-18-insaturés)amines éthoxylées
68155-64-6	1-[6-Méthyl-3-(4-méthyl-3-pentényl)-3-cyclohexén-1-yl]propan-1-one
68155-65-7	1-[6-Méthyl-4-(4-méthyl-3-pentényl)-3-cyclohexén-1-yl]propan-1-one
68155-66-8	1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one
68155-67-9	1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one
68186-14-1	Acides résiniques et acides colophaniques, esters de méthyle
68186-32-3	Acide benzène-1,2,4-tricarboxylique, ester d'isooctylique
68186-99-2	Corindon rose d'alumine et de manganèse
68187-06-4	Acide naphtalènesulfonique, dérivés dialkyles en C5-6, composés avec la butylamine
68187-12-2	Sphène rose d'étain et de chrome
68187-41-7	Acide phosphorodithioïque, esters O,O-dialkyles en C1-C14
68187-59-7	Charbon, anthracite calciné
68188-64-7	Acides gras de tallöl polymérisés avec le bisphénol A, le formaldéhyde, le glycérol, l'anhydride phtalique et la colophane
68201-19-4	Baryum, complexes d'acides gras de suif et d'acétate
68213-24-1	Alcools en C12-16 éthoxylés et propoxylés
68213-36-5	Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec l'éthylèneglycol, des acides gras d'huile de lin, le pentaérythritol, l'anhydride phtalique, la colophane et des acides gras de tallöl

68214-46-0	Formaldéhyde polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, le 4,4'-isopropylidènediphénol, le méthyoxyirane polymérisé avec l'éther (3:1) de l'oxirane et du glycérol, le p-nonylphénol et l'oxirane
68228-02-4	Néodécanoate de palladium(2++)
68228-09-1	2-[[[2,4(ou 3,5)-Diméthyl-3-cyclohexén-1-yl]méthyl]amino]benzoate d'éthyle
68259-07-4	1,1,2,2,3,3,4,4,5,5,6,6,7,7,7-Pentadécafluoroheptane-1-sulfonate d'ammonium
68259-14-3	1,1,2,2,3,3,4,4,5,5,6,6,7,7,7-Pentadécafluoro-N-méthylheptane-1-sulfonamide
68259-15-4	Tridécafluoro-N-méthylhexanesulfonamide
68298-13-5	1,1,2,2,3,3,4,4,5,5,5-Undécafluoro-N-méthylpentanesulfonamide
68298-48-6	2-Hexyl-2-méthylbenzo-1,3-dioxole
68307-87-9	Calcium, complexes d'acides gras de suif hydrogénés et d'acétate
68307-89-1	Aziridine homopolymérisée, produits de réaction avec l'épichlorhydrine
68308-19-0	Acides gras ramifiés en C6-19, sels de cuivre (2++)
68308-67-8	Composés de l'ion ammonium quaternaire, éthyldiméthylsoja alkyles, sulfates d'éthyle
68309-04-6	Acides gras de soja polymérisés avec l'alcool allylique, l'anhydride maléique et le styrène, composés avec la morpholine
68309-34-2	Chlorures de 1-benzyl-1-(hydroxyéthyl)-2-(nortallöl alkyl)-4,5-dihydroimidazolium
68309-95-5	Bis[carbonéato-O]dihydroxyzirconate de diammonium
68309-99-9	(2-Éthylhexan-1-oato)tris(propan-2-oato)aluminate d'hydrogène
68310-07-6	Molybdophosphate de 3,6-bis(éthylamino)-9-[2-(méthoxycarbonyl)phényl]-2,7-diméthylxanthylum
68310-22-5	Acétate/butyrate de cellulose polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, le 4,4'-isopropylidènediphénol, le triéthoxyphénylsilane et la 3-triéthoxysilylpropan-1-amine
68333-32-4	Phénol, mélange de dérivés monométhyles et diméthyles, comportant des groupements isobutylène, résidus de distillation
68334-11-2	Acides gras de tallöl, composés avec la 2-(o-hydroxybenzylidène)hydrazinecarboxamidine
68391-01-5	Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyle en C12-18 diméthyles, chlorures
68391-05-9	Composés de l'ion ammonium quaternaire, dialkyle en C12-18 diméthyles, chlorures
68391-34-4	Formaldéhyde polymérisé avec l'ammoniac, le méthyoxyirane, l'oxirane et le phénol
68398-19-6	Éthyl(phénéthyl)benzène, dérivé mono-ar-éthylique
68400-01-1	Acide formique, composé avec la [2-[2-[4-[3-(4-chlorophényl)-4,5-dihydro-1H-pyrazol-1-yl]phényl]sulfonyl]éthoxy]propyl]diméthylamine (1:1)
68409-66-5	Molybdophosphate de (4-{{4-(diéthylamino)phényl}[4-(éthylamino)-1-naphtyl]méthylène}cyclohexa-2,5-dién-2-ylidène)diéthylammonium
68411-30-3	Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium
68411-32-5	Acide benzènesulfonique, dodécyl-, ramifié
68411-62-1	Acides naphtalènesulfoniques polymérisés avec le formaldéhyde et le 4,4'-sulfonyldiphénol
68412-02-2	Anhydride succinique, dérivés mono-alcénylés en C11-13
68412-21-5	Acide néodécanoïque, sels de terres rares
68412-22-6	Acide naphtalènesulfonique, dérivés dialkyles en C5-6, sels d'ammonium
68412-24-8	1,2,3,4-Tétrahydronaphtalène, dérivés alkylés en C1-4
68412-56-6	Platine, complexes chloro d{octanol}
68412-83-9	Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C8-30, composés avec la triéthanolamine
68413-64-9	Tétrachlorozincate de 2,5-bis(1-méthyléthoxy)-4-(morpholino)benzènediazonium (1:2)
68424-85-1	Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyle en C12-16 diméthyles, chlorures
68425-61-6	Acide diisopropynaphtalènesulfonique, composé avec la cyclohexylamine (1:1)

68425-65-0	Oxo(propan-2-olato)aluminium
68439-57-6	Acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium
68442-12-6	Oléate de 2-mercaptopoéthyle, produits de réaction avec le dichlorodiméthylstannane, le sulfure de sodium (Na <sub>2</sub> S) et le trichlorométhylstannane
68442-69-3	Benzène, dérivés mono-alkyles en C10-14
68442-82-0	Calcium, complexes de diméthylhexanoate et de carbonate
68442-97-7	4,5-Dihydro-1H-imidazol-1-éthanamine, dérivés de 2-nortallol alkyle
68458-26-4	Produits de réaction du suif hydrogéné avec le poly(éthylèneglycol)
68458-61-7	Colophane maléatée, polymérisée avec le p-tert-butylphénol et le formaldéhyde, sel de zinc
68459-99-4	4-Méthyl-1-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexén-1-yl)pent-1-én-3-one
68475-76-3	Cendres volantes, ciment Portland
68476-03-9	Acides gras de cire de lignite
68478-78-4	Acide oléique, produits de réaction avec le 2-amino-2-méthylpropan-1-ol
68478-81-9	Acide oléique, produits de réaction avec l'anhydride 2-dodécénylsuccinique et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine
68478-92-2	Platine complexé avec le 1,1,3,3-tétraméthyl-1,3-divinyldisiloxane
68479-04-9	N-[3-(Tridécyloxy)propyl]propane-1,3-diamine ramifiée
68510-96-3	Cyanoguanidine polymérisée avec l'éthane-1,2-diamine et le formaldéhyde, borate
68511-23-9	Formaldéhyde polymérisé avec l'o-crésol, le m-crésol et le p-crésol, 6-diazo-5-oxo-5,6-dihydroronaphthalène-1-sulfonate
68511-50-2	2-Méthylprop-1-ène sulfuré
68511-92-2	Acide oléique produits de réaction avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine cyclisés, quaternarisés au sulfate de diéthyle
68512-13-0	Cuivre, [29H,31H-phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32]-, bromé, chloré
68513-39-3	Acides gras de tallol polymérisés avec l'éthylènediamine, l'acide linoléique dimérisé, l'anhydride maléique, le pentaérythritol, l'anhydride phthalique et l'huile de soja
68514-63-6	Acides naphténiques, sels de cérium (4++)
68514-97-6	Colophane maléatée, polymérisée avec l'éthylèneglycol et le méthanol
68515-67-3	Cuivre complexé avec le 2-éthylhexanoate, de naphténate et de 3,5,5-triméthylhexanoate
68515-89-9	Baryum, complexes de carbonate et de nonylphénol
68515-93-5	Phénol, dérivés nonyles, sulfures
68517-08-8	N-(Carboxyméthyl)-N-(m-vinylbenzyl)glycine, sel disodique, polymérisé avec le sel disodique de N-(carboxyméthyl)-N-(p-vinylbenzyl)glycine, le m-(chlorométhyl)styrène, le p-(chlorométhyl)styrène, le m-(dichlorométhyl)styrène, le p-(dichlorométhyl)styrène, le m-divinylbenzène, le p-divinylbenzène, le styrène, le m-éthylstyrène et le p-éthylstyrène
68527-02-6	Alcènes en C12-24, chlоро
68527-78-6	2-[[2-(Phénylméthylène)heptylidène]amino]benzoate de méthyle
68527-79-7	8-(1H-Indol-1-yl)-2,6-diméthyloct-7-én-2-ol
68540-70-5	Acide 6-hydroxynaphthalène-2-sulfonique polymérisé avec le formaldéhyde et le crésol, sel de sodium
68551-38-2	Baumes de copahu sulfurisés, sels d'argent
68551-39-3	Baumes de Douglas mélangés avec l'essence de térébenthine, sels de titane
68551-42-8	Acides gras ramifiés en C6-19, sels de manganèse
68551-70-2	Huile de ricin polymérisée avec le p-tert-butylphénol, le formaldéhyde et l'huile d'abrasin, sel de zinc
68553-60-6	Acides naphténiques, complexes de vanadyle
68555-62-4	2-Méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexén-1-yl)-2-buténal

68555-72-6	N-Éthyl-1,1,2,2,3,3,4,4,5,5,5-undécafluoro-N-(2-hydroxyéthyl)pentane-1-sulfonamide
68555-73-7	N-Éthyl-1,1,2,2,3,3,4,4,5,5,6,6,7,7,7-pentadécafluoro-N-(2-hydroxyéthyl)heptane-1-sulfonamide
68555-75-9	Tridécafluoro-N-(2-hydroxyéthyl)-N-méthylhexanesulfonamide
68555-76-0	1,1,2,2,3,3,4,4,5,5,6,6,7,7,7-Pentadécafluoro-N-(2-hydroxyéthyl)-N-méthylheptane-1-sulfonamide
68555-81-7	Chlorure de triméthyl-3-[(pentadécafluoroheptyl)sulfonyl]amino]propylammonium
68584-22-5	Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16
68584-24-7	Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés en C10-16, composés avec la propan-2-amine
68584-25-8	Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, composés avec la triéthanolamine
68584-75-8	Méthacrylate de méthyle polymérisé avec le méthacrylate d'oxiranylméthyle, modifié à l'ammoniac
68585-03-5	Acide oléique, produits de réaction avec l'alcool butylique, l'ester tétraéthylique de l'acide silicique (H4SiO4) et le 2,2',2"-nitrilotriéthanol
68585-28-4	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, produits de réaction avec la 3,3'-[oxybis(éthylèneoxy)]dipropan-1-amine
68585-32-0	Hexachloroplatinate(2-) de dihydrogène (OC-6-11), produits de réaction avec le 2,4,6,8-tétraméthyl-2,4,6,8-tétravinylcyclotérasiloxane
68585-82-0	Oxyde d'yttrium (Y2O3), dopé à leuropium
68603-15-6	Alcools en C6-12
68603-42-9	Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyle)
68603-59-8	tert-Alkyl(en C11-14)amines, produits de réaction avec le polymère anhydride maléique-tétradécène
68603-64-5	Amines, N-(alkyle de suif hydrogéné)triméthylènedi-
68604-56-8	Acide octanoïque ramifié, sels de plomb, basique
68604-99-9	Acides gras insaturés en C18, phosphates
68608-26-4	Acides sulfoniques de pétrole, sels de sodium
68608-32-2	Terpènes et terpénoïdes de l'essence de cèdre
68608-33-3	Esters de l'acide acétique avec les alcools terpéniques tirés de l'essence de bois de cèdre
68609-03-0	Cuivre, complexes de naphténate et de carboxylates ramifiés en C6-19
68609-12-1	N-(2-Aminoéthyl)éthane-1,2-diamine, produits de réaction avec l'aniline et l'éther formé à partir du polyéthylène-polypropylèneglycol et de sucre
68610-10-6	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, produits de réaction avec la (Z)-N-octadéc-9-énylpropane-1,3-diamine
68610-24-2	Pridérite jaune pâle de nickel, de baryum et de titane
68610-28-6	N-Octadécylopropane-1,3-diamine, dérivés carboxyméthylés
68611-23-4	1-(2,6,6-Triméthylcyclohex-2-éne-1-yl)3-pentanone, produits de réaction avec le prop-2-yn-1-ol
68611-24-5	Phénol polymérisé avec le formaldéhyde, complexe avec l'oxyde de magnésium
68647-36-9	Tungstate/silicate de 9-(2-carboxyphényl)-3,6-bis(diéthylamino)xanthylium
68647-55-2	Acides gras de tallöl, esters avec la triéthanolamine
68647-58-5	Aluminium, complexes de benzoate et d'alcool isopropylique d'acides gras de suif hydrogénés
68647-67-6	Sesquiterpènes et sesquiterpénoïdes extraits de l'huile de bois de gaïac
68648-44-2	Pyréthrines et pyréthroïdes, résidus de fabrication
68648-87-3	Benzène, dérivés alkyles en C10-16
68649-00-3	Acide benzènesulfonique, dérivés monoalkylés ramifiés en C9-17, composés avec la propan-2-amine

68649-11-6	Dimère du déc-1-ène, hydrogéné
68649-12-7	Tétramère du déc-1-ène, mélangé avec le trimère du déc-1-ène, hydrogéné
68683-18-1	Néodécanoate d'argent(1++)
68738-99-8	2-[[[2,4(ou 3,5)-Diméthyl-3-cyclohexén-1-yl]méthylène]amino]benzoate de méthyle
68783-25-5	Amines, N,N,N'-triméthylsuif N'-alkyltriméthylènedi-
68783-36-8	Acides gras en C16-22, sels de lithium
68783-37-9	Acides gras en C16-18, sels de lithium
68783-72-2	Huile de lin époxydée, polymérisée avec l'acide acrylique
68783-96-0	Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, superbasiques
68784-03-2	Aluminium, complexé avec le benzoate de 9-(2-carboxyphényl)-3,6-bis(diéthylamino)xanthylium
68784-12-3	Anhydride succinique, dérivés monoalcénylés en C15-20
68784-17-8	Acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétra-éthylènepentamine
68784-26-9	Phénol, dodécyl-, sulfurisé, carbonates, sels de calcium, superbasiques
68784-80-5	Terpinol sulfurisé
68784-83-8	Oxysulfure d'yttrium (Y2O2S) dopé à leuropium
68814-02-8	(4-{Bis[p-(diéthylamino)phényl]méthylène}cyclohexa-2,5-dién-1-ylidène)diéthylammonium, molybdophosphate
68834-02-6	Acide 1-amino-9,10-dihydro-4-[[4-[(4-méthylphényl)sulfonyl]oxy]phényl]amino]-9,10-dioxoanthracène-2-sulfonique
68845-02-3	2-[(2,4-Diméthylcyclohex-3-én-1-yl)méthylène]amino]benzoate de méthyle
68845-33-0	2-Isopropényl-4-isopropyl-1-méthyl-1-vinylcyclohexane, dérivé didéhydrique
68855-54-9	Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce
68859-25-6	Jaune pigment 37
68877-29-2	(1,7,7-Triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl)cyclohexan-1-ol
68877-31-6	Méthacrylate de butyle polymérisé avec le méthacrylate de méthyle, le méthacrylate d'isobutyle et l'acide 2-(acryloyloxy)éthane-1-sulfonique
68890-99-3	Benzène, dérivés mono-alkyles en C10-16
68892-00-2	Acide salicylique polymérisé avec le p-tert-butylphénol, le formaldéhyde et le 4,4'-isopropylidènediphénol
68901-22-4	4-[(3,3-Diméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl)méthyl]-2-méthylcyclohexan-1-one
68907-19-7	1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-7-isopropyl-1,4-diméthylazulène, dérivé didéhydrique
68908-88-3	Benzène, éthyl-, benzylé
68909-13-7	Bastnaésite, concentré calciné
68909-18-2	Benzylpyridinium, dérivés éthylés et méthylés, chlorures
68909-20-6	Bis(triméthylsilyl)amine, produits d'hydrolyse avec la silice
68909-77-3	2,2'-Oxydiéthanol, produits de réaction avec l'ammoniac, résidus morpholiniques
68910-44-1	Liqueurs au sulfite et liqueurs de cuisson usées, traitées à l'alcali/dioxyde de soufre, sel de zinc
68916-14-3	Essences d'amyris acétylées
68916-30-3	Baumes de Douglas sulfurisés, sels de rhodium
68916-31-4	Baumes de Douglas sulfurisés, sels de ruthénium
68916-32-5	Baumes mélangés de copahu et de Douglas sulfurisés, sels d'argent
68916-35-8	Baumes de copahu sulfurisés, sels de platine
68916-97-2	Essences de marruke blanc

68917-29-3	Terpènes et terpénoïdes de l'essence de clou de girofle
68917-65-7	Terpènes et terpénoïdes de l'essence de vétiver
68917-75-9	Essences de wintergreen
68918-07-0	Acides sulfoniques de pétrolatum, sels de sodium
68920-10-5	Graisses animales mélangées avec des huiles végétales, distillats de désodorisation
68920-71-8	Bromoalcènes en C8-30
68921-68-6	Spinelles à base d'aluminium, de chrome et de magnésium, mélangés à de la périclase
68922-09-8	2-Méthoxy-4-(1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl)cyclohexan-1-ol
68928-29-0	Hexa(cyano-C)ferrate(4-) de tétrakis(diéthylméthyoctylammonium)
68937-02-0	Acétates (sels) de dérivés 2-(C15-17 insaturés alkylés) du 4,5-dihydro-1H-imidazole-1-éthanol
68937-41-7	Phénol isopropylé, phosphate (3:1)
68937-90-6	Trimères d'acides gras en C18 insaturés
68938-42-1	Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures, chloro, produits de réaction avec le naphtalène
68938-54-5	Siloxanes et silicones, diméthyl-, (3-hydroxypropyl)méthyl-, éthers avec l'éther monométhylique du polyéthyléneglycol
68952-33-0	Huiles de goudron acides, crésyliques, riches en C8, phosphates
68952-35-2	Huiles de goudron acides, crésyliques, phosphates de phényle
68952-90-9	N,N-Bis(2-aminoéthyl)-2-hydroxy-N-méthylpropan-1-aminium, dérivés N,N'-diacylés de suif, sulfates mixtes de méthyle (sels)
68953-58-2	Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyle de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite
68953-80-0	Benzène, mélangé à du toluène, produit de désalkylation
68954-59-6	Acide oléique, produits de réaction avec le 2-[(2-aminoéthyl)amino]éthanol, composés avec le sulfate de diéthyle
68954-74-5	4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, modifié au 2-isopropyl-1H-imidazole
68955-53-3	Amines tert-alkyles en C12-14
68955-54-4	Amines tert-alkyles en C16-22
68955-78-2	Baumes de Copahu sulfurés, sels d'or
68956-12-7	Fraction volatile de la distillation de dimères d'acides gras en C18 insaturés
68956-80-9	Acides résiniques et acides colophaniques, sels de bismuth
68957-11-9	Huile de soja polymérisée avec le formaldéhyde, le glycérol, l'acide isophtalique et la mélamine
68957-60-8	N-[3-(Diméthylamino)propyl]-1,1,2,2,3,3,4,4,5,5,5-undécafluoropentane-1-sulfonamide, monochlorhydrate
68957-61-9	N-[3-(Diméthylamino)propyl]tridécafluorohexanesulfonamide, monochlorhydrate
68957-62-0	N-Éthyl-1,1,2,2,3,3,4,4,5,5,6,6,7,7,7-pentadécafluoroheptane-1-sulfonamide
68966-38-1	4,5-Dihydro-2-isoheptadécyl-1H-imidazol-1-éthanol
68987-42-8	Benzène comprenant des groupements éthylène, résidus
68987-63-3	Cuivre, [29H,31H-phtalocyaninato(2-)N29,N30,N31,N32]-, chloré
68988-23-8	Produits de réaction de l'acide salicylique avec l'alcool benzylque, le polymère de bisphénol A-épichlorhydrine et le 4,4'-méthylènedianiline
68989-17-3	Alcanesulfonates de zinc en C20-30
68989-42-4	Baumes du Canada, sels de zirconium
68990-00-1	Acides résiniques et acides colophaniques décarboxylés, sels de potassium
68990-27-2	Baumes de copahu sulfurisés, mélangés avec la térébenthine, sels d'or

68990-29-4	Baumes de copahu sulfurisés, sels de vanadium
68990-53-4	Glycérides en C14-22, mono-
68990-83-0	Essences de bois de cèdre du Texas
68990-92-1	Produits de réaction du suif avec le 2-[(2-aminoéthyl)amino]éthanol, composés avec le sulfate de diéthyle
68992-14-3	Méthacrylate de 2-(diéthylamino)éthyle polymérisé avec le méthacrylate de dodécyle, la 1-vinyl-2-pyrrolidone et le méthacrylate de méthyle
69011-12-7	3,4,5,6-Tétrabromophthalate acide de butyle
69011-50-3	Zinc, crasses
69011-54-7	Lingot d'argent
69011-59-2	Alliage à base de plomb, crasses
69011-69-4	Cadmium, crasses
69011-70-7	Éponge de cadmium
69011-71-8	Aluminium, crasses
69011-72-9	Élaboration de l'aluminium, cathodes en carbone
69011-86-5	Concentrés de minerais de zinc prélixivés
69011-89-8	Méthyloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther (3:1) avec le 2,2'-({3-[(2-hydroxyéthyl)amino]propyl}imino)diéthanol, dérivés N-alkyles de suif
69012-17-5	Déchets solides, coulée du cuivre
69012-24-4	Eaux résiduelles acides, sulfate de zinc électrolytique
69012-43-7	Boues et schlamms, sulfate de zinc électrolytique
69012-48-2	Résidus, raffinage du zinc, eaux usées, hydroxyde de zinc
69012-50-6	Matte, nickel
69012-57-3	Cendres volantes, raffinage du cadmium
69012-60-8	Cendres volantes, élaboration d'alliages plomb-étain
69012-63-1	Cendres volantes, raffinage du zinc
69012-65-3	Fumées, zinc
69012-67-5	Résidus de lessivage, gâteau de cuivre
69012-69-7	Vapeurs de zinc de résidus de lixiviation
69012-70-0	Résidus de lessivage, mineraï de zinc, calcine
69012-73-3	Résidus de lessivage, mineraï de zinc, calcine, zinc-soufre
69012-79-9	Calcines, concentrés de mineraï de zinc
69012-86-8	Cendres (résidus), raffinage du zinc
69029-45-4	Plomb, crasses riches en antimoine
69029-50-1	Plumb antimonié
69029-51-2	Plumb antimonieux, crasses
69029-52-3	Plumb, crasses
69029-60-3	Zinc, écumes de désargentation
69029-61-4	Bismuth, résidus de raffinage, chlorure de plomb
69029-63-6	Calcines, résidus de cadmium
69029-67-0	Cendres volantes, raffinage du plomb
69029-74-9	Calcines, concentré de mineraï de plomb
69029-79-4	Résidus, réduction du plomb
69029-80-7	Résidus, raffinage du plomb, récupération des métaux précieux

69029-82-9	Résidus, crasses zincifères
69029-83-0	Résidus, fusion du zinc
69029-84-1	Scories, fusion du plomb
69029-85-2	Scories, raffinage du plomb, récupération des métaux précieux
69029-91-0	Boues et schlamm, cadmium, réservoir collecteur
69029-93-2	Boues et schlamm, raffinage du plomb
69121-13-7	Acétate de décahydro-2-isopropényl-4,7-méthanoazulène-8-méthyle
69227-11-8	Plomb, crasses riches en cuivre
69834-10-2	2(3 ou 4)-(7,7-Diméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl)cyclohexan-1-ol
69961-73-5	Acide naphtalènesulfonique polymérisé avec le formaldéhyde et le 4,4'-sulfonyldiphénol, sel de sodium
70024-67-8	Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C16-24
70084-67-2	Plomb, complexes de naphténate et de carboxylates ramifiés en C6-19
70131-50-9	Bentonite lessivée à l'acide
70146-13-3	Oxybis[décylbenzènesulfonate] de disodium
70172-00-8	3-Méthyl-4-(2,6,6-triméthylcyclohex-2-én-1-yl)but-3-én-2-ol
70225-05-7	Mélange d'esters tridécyliques et isodécyliques ramifiés de l'acide benzène-1,2,4-tricarboxylique
70225-15-9	Pentadécafluoroheptane-1-sulfonate de bis(2-hydroxyéthyl)ammonium
70225-16-0	Acide tridécafluorohexanesulfonique, composé avec le 2,2'-iminodiéthanol (1:1)
70236-45-2	Trichlorozincate de 2-[2-[4-[(2-cyanoéthyl)méthylamino]phényl]vinyl]-1,3,3-triméthyl-3H-indolium
70288-86-7	Ivermectine
70321-75-4	Baumes de Douglas sulfurisés, sels de palladium
70657-70-4	Acétate de 2-méthoxypropyle
70703-43-4	Formaldéhyde polymérisé avec la m-phénylenediamine, le (chlorométhyl)oxirane, la 4,4'-méthylénedianiline, le 4,4'-isopropylidènediphénol, le 3-oxiranyl-7-oxabicyclo[4.1.0]heptane et le phénol
70750-15-1	Formaldéhyde polymérisé avec le 4,4'-isopropylidènediphénol, éther butylique
70750-60-6	Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-butylphénol, le phénol et le p-(1,1,3,3-tétraméthyl)butylphénol
70775-94-9	Alcanesulfonates de phényle en C10-18
70788-30-6	2,2,6-Triméthyl- $\alpha$ -propylcyclohexanopropanol
70815-30-4	Naphtalène-2-sulfonate de sodium polymérisé avec la cyanoguanidine et le formaldéhyde
70833-37-3	Bis(3-amino-4,5,6,7-tétrachloro-1H-isoindol-1-one-oximato-N2,O1)nickel
70892-22-7	1,8-Diamino-4,5-dihydroxyanthraquinone, méthylée
70892-62-5	[1R-[1 $\alpha$ (R*),2 $\beta$ ,4a $\beta$ ,8a $\alpha$ ]]-2-Hydroxy- $\alpha$ ,2,5,5,8a-pentaméthyl- $\alpha$ -vinylperhydronaphthalène-1-propanol oxydé
70892-67-0	Phénol polymérisé avec le formaldéhyde, sulfonné
70914-18-0	Suif hydrogéné, produits de réaction avec le 2-(2-aminoéthylamino)éthanol, composés préparés avec des sulfates diéthyliques
70955-34-9	Produits de réactions d'acides gras de tallöl avec le 2-[(2-aminoéthyl)amino]éthanol, quaternarisés avec le sulfate de diéthyle
70955-71-4	o-Méthoxyphénol, produits de réaction avec le camphéne, hydrogénés
70983-56-1	Cyanoguanidine polymérisée avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine, chlorhydrate, complexes avec le chlorure cuivre
70984-09-7	Minéraux du groupe du spinelle-aluminium, chrome, fer et magnésium

71011-24-0	Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzyl(alkyle de suif hydrogéné)diméthyles, chlorures, composés avec la bentonite
71011-25-1	Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzyl(alkyle de suif hydrogéné)diméthyles, chlorures, composés avec la bentonite et les chlorures de bis(alkyle de suif hydrogéné)diméthylammonium
71011-26-2	Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzyl(alkyle de suif hydrogéné)diméthyles, chlorures, composés avec l'hectorite
71033-04-0	Acide 2-mercaptopbut-2-ènedioïque polymérisé avec l'acrylate de 2-éthylhexyle, le 2-mercaptopéthanol, le méthacrylate de méthyle et le 1,3,5-tris(6-isocyanatohexyl)biuret
71159-90-5	$\alpha,\alpha,4$ -Triméthylcyclohex-3-ène-1-méthanethiol
71205-27-1	1,8-Diamino-4,5-dihydroxyanthraquinone, bromée
71486-79-8	Acide benzènesulfonique, dérivés mono-C15-30-alkyles ramifiés, di-C11-13-alkyles ramifiés et alkyles ramifiés, sous forme de sels de calcium
71487-01-9	Composés de l'ion ammonium quaternaire, dialkyle de coco diméthyles, nitrites
71610-58-7	2-Méthacryloyloxy-N,N,N-triméthyléthanaminium, sel (1:1) avec l'acide p-toluenesulfonique, polymérisé avec le méthacrylate de dodécyle et le méthylstyrène
71820-35-4	Acides gras de tallöl, à bas point d'ébullition, produits de réaction avec la pipérazine-1-éthanamine
71827-03-7	avermectine A1A, 5-O-demethyl dihydro-22,23
71889-01-5	Chlorotriméthylsilane, produits d'hydrolyse avec la silice
71965-03-2	Méthylcyclohexan-1-olate de titane (4:1)
72013-84-4	Tétradécahydrocyclododéca[b]furanne
72102-40-0	3-Amino-N-éthyl-N,N-diméthylpropan-1-aminium, dérivés N-acyles de lanoline, sulfates d'éthyle
72152-61-5	1-Amino-4-[(3,5-dibromo-2,4,6-triméthylphényl)amino]-9,10-dihydro-9,10-dioxoanthracène-2-sulfonate de sodium
72187-18-9	[(9,10-Dihydro-9,10-dioxoanthracène-1,4-diyl)diimino]bis(1,2,3,4-tetrahydronaphthalènesulfonate) de disodium
72187-19-0	2(ou 5)-[[1-Benzoyl-2,7-dihydro-2,7-dioxo-6-[(sulfonatophényl)amino]-3H-dibenzo[f,ij]isoquinoléin-4-yl]oxy]-5(ou 2)-(tert-pentyl)benzènesulfonate de disodium
72230-85-4	Esters de l'acide acétique avec les alcools terpéniques tirés du baume de copahu
72391-23-2	2(ou 5)-[[1-Amino-4-[[3-[(chloroacétyl)amino]méthyl]-2,4,6-triméthylphényl]amino]-9,10-dihydro-9,10-dioxo-2-anthryl]oxy]-5(ou 2)-(tert-butyl)benzènesulfonate de sodium
72391-24-3	$\alpha$ -(Chloroacétamido)[4-[[4-(cyclohexylamino)-9,10-dihydro-9,10-dioxo-1-anthryl]amino]phénoxy]xylènesulfonate de sodium
72403-67-9	Acétate de 3(ou 4)-(4-méthylpentén-3-yl)cyclohex-3-ène-1-méthyle
72480-33-2	Triéthoxyphénylesilane hydrolysé
72749-59-8	Composés de l'ion ammonium quaternaire, trialkyle en C6-12 méthyles, chlorures
72828-32-1	$\alpha,\alpha,4$ -Triméthylcyclohex-3-ène-1-méthanol, mélangé avec l' $\alpha$ -pinène et le $\beta$ -pinène, sulfurés, produits de réaction avec le chlorure d'or (AuCl3)
72828-88-7	4-[(4-Amino-9,10-dihydro-9,10-dioxo-3-phénoxy-1-anthryl)amino]-3,5-diéthyltoluène-2-sulfonate de sodium
72905-89-6	Thiosulfate disodique, produits de réaction avec la p-(6-méthyl-2-benzothiazolyl)aniline, la p-phénylenediamine, le sulfure de sodium (Na2(Sx)) et le soufre
72927-96-9	1-Amino-9,10-dihydro-9,10-dioxo-4-[(2,4,6-triméthylphényl)amino]anthracène-2-sulfonate de lithium
72929-02-3	Isobutyrate de 2,2,2-trichloro-1-phénéthyle
72986-37-9	Acides résiniques et acides colophaniques, sels d'étain
73003-40-4	1,2,3,3a,4,5,6,7(ou 1,2,3,4,5,6,7,8)-Octahydro- $\alpha,\alpha,3,8$ -tétraméthylazulène-5-méthanol
73003-46-0	Acide 6-hydroxynaphthalène-2-sulfonique, sel monosodique, polymérisé avec le sulfite de sodium, le formaldéhyde et le crésol

73003-55-1	Carbonate de diphenyle polymérisé avec l'hexane-1,6-diol, l'isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle et la 4,4'-méthylènedicyclohexanamine
73018-55-0	Dicarbonyldichloroplatine(II), produits de réaction avec le 2,4,6-trivinyl-2,4,6-triméthylcyclotrisiloxane
73019-02-0	Formaldéhyde polymérisé avec l'alcool benzylque
73049-75-9	Chlorures de benzyl(di-C12-18-alkyl)méthylammonium quaternaire
73138-45-1	Acides gras de cire de lignite, esters d'éthylène
73138-82-6	Acides résiniques et acides colophaniques
73195-14-9	Éthoxybisbenzimidazo[2,1-b:1',2'-j]benzo[lmn][3,8]phénanthroline-6,9-dione
73195-15-0	Éthoxybisbenzimidazo[2,1-b:2',1'-i]benzo[lmn][3,8]phénanthroline-8,17-dione
73227-23-3	2-Éthyladipate de néodymium(3+)
73240-13-8	Disalicylate de 1-méthylpropane-1,3-diyle
73287-55-5	2-(4-Bromo-3-hydroxy-2-quinolyl)-N,N-diéthyl-2,3-dihydro-1,3-dioxo-1H-indène-5-carboxamide
73309-46-3	Chlorure de [4-[[4-(diéthylamino)phényl][4-[(4-éthoxyphényl)amino]-1-naphtyl]méthylène]-2,5-cyclohexadién-1-ylidène]diéthylammonium
73398-72-8	Propan-2-ol, composé avec le phosphate de la 4-[(2,6-dichlorophényle)(4-imino-3,5-diméthylcyclohexa-2,5-dién-1-ylidène)méthyl]-2,6-diméthylaniline
73545-11-6	7-(4-Éthyl-1-méthyoctyl)quinoléin-8-ol
73570-52-2	Nitrate de 3,7-bis(diéthylamino)phénoxazin-5-iun
73984-93-7	5-(tert-Dodécylthio)-1,3,4-thiadiazole-2(3H)-thione
74253-03-5	4-(1,5-Diméthylhex-1-ényl)-1-méthylcyclohexène
74253-04-6	1-Méthyl-4-[1-(4-méthylpentyl)vinyl]cyclohexène
74253-05-7	4-(1,5-Diméthylhexylidène)-1-méthylcyclohexène
74499-36-8	1,4-Diaminoanthraquinone, dérivés N,N'-mixtes 2-éthylhexyliques, méthyliques et pentyliques
75199-12-1	Acide p-hydroxybenzènesulfonique polymérisé avec le formaldéhyde et le p,p'-sulfonyldiphénol, sel de sodium
75300-89-9	Acides gras en C12-18 propoxylés
75522-97-3	Adénosine-5'-(hexahydrogénopentaphosphate), ester 5'→5' avec l'adenosine, sel trilithique
75627-12-2	Molybdophosphate de 3,6-bis(éthylamino)-9-[2-(méthoxycarbonyl)phényl]-2,7-diméthylxanthylum
75701-31-4	9-(2,5-Dicarboxyphényl)-3,6-bis(diéthylamino)xanthylum, hydroxyde de sel interne
75701-47-2	Acide 6,6'-dihydroxy-3,3'-isopropylidènedibenzènesulfonique, sel disodique, polymérisé avec le formaldéhyde et le p,p'-sulfonyldiphénol
76649-35-9	Acide adipique polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine, l'ammoniac, le (chlorométhyl)oxirane, le formaldéhyde et l'acide formique
76684-66-7	Acides gras de tallöl polymérisés avec des polyéthylène polyamines
77203-01-1	(1,1-Diméthyléthoxy)cyclododécane
79665-42-2	Hexa(cyano-C)ferrate(4-) de bis[9-(o-carboxyphényl)-3,6-bis(diéthylamino)xanthylum] et de dicuivre(1++)
79704-00-0	Dihydrogénohexakis(cyano-C)ferrate(4-) de dicuivre(1++), composé avec 4-[(p-aminophényl)(4-iminocyclohexa-2,5-diène-1-ylidène)méthyl]-2-méthylaniline (1:2)
79864-11-2	Bis[p-(p-isocyanatobenzyl)phényl]carbodiimide
80083-40-5	Xanthylum, [(éthoxycarbonyl)-2 phényl]-9 bis(éthylamino)-3,6 diméthyl-2,7, molybdotungstosilicate
80301-64-0	N,N-Bis(2-éthylhexyl)-1H-benzotriazole-1-méthylamine
80571-52-4	1-(Triméthylcyclododécatriényl)éthanone

80584-90-3	N,N-Bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine
80595-74-0	N,N-Bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine
80939-62-4	Amines alkyles ramifiées en C11-14, phosphates de monohexyle et de dihexyle
82537-67-5	8-Acétyl-3-dodécyl-7,7,9,9-tétraméthyl-1,3,8-triazaspiro[4.5]décane-2,4-dione
82640-16-2	Formaldéhyde polymérisé avec le 1,1'-oxyditoluène sulfoné et le sulfonyldiphénol sels d'ammonium et de sodium
83006-69-3	5,8-Bis[[4-(1,1-diméthyléthyl)-2-sulfonatophényl]amino]-9,10-dihydro-1,4-dihydroxy-9,10-dioxoanthracène-2-sulfonate de trisodium
83027-61-6	[(9,10-Dihydro-9,10-dioxo-1,4-anthrylène)diimino]bis[éthyltoluènesulfonate] de disodium
83027-64-9	2,2'(ou 3,3')-[(4,8-Diamino-3,7-dibromo-9,10-dihydro-9,10-dioxoanthracène-1,5-diyl)diimino]bis[5(ou 6)-méthylbenzènesulfonate] de disodium
83290-91-9	1,8-Diamino-ar,ar'-dibromo-4,5-dihydroxyanthraquinone
83721-46-4	Chloro-N-[4,5-dichloro-2-(2,4-dichlorophénoxy)phényl]méthanesulfonamide de sodium
83930-04-5	Chlorure de [4-[(2-chlorophényl)(1-méthyl-2-phényl-1H-indol-3-yl)méthylène]cyclohexa-2,5-dién-1-ylidène]diéthylammonium, composé avec le chlorure de zinc
83949-67-1	Dihydrogénophosphate de 2-[2-[4-[(2-chloroéthyl)éthylamino]-o-tolyl]vinyl]-1,3,3-triméthyl-3H-indolium
83950-19-0	Sulfate de bis(4-[(2-chlorophényl)[4-(éthylimino)-3-méthylcyclohexa-2,5-dién-1-ylidène]méthyl]-N-éthyl-o-toluidine)
83968-83-6	1-Amino-4-[[4-[(diméthylamino)méthyl]phényl]amino]anthraquinone, composé avec l'acide acétique (1:1)
83968-92-7	Acétate de [4-[(2-chlorophényl)(1-méthyl-2-phényl-1H-indol-3-yl)méthylène]cyclohexa-2,5-dién-1-ylidène]diéthylammonium
84012-15-7	Extrait de bouleau ( <i>Betula alba</i> )
84012-64-6	Propionate de 5-isopropényl-β,β,2-triméthylcyclopent-1-ène-1-propyle
84082-54-2	Lierre, <i>Hedera helix</i> , extraits
84434-47-9	Acétate de [4-[[4-(diméthylamino)phényl][4-(méthylamino)phényl]méthylène]cyclohexa-2,5-dién-1-ylidène]diméthylammonium
84434-64-0	Acétate de α,α,4-triméthyl-3-(1-méthylvinyl)-4-vinylcyclohexylméthyle
84583-61-9	Boues et schlamm, zinc électrolytique
84696-24-2	Extrait de <i>Lotus corniculatus</i>
84696-47-9	Extrait de rosier ( <i>Rosa canina</i> )
84776-00-1	Boues et schlamm, électrolyse de l'étain
84776-83-0	Acides de résine et de colophane, esters avec le triméthylolpropane
84852-15-3	p-Nonylphénol ramifié
84961-67-1	Extrait de <i>Verbena officinalis</i>
85005-73-8	Chlorure de 3-(éthylamino)-2-méthyl-7-[(o-tolyl)amino]phénoxazin-5-iوم
85116-70-7	Cendres (résidus), galvanisation
85187-74-2	4,4'-Bis[[6-anilino-4-(méthylamino)-1,3,5-triazin-2-yl]amino]stilbène-2,2'-disulfonate de sodium
85338-07-4	Aluminium, complexé avec le chlore d'hydroxyle et le sulfobenzène-1,2-dicarboxylate
85392-23-0	4-[(1-Amino-9,10-dihydro-4-hydroxy-9,10-dioxo-2-anthryl)thio]-N-(3-éthoxypropyl)benzènesulfonamide
85585-93-9	Acide carbonique, sel d'aluminium et de magnésium, basique
85586-48-7	N,N''-(Méthylènedi-p-phénylène)bis[N'-[3-(triéthoxysilyl)propyl]urée]
85736-59-0	Acides naphténiques, sels de bismuth
86352-11-6	Formaldéhyde polymérisé avec le terphényle sulfoné
86352-12-7	Formaldéhyde polymérisé avec le terphényle sulfoné, sels d'ammonium

87396-22-3	Acide {[{(phosphonométhyl)imino]bis[hexane-6,1-diylnitrilobis(méthylène)]}tétraphosphonique, produits de réaction avec les résidus de dérivés morpholiniques issus des produits de la réaction de l'ammoniac avec le diéthylèneglycol}
87836-98-4	Carbonate de diphenyle polymérisé avec l'hexane-1,6-diol, l'isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle et l'oxépan-2-one
90028-66-3	Extrait d'onagre ( <i>Oenothera biennis</i> )
90045-36-6	Extrait de <i>Ginkgo biloba</i>
90045-38-8	Extrait de ginseng ( <i>Panax quinquefolius</i> )
90066-13-0	Hydroxyde de 9-(2,4-dicarboxyphényl)-3,6-bis(diéthylamino)xanthylum, sel interne
90170-94-8	m-Toluidine, produits de réaction avec le chlorobenzène et le 1-chloro-4-(trichlorométhyl)benzène, dérivés monosulfonés
90218-35-2	Acide dodécylbenzènesulfonique, ramifié, composé avec la propan-2-amine
90235-73-7	Méthacrylate de méthyle polymérisé avec l'acrylate de butyle, l'acrylate de tert-butyle, le 1-vinylimidazole, l'acrylate de 4-hydroxybutyle et l'acrylate de 2-hydroxyéthyle
90367-27-4	2,2'-(3-[{2-Hydroxyéthyl}amino]propyl)imino)diéthanol, dérivés N-alkylés de suif
90367-48-9	Formaldéhyde, produits de réaction avec la N,N-diméthylaniline et la N-éthyl-o-toluidine, oxydés, molybdotungstophosphates
90431-32-6	Plomb complexé avec le 2-éthylhexanoate et d'isoctanoate, basiques
90459-62-4	Acide octadécanoïque, produits de réaction avec la diéthylenetriamine, quaternisés par le sulfate de diméthyle
90623-14-6	Amides obtenus à partir d'acides gras en C18-24, de la N,N-diméthylpropane-1,3-diamine et d'acides gras de suif hydrogéné, composés avec le sulfate de diméthyle
90989-74-5	Sang pulvérisé
91053-53-1	Calcaire, produit de réaction avec la bauxite et le gypse
91081-19-5	Acides résiniques et acides colophaniques, sels de cérium (3++)
91081-41-3	Acides résiniques et acides colophaniques, sels de titane
91081-53-7	Colophane, produits de réaction avec le formaldéhyde
91696-28-5	1,5-Diamino-4,8-dihydroxyanthraquinone bromée
91744-55-7	Monoglycérides de saindoux hydrogénés
92044-87-6	Esters 2-éthylhexyliques d'acides gras de coco
92113-31-0	Collagènes, hydrolysats
92400-09-4	3-(Dodécylthio)-N-[2-(2-isopropyl-1-imidazolidinyl)éthyl]-2-méthylpropionamide
93334-05-5	Acides gras de cire de lignite, sels de sodium
93455-61-9	Phénol, dérivés tert-butylés, 1-phényléthylés et 1,1,3,3-tétraméthylbutylés
93892-03-6	Butyrate de (1 $\alpha$ ,2 $\beta$ ,5 $\alpha$ )-2-méthyl-5-(1-méthylvinyl)cyclohexyle
93892-05-8	Isovalérat de (1 $\alpha$ ,2 $\beta$ ,5 $\alpha$ )-5-isopropényl-2-méthylcyclohexyle
93918-06-0	(Butan-2-olato)bis(3-oxobutyrate d'éthyle-O#1',O#3)aluminium
93919-04-1	Butyrate de 2-méthyl-5-(1-méthylvinyl)-2-cyclohexène-1-yle
93940-59-1	Octanoate de (1 $\alpha$ ,2 $\beta$ ,5 $\alpha$ )-2-isopropyl-5-méthylcyclohexyle
94022-30-7	2-[3-(2-Chlorophényl)propyl]pyridine
94094-93-6	Benzène, dérivés monoalkyles en C10-13, produits de queue de fractionnement, fraction lourde
94248-34-7	2-[(Triméthylcyclohex-3-én-1-yl)méthylène]amino]benzoate de méthyle
94270-86-7	N,N-Bis(2-éthylhexyl)-ar-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthanamine
94279-42-2	Hexakis(cyano-C)ferrate(4-), sels de cuivre(1++) et des produits de réaction de la N,N-diméthylaniline oxydée avec la N-éthyl-o-toluidine et le formaldéhyde

94386-39-7	Isovalérate de 2-méthyl-5-(1-méthylvinyl)-2-cyclohexène-1-yle
94386-40-0	Isovalérate de [4-(1-méthylvinyl)-1-cyclohexène-1-yl]méthyle
94552-05-3	Déchets solides, anode plomb-argent
95649-13-1	Lignolsulfonate de calcium polymérisé avec la cyanoguanidine, le formaldéhyde et le lignolsulfonate de sodium
95851-08-4	2,2,3,6-Tétraméthyl- $\alpha$ -propylcyclohexanopropanol
96278-66-9	Acides naphtalènesulfoniques polymérisés avec le formaldéhyde, le terphényle sulfonné et le sulfonyldiphénol, sels d'ammonium et de sodium
96557-46-9	Dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique polymérisé avec la benzène-1,2-diamine, la benzène-1,3-diamine, la benzène-1,4-diamine, l'anhydride 3-[4-(1-{4-[(1,3-dioxo-1,3-dihydro-isobenzofuran-5-yl)oxy]phényl}-1-méthyléthyl)phénoxy]phtalique, l'anhydride phtalique, l'anhydride 3,3'-[isopropylidènebis(4,1-phénylénoxy)]diphtalique et l'anhydride 4,4'-[isopropylidènebis(4,1-phénylénedioxy)]diphtalique
96591-19-4	Produits de réaction d'acides gras de tallol avec le 2-amino-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol et le formaldéhyde, polymérisés avec le méthacrylate de butyle, le méthacrylate de 2-(diéthylamino)éthyle, l'acrylate de 2-hydroxyéthyle et le méthacrylate de méthyle
96690-57-2	Déchets solides cathodiques, électrolyse d'oxyde d'aluminium
97280-84-7	2-[2-(2-Méthyl-2,3-dihydro-1H-indol-1-yl)vinyl]-1,3,3-triméthyle-3H-indolium, complexé avec le cyano de phosphate, de cuprate et de ferrate
97375-18-3	Acide 2,2'-[(9,10-dihydro-9,10-dioxo-1,4-anthrylène)diimino]bis[5-tert-butylbenzènesulfonique], sel de sodium
97375-25-2	Platine, complexée avec le 2,4,6,8-tétraméthyl-2,4,6,8-tétravinyltétrasiloxane, chlorés et carbonylés
97862-60-7	Acides gras en C20-28, composés avec le 2-(méthylamino)éthanol
98072-44-7	Cendres volantes, raffinage des métaux précieux
98072-60-7	Scories, raffinage de métal précieux
98072-61-8	Boues et schlamma, raffinage de métal précieux
99377-79-4	Phénol, polymérisé avec le formaldéhyde, éther glycidyle, polymères avec le [(méthylphénoxy)méthyl]oxirane et les acétates de triéthylènetriamine (sels)
100085-57-2	Huiles de poisson hydrogénées, produits de réaction avec la N,N-diméthylpropane-1,3-diamine, quaternarisés par le sulfate de diméthyle
100402-68-4	Palladium, complexé avec le 3-mercaptopropionate d'isoctyle
101545-02-2	Méthacrylate d'éthyle polymérisé avec l'acrylate de butyle, le styrène, le formaldéhyde, le méthacrylate de 2-hydroxyéthyle, le méthacrylate de méthyle, l'acrylate de méthyle, le méthacrylate d'oxiranylméthyle, l'acrylonitrile et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine, terminés avec l'alcool butylique
102082-92-8	3,6-Bis(diéthylamino)-9-[2-(méthoxycarbonyl)phényl]xanthylium, molybdosilicate
102262-31-7	3,6-Bis(diéthylamino)-9-[2-(méthoxycarbonyl)phényl]xanthylium, complexes cyano/cuprate/ferrate
103443-41-0	Molybdateungstophosphate de 3,6-bis(diéthylamino)-9-[2-(méthoxycarbonyl)phényl]xanthylium
103694-73-1	Acide acrylique polymérisé avec le 2-éthyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol et le méthyoxyirane, composé préparé avec la diéthylamine
103777-67-9	Acrylate (ester) de 2-(diméthylamino)éthyle polymérisé avec l'acrylamide, sulfate
104037-85-6	o-{[3-(1,3-Benzodioxol-5-yl)-2-méthylprop-1-én-yl]amino}benzoate de méthyle
104339-53-9	Formaldéhyde polymérisé avec le diisocyanate de 2-méthyl-1,3-phénylène, le diisocyanate de 4-méthyl-1,3-phénylène, le 2,2'-(méthylimino)diéthanol, l'oxirane et le propylèneglycol
104339-59-5	Acide méthylènesuccinique polymérisé avec l'acrylate de butyle, le N-(hydroxyméthyl)acrylamide, l'acrylamide, l'acrylonitrile et l'acide acrylique
104339-64-2	N,N,N',N'-Tétraméthyléthane-1,2-diamine polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane, chlorhydrate
104351-91-9	$\alpha$ -{2-[Hexadécy(2-sulfoéthyl)amino]éthyl}- $\omega$ -hydroxypoly(oxyéthylène), sel monosodique

104351-96-4	Adipate de diméthyle polymérisé avec la 5-amino-1,3,3-triméthylcyclohexanéméthanamine, le carbonate de diphenyle, l'hexane-1,6-diol, l'hydrazine, l'isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle et le 2,2'-(oxydiéthylèneoxy)diéthanol
104376-58-1	Phosgène polymérisé avec le 4,4-isopropylidènediphénol, ester (1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phényle
104376-67-2	Formaldéhyde polymérisé avec du nonylphénol ramifié, sulfonné, sels de sodium
105839-25-6	Acides gras en C18 insaturés et dimérisés, polymérisés avec le bisphénol A, l'épichlorhydrine et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine
106068-87-5	5-Chloro-2-{[5-[(5-chloro-1,3-diéthyl-1,3-dihydro-2H-benzimidazol-2-ylidène)éthylidène]-3-éthyl-4-oxo-2-thiazolidinylidène]méthyl}-3-éthylbenzothiazolium, iodure
106214-53-3	Amides en C14-18 saturés et insaturés, produits de réaction avec le formaldéhyde et le phénol, éthoxylés
106276-79-3	2,3,4,5-Tétrachloro-6-cyanobenzoate de méthyle, produits de réaction avec la 2-méthylbenzène-1,3-diamine et le méthylate de sodium
106276-80-6	2,3,4,5-Tétrachloro-6-cyanobenzoate de méthyle, produits de réaction avec la p-phénylénediamine et le méthoxyde de sodium
106726-11-8	Néodécanoate de néodynium(3+)
107630-41-1	Acide nitrique, sel (11:1:5) d'ammonium et de calcium
107667-02-7	Acide bis(2,4,4-triméthylpentyl)phosphinodithioïque
107783-08-4	2,2-Diphényl-2-[(diphénylméthylène)amino]acetonitrile
107898-54-4	3,3-Diméthyl-5-(2,2,3-triméthylcyclopent-3-ényl)pent-4-én-2-ol
108126-46-1	Acide adipique polymérisé avec l'ammoniac, le but-2-ène-1,4-diol, le diisocyanate d'hexane-1,6-diyle, l'éthyléneglycol, l'acide 3-hydroxy-2-(hydroxyméthyl)-2-méthylpropionique, l'isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle et le diisocyanate de 4,4'-méthylénedicyclohexyle, composé préparé avec la triéthylamine, produits de réaction avec l'ether monobutylique du polyéthylène-polypropyléneglycol et le bisulfite de sodium
108126-47-2	Acide adipique polymérisé avec le but-2-ène-1,4-diol, le diisocyanate d'hexane-1,6-diyle, le propylidynetriméthanol, l'hexane-1,6-diol, l'hydrazine, le diisocyanate de 4,4'-méthylénedicyclohexyle et le méthyloxirane, bisulfite
109037-75-4	Benzène, produits de réaction avec le chlore et le chlorure de soufre (S2Cl2), hexafluoroantimonates(1-)
109066-19-5	Acide 3-hydroxy-2-hydroxyméthyl-2-méthylpropionique polymérisé avec le diisocyanate d'hexaméthylène, le propylidynetriméthanol, le 4,4'-isopropylidènediphénol et le méthyloxirane, composé avec le 2-(diméthylamino)éthanol
109159-24-2	Acide adipique polymérisé avec la 5-amino-1,3,3-triméthylcyclohexanéméthanamine, le butane-1,4-diol, le 2,2-diméthylpropane-1,3-diol, l'hexane-1,6-diol, l'isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle, le 4,4'-isopropylidènediphénol et le méthyloxirane, bloqué au 2-éthylhexan-1-ol
109159-25-3	Acide adipique polymérisé avec la 5-amino-1,3,3-triméthylcyclohexanéméthanamine, le butane-1,4-diol, l'hexane-1,6-diol, l'isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle, le 4,4'-isopropylidènediphénol et le méthyloxirane, bloqué au 2-éthylhexan-1-ol
111174-61-9	Alcools en C8-16, produits de réaction avec le pentoxyde de phosphore (P2O5), composés avec la 2-éthylhexan-1-amine
111174-63-1	Produits de réaction d'hydrolysats de protéines du cuir avec le chlorure d'isostéaroyle
111719-83-6	2-Benzo[f]quinoléin-3-yl-1H-indène-1,3(2H)-dione, dérivés (1,3-diméthyl-1H-imidazolium-4-yl)méthylés, sulfates de méthyle
111849-98-0	Carbonate de diphenyle polymérisé avec l'hexane-1,6-diol, l'isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle et le 4,4'-méthylénedicyclohexanamine, bloqué avec la butan-2-one-oxime
111905-65-8	Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec le produit de réaction acrylonitrile-butane-1,4-diol, le bisphénol A, l'épichlorhydrine et l'éthylénediamine
113455-51-9	Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle polymérisé avec le dichlorodiméthylsilane, le dichlorodiphénylsilane, le méthacrylate de méthyle, le trichlorométhylsilane, le

	trichlorophénylsilane et le méthacrylate de 3-(triméthoxysilyl)propyle
113534-62-6	N-[2-(2-Aminoéthylamino)éthyl]oléamide éthoxylé
114488-10-7	Thioridazine
114862-93-0	[p-(Diméthylamino)phényl]bis[4-(éthylamino)-3-méthylphényl]méthylium, molybdophosphate
114887-02-4	p-(p-Sulfophénylazo)benzènediazonium, produits de réaction avec le polymère formaldéhyde-acide salicylique, sels de sodium
114887-05-7	Bis[p-(diméthylamino)phényl][4-(éthylamino)-3-méthylphényl]méthylium, molybdophosphate
115017-00-0	Profénamine
115100-56-6	Chlorure de 4-(o-méthoxyphénylazo)-2-méthyl-5-(2-nitro-4-sulfoanilino)benzènediazonium, produits de réaction avec le polymère de formaldéhyde/acide salicylique, sels de sodium
115340-80-2	3-Amino-N-éthyl-N,N-diméthylpropan-1-aminium, dérivés N-acylés d'huile de blé, sulfates d'éthyle
117204-17-8	2,6-Dicyclohexyl-4-isobutyl-2H-1,2,6-thiadiazine-3,5(4H,6H)-dione-1,1-dioxyde
117520-84-0	Formaldéhyde, polymérisé avec le xylénol, le m-crésol et le p-crésol
117920-00-0	tert-Alkylamines en C16-22, composés (1:1) avec la benzothiazole-2(3H)-thione
118516-12-4	2-Undécylimidazole, sel de zinc
119040-04-9	2-Méthyl(triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl)cyclohexanol
119299-02-4	Bis[alkyl(de suif hydrogéné)]diméthylammonium, hydroxydes
119345-01-6	Trichlorure de phosphore, produits de réaction avec le 1,1'-biphényle et le 2,4-bis(1,1-diméthyléthyl)phénol
120196-33-0	Formaldéhyde polymérisé avec le butan-1-ol et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine
120547-52-6	Dérivés mono[(C12-13-alkyloxy)méthyliques] de l'oxirane
121028-72-6	Didécanoylhydroxyaluminium
121028-73-7	Dihydroxyoctanoylaluminium
121028-80-6	Tétrahydrofurane polymérisé avec le diisocyanate de 3,3'-diméthylbiphényl-4,4'-ylène et l'oxirane
121028-97-5	Acrylate d'éthyle polymérisé avec la (Z)-octadéc-9-én-1-amine
121053-32-5	Cendres volantes de raffinage du nickel
121053-33-6	Scories de raffinage du nickel
121053-36-9	Schlamm et boues de raffinage du nickel
121053-43-8	Décanoyldihydroxyaluminium
121372-49-4	6-Diazo-5-oxo-5,6-dihydronaphtalène-1-sulfonate de 1-(1-naphtylméthyl)-2-naphtyle
121754-48-1	4-Anilino-2-méthoxybenzènediazonium, sel (1:1) de l'acide (3,5-xylyl)méthanesulfonique, produits de réaction avec l'oxyde de (p-méthoxyméthyl)phényle et de p-tolyle l'oxyde de bis[(p-méthoxyméthyl)phényle]
121754-49-2	Pentane-2,4-dione, produits de réaction avec le 2-méthylpropane-2-ol, le nonylphénol et le chlorure de tungstène (WCl6)
123774-64-1	(2-Éthylhexanoato-O)dihydroxyaluminium
124058-18-0	Formaldéhyde polymérisé avec le méthanol et le phénol
124222-16-8	Résidus du raffinage du cuivre
124222-19-1	Boues et schlamm, électrolytique, nickel
124222-20-4	Boues et schlamm, métaux précieux électrolytique
124316-01-4	Scories de raffinage du cuivre
124547-64-4	L-thréo- $\alpha$ -D-galacto-Octopyranoside, 7-chloro-6,7,8-tridéoxy-3,4-O-isopropylidène-6-[(1-méthyl-4-propyl-2-pyrrolidinyl)carbonyl]amino}-1-thiométhyle, 2-(tolyle hydrogène phosphate), monohydrochlorure, (2S-trans)-
124563-79-7	Acides gras d'huile de ricin déshydraté polymérisés avec l'acide benzoïque, l'acrylate de 2-

	éthylhexyle, le glycérol, l'hexakis(méthoxyméthyl)mélamine, le méthacrylate d'hydroxyéthyle, le méthacrylate d'isobutyle, l'huile de lin, l'acide méthacrylique, le pentaérythritol, l'anhydride phthalique et le styrène
124578-10-5	Formaldéhyde polymérisé avec le phénol et le 4,4'-thiodiéthanol, sulfométhylé
124988-74-5	Isopropylidènedi-p-phénylénoxydipropanol polymérisé avec l'hydrazine, l'isocyanate de 3-isocyanatométhyl-1,3,5-triméthylcyclohexyle, le méthyloxirane et le 2,2'-oxydiéthanol
125249-25-4	Acide méthacrylique polymérisé avec le styrène, l'acrylate de 2-éthylhexyle, la N,N,N',N'',N'''-hexakis(méthoxyméthyl)-1,3,5-triazine-2,4,6-triamine, le méthacrylate de 2-hydroxyéthyle et le méthacrylate d'isobutyle
125328-36-1	Amines en C20-22, acétates
125328-39-4	N-Alkyl(triméthylénediamines) d'huile de canola
125328-44-1	Alkylamines d'huile de colza hydrogénée, acétates
125328-45-2	Alkylamines de suif hydrogéné, résidus de distillation
125328-62-3	Nitriles, huile de canola
125328-63-4	Nitriles, huile de colza hydrogénée
125328-64-5	Nitriles, huile de colza hydrogénée
125328-83-8	4-Méthyl-7-(phosphonooxy)-(2H)1-benzopyran-2-one, sel de dilithium
125328-86-1	1-Amino-4-(p-tert-butylanilino)-9,10-dihydro-9,10-dioxoanthracène-2-sulfonate de monolithium
125328-87-2	1-Éthyl-2-phénéthylbenzène
125328-94-1	1-Éthyl-3-phénéthylbenzène
125408-55-1	Huile de ricin polymérisée avec le bisphénol A, le p-tert-butylphénol, le formaldéhyde, le glycérol, l'anhydride maléique, la colophane et l'huile d'abrasin
125408-74-4	Scories de désulfurage de métaux ferreux en hauts fourneaux
125494-53-3	Scories de raffinage de l'aluminium
125494-54-4	Schlamm et boues de raffinage du zinc
125494-56-6	Plomb, complexes avec le C9-28-néocarboxylate et le 2-éthylhexanoate, basiques
125514-69-4	Hydroxyde sulfate mixte d'aluminium et de magnésium [Al5Mg10(OH)31(SO4)2]
125715-38-0	Chlorure de 1,2-diméthyl-5-vinylpyridinium polymérisé avec la 2-méthyl-5-vinylpyridine
125826-42-8	Acide adipique polymérisé avec l'éthyléneglycol, l'hydrazine, l'acide 3-hydroxy-2-(hydroxyméthyl)-2-méthylpropionique et le diisocyanate de 4,4'-méthylénedicyclohexyle, composé avec la triéthylamine
126820-93-7	Sel d'or(1++) du 2,6,6-triméthylbicyclo[3.1.1]heptanethiol, produits de réaction avec des complexes de 3-mercaptopropionate d'isoctyle palladium et le soufre
126820-94-8	Sel d'or(1++) du 2,6,6-triméthylbicyclo[3.1.1]heptanethiol, produits de réaction avec des complexes de 3-mercaptopropionate d'isoctyle palladium, le soufre et le sel d'argent(1++) du 2,6,6-triméthylbicyclo[3.1.1]heptanethiol
126820-96-0	Sel d'or(1++) du 2,6,6-triméthylbicyclo[3.1.1]heptanethiol, produits de réaction avec le soufre et le sel d'argent(1++) du 2,6,6-triméthylbicyclo[3.1.1]heptanethiol
126948-54-7	o-[{2-Méthyl-3-(p-tolyl)propylidène}amino]benzoate de méthyle
127032-53-5	Hydrolysats de protéines de plumes de volailles
127153-78-0	N-[C18-22- Et C20-22(insaturé)-alkyl]triméthylénediamines éthoxylées
127153-80-4	Biphényl-4-ol isobutyléné
127947-25-5	Acides gras de soja propoxylés
128704-79-0	Solutions de lixiviation, raffinage du zinc
129126-85-8	Huile de lin polymérisée avec l'acide benzoïque, le formaldéhyde, le pentaérythritol, le phénol, l'anhydride phthalique, la colophane, l'anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique et le propylidynetriméthanol

129126-88-1	Huile de lin polymérisée avec l'acide benzoïque, le formaldéhyde, le pentaérythritol, le phénol, l'anhydride phthalique, le TDI, l'anhydride cyclohexane-1,3-dicarboxylique et le tri(hydroxyméthyl)propane, composés avec le 2-(diméthylamino)éthanol
129156-30-5	Triéthyl[(2,3,3a,4-tétrahydro-1H-benz[f]inden-4-yl)oxy]silane
129212-18-6	Méthacrylate de 2-(diméthylamino)éthyle polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, la N,N-diméthylpropane-1,3-diamine, le styrène, le 2-éthyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol, l'acrylate d'éthyle, l'acrylate de 2-hydroxyéthyle, l'isocyanate de 3-(isocyanatométhyl)-3,5,5-triméthylcyclohexyle, le 4,4'-isopropylidènediphénol, l'oxépan-2-one et le tétradécyloxirane
129539-21-5	Acides gras de tallol polymérisés avec le glycérol, le pentaérythritol, l'anhydride phthalique et le 2-éthyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol, produits de réaction avec la benzène-1,3-diméthanamine, le TDI et le tridécanol
129618-34-4	Électrolytes, fabrication de nickel
129618-37-7	Solutions, fabrication de métaux précieux, procédé hydrométallurgique
129618-38-8	Solutions, fabrication de nickel, procédé hydrométallurgique
129756-31-6	Acide adipique polymérisé avec la 5-amino-1,3,3-triméthylcyclohexanéméthanamine, le 1,6-diisocyanatohexane, le 2,2-diméthylpropane-1,3-diol, l'hexane-1,6-diol, l'hydrazine et le 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl)-1,3,3-triméthylcyclohexane
129756-32-7	Acide 2-hydroxyéthanesulfonique, sel de zinc
129783-32-0	N-Éthyléthanamine, produits de réaction avec un polymère maléaté polybutadiène oligomérique-styrène, sels d'ammonium, composés avec la diéthylamine
129783-37-5	Sel monosodique de l'acide sulfureux polymérisé avec le butane-1,4-diol, le but-2-ène-1,4-diol, le méthyoixirane et le 1,2,5-tris(6-isocyanatohexyl)biuret, bloqué avec la butan-2-one-oxime
129783-39-7	Sel monosodique de l'acide sulfureux polymérisé avec le but-2-ène-1,4-diol, le méthyoixirane et le diamide N,N'-2-tris(6-isocyanatohexyl)imidodicarbonique, bloqué avec la butan-2-one
129811-21-8	Terres rares, complexés avec le 2-éthylhexanoate et le naphténate
129828-23-5	Acides gras, produits de réaction du tallol avec le phtalate de butylphénylméthyle, le 2-(diméthylamino)éthanol, la morpholine et des sulfonates de pétrole à proportion plus que stoechiométrique de calcium
129828-32-6	Formaldéhyde polymérisé avec le 4-(1,1-diméthyléthyl)phénol, le 4-nonylphénol et le phénol
129870-79-7	4,4'-(1-Méthyléthylidène)bis[phénol]polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, produits de réaction avec le polymère formaldéhyde-phénol butylé
129984-36-7	Acide 3-hydroxy-2-(hydroxyméthyl)-2-méthylpropionique polymérisé avec l'hydrazine, l' $\alpha$ -hydro- $\omega$ -hydroxypoly[oxy(méthyléthane-1,2-diyle)] et le 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl)-1,3,3-triméthylcyclohexane, composé avec la N,N-diéthyléthanamine
131731-18-5	1,3,5-Tris(6-isocyanatohexyl)biuret polymérisé avec le butane-1,4-diol, le but-2-ène-1,4-diol et le méthyoixirane, disulfité, bloqué avec la butan-2-one-oxime
131731-20-9	1,3,5-Tris(6-isocyanatohexyl)biuret polymérisé avec le but-2-ène-1,4-diol et le méthyoixirane, disulfité, bloqué avec la butan-2-one-oxime
132373-76-3	Acide 1,5-bis(isopropyl)-2-naphtalènesulfonique, composé avec la cyclohexanamine (1:1)
132435-11-1	Formaldéhyde, polymérisé avec le phénol, composé avec la 2,3,4,6,7,8,9,10-octahydropyrimido[1,2-a]azépine
134098-61-6	Ester 1,1-diméthyléthylique de l'acide 4-[[[( $\tilde{\text{O}}\text{-}[(1,3-diméthyl-5-phénoxy-1\tilde{\text{O}}\text{-}pyrazol-4-y)\text{méthylène}]amino]oxy]méthyl]benzoïque$
139349-56-7	4,4'-(Isopropylidène)diphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, le triéthoxyphénylsilane et le 3-(triéthoxysilyl)propan-1-amine
139730-54-4	Amides de suif hydrogéné et de tétraéthylènepentamine, polymérisés avec l'épichlorhydrine et le polyéthylène glycol
143106-84-7	Chlorhydrate de [1R-(1 $\alpha$ ,4 $\alpha$ $\beta$ ,10 $\alpha$ $\alpha$ )-4-({[1,2,3,4,4a,9,10,10a-octahydro-1,4a-diméthyl-7-(isopropyl)phénanthrén-1-yl]méthyl}{3-oxo-3-phénylpropyl)amino]butan-2-one
144058-38-8	Acide adipique polymérisé avec la 5-amino-1,3,3-triméthylcyclohexanéméthanamine, le but-2-ène-1,4-diol, le 1,6-diisocyanatohexane, le 2,2-diméthylpropane-1,3-diol, l'hexane-1,6-

	diol, l'hydrazine, l'isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle, le méthyoxyirane et l'hydrogénosulfite de sodium
144058-39-9	Acide adipique polymérisé avec l'hydrazine, l'isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle, l'[isopropylidènebis(4,1-phénylèneoxy)]bis(propanol), le méthyoxyirane et le 2,2'-oxydiéthanol
152923-48-3	$\alpha$ -Amylase, <i>Bacillus amyloliquefaciens</i>
159317-41-6	Acide 4-[(1-hydroxy-4-sulfonaphthalén-2-yl)azo]-5,5'-diméthyl-4'-[[4-[(phénylsulfonyl)oxy]phényl]azo]-biphényle-2,2'-disulfonique, sel trisodique
164288-52-2	Extrait d'arbre à liège ( <i>Phellodendron amurense</i> )
168109-77-1	Formaldéhyde polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane et le 2-méthylphénol, produits de réaction avec le polymère du bisphénol A-épichlorhydrine et la cyclohexane-1,2-diamine
174333-80-3	5-Nonylsalicylaldéhyde-oxime ramifié
175448-53-0	Scories, fusion de plomb, réduit avec du zinc
426260-76-6	Heptanes cycliques et linéaires, ramifiés

\* NE CAS représente le numéro d'enregistrement du Chemical Abstracts Service. Les informations du Chemical Abstracts Service sont la propriété de l'American Chemical Society. Toute utilisation ou redistribution, sauf si elle sert à répondre aux besoins législatifs et/ou est nécessaire pour les rapports au gouvernement du Canada lorsque des informations ou des rapports sont exigés par la loi ou une politique administrative, est interdite sans l'autorisation écrite préalable de l'American Chemical Society.

### Substances confidentielles de la partie 2

Numéro d'identification confidentiel**	Nom maquillé
11118-3	4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine polymérisée avec le formaldéhyde, et un benzoate substitué de 2-(diméthylamino)-2-méthylpropyle, sel
11472-6	Colophane maléatée, polymérisée avec un composé carbylique, sels de calcium, de magnésium et de zinc
11522-2	Acides gras, produits de réaction avec l'anhydride maléique et l'oléylamine
11192-5	Chélate de l'ester acétoacétique d'aluminium bis alkoxylé
11194-7	Chélate de l'ester acétoacétique d'aluminum bisalkoxylé
11199-3	Alcanoate de trioxyaluminium modifie
10015-7	Dérivé de polyéthylènepolyamines, composés avec l'anhydride (polybutényl)succinique
11560-4	Bis(phényl mercure alcényl)succinate de diéthylèneglycol
11561-5	Bis(phényl mercure alcényl)succinate de diéthylèneglycol
11562-6	Bis(phényl mercure alcényl)succinate de diéthylèneglycol
10011-3	Cyanoguanidine polymérisée avec du sulfate de diammonium et un aldéhyde alkylique
11048-5	Acides gras de tallöl, produits de réaction avec le polyéthylènepolyamine et un acide dicarboxylique, sel avec les produits de réaction des acides gras de tallöl et la polyalkylènepolyamine
11054-2	Nonylphénol, éthoxylé, monoester d'un acide dicarboxylique, neutralisé avec les produits de réaction des acides gras de tallöl et de la polyalkylènepolyamine
11065-4	Acides gras de tallöl, produit de réaction avec une polyalkylènepolyamine et l'acide phosphorique
11524-4	Acides gras, produits de réaction avec l'anhydride maléique et la triéthanolamine
11525-5	Acides gras, maléatés
11554-7	Acides gras, produits de réaction avec l'anhydride maléique et l'oléylamine, éthoxylés

11555-8	Acides gras, produits de réaction avec l'anhydride maléique et la triéthanolamine
11556-0	Acides gras, produits de réaction avec l'anhydride maléique
11557-1	Acides gras, produits de réaction avec l'anhydride maléique et l'oléylamine
11436-6	Produit de réaction de sarcosine d'alcèneyle, de polyoxypropylénediamine et de stéarate de zinc
11005-7	Dialkyl(alkyldiméthyle siloxy) d'aluminium
11431-1	Poly(méthacrylate d'allyle/ acrylate de butyle/ acrylate d'éthyle 2-substitué/ acide méthacrylique/ méthacrylate de méthyle), sel de 2-amino-2-méthylpropan-1-ol
11105-8	Phosphorothioate de dialkyle, sel d'alcaneamine
10008-0	4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le 2,2'-[isopropylidène]bis( <i>p</i> -phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et le 2,2'-iminodiéthanol et l' $\alpha$ -oléoyl- $\omega$ -hydroxypoly(oxyalkylidène)
10009-1	4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le 2,2'-[isopropylidène]bis( <i>p</i> -phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et une diéthylamine substituée en position 2
11114-8	4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le 2,2'-[isopropylidène]bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane), l'iminodiéthanol et l' $\alpha$ -stéaroyl- $\omega$ -hydroxy-poly(oxyalkylidène)
11053-1	Acides gras composés avec l'éthylénediamine
11108-2	Acide phosphorique, résine amino polysubstituée, borate substitué avec l'amino
10709-8	Polymère de pipérazine, d'alkyl-1,2-diamine, de formaldéhyde et de (chlorométhyl)oxirane
10001-2	Produit de réaction boraté de l'anhydride polybuténysuccinique avec le polymère éthylénediamine-pipérazine
10004-5	Produit de réaction de l'acide maléique avec une alkylamine
11163-3	<i>N,N,N'</i> -[Tris(2-hydroxyéthyl)- <i>N</i> -(alkylpropane-1,3-diamino)], molybdate
11459-2	Naphta (pétrole), aromatique léger craqué à la vapeur, débenzénisé, polymérisé avec un alkylphénol et le formaldéhyde
11487-3	Acides gras de tallöl, produits de réaction avec le maléate de monométhyle et une polyéthylènepolyamine
11519-8	Dicyclopentadiène, produit de réaction avec le naphta (de pétrole) aromatique moyen craqué à la vapeur, l'anhydride maléique et le terpène
11444-5	Résine de diisocyanate aromatique substitué - méthacrylate d'hydroxypropyle
11060-8	Propan-2-ol, sel de titane(4++), polymérisé avec le triéthoxyalkényle silane
10024-7	Alkyldithiophosphate métallique
10026-0	Anhydride alcénysuccinique, produit de réaction avec des polyéthylènepolyamines et un acide inorganique
10034-8	Acide alkylsalicylique, sel de zinc
10035-0	Acide alkylsalicylique, sel de zinc
10680-6	Alcénysuccinimide sulfuré
10685-2	Dimercaptodithiazole substitué
10688-5	Alkylsalicylate de sodium
10697-5	Alcénysuccinate de métal
10701-0	Acide adipique, produit de réaction avec des $C_{16-18}$ et un anhydride alcénysuccinique
10703-2	Alkylphénol substitué, sel de calcium
11140-7	Phosphinodithioate substitué, sel de zinc
11145-3	Sel d'alkylamine du complexe ester phosphate

11166-6	Produit d'huile soja avec du soufre, un alcène et un acide organique
11167-7	Polymère de l'ester alkylque du styrène-acide maléique, produit de réaction avec un hétéromonocycle substitué
11013-6	Polymère de étain-monobutyle (ester d'alkylmercaptoacétate), substitué
11099-2	Alkyl-2,4-dione, sel métallique
11043-0	Éther diglycidyle du diéthylènetriamine distéaramide
11482-7	Formaldéhyde, produit de réaction avec le phénol, des dérivés de polybutène, des polyamines de polyéthylène et un acide alcénoïque
11204-8	Sels d'alkylalcool phosphate éthoxylés de l'alkyloctahydrophenanthridine
11517-6	Monodithiocarbamate d'amines, <i>N</i> -(3-aminopropyl)- <i>N</i> -alkyl-, triméthylènedi-
11147-5	Polymère d'acides aromatiques, d'acides gras de tallöl, de polyols, de la <i>N,N</i> -diméthyléthanolamine, du méthanol, de la mélamine et du formaldéhyde
11154-3	Polymère de l'huile de lin, du pentaérythritol, de l'acide isophthalique, d'un acide monobasique, de la colophane et de l'anhydride maléique
11461-4	Colophane maléatée, polymérisée avec un composé carbylique et le pentaérythritol, sels de calcium, magnésium et de zinc
11470-4	Colophane, polymérisée avec le <i>p</i> - <i>tert</i> -butylphénol, le formaldéhyde, le glycérol et un alkylphénol
11471-5	Colophane, polymérisée avec un alkylphénol, le bisphénol A, le formaldéhyde et le glycérol
11126-2	Hétéropolycycle substitué bis disubstitué, polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, la dihydrofurane-2,5-dione et le 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis[phénol], alcanoate, propén-2-oate, sel métallique
11135-2	Colophane de tallöl, polymérisé avec un acide alcanoïque, un acide hétéropolycyclique disubstitué et le 2-éthyl-2-(hydroxyméthyl)-propane-1,3-diol
11496-3	<i>N,N</i> 2-Tris(6-isocyanatohexyl)imidodiamide dicarbonique, $\alpha$ -fluoro- $\omega$ -(2-hydroxyéthyl)poly(difluorométhylène), adduit avec le méthanol-hétéromonocycle et le 1-octadécanol
11498-5	$\alpha$ -Fluoro- $\omega$ -{2-[{2-méthyl-1-oxo-2-propényl}oxy]éthyl}poly(difluorométhylène), polymérisé avec le 2-méthyl-2-propénoate d'octadécyle et le 2-méthyl-2-propénoate de 2-(hétéromonocycle)éthyle
11504-2	$\alpha$ -Fluoro- $\omega$ -{2-[{2-méthyl-1-oxo-2-propényl}oxy]éthyl}poly(difluorométhylène), polymérisé avec le 2-méthyl-2-propénoate de 1,1-diméthyléthyle et le 2-méthyl-2-propénoate de 2-(hétéromonocycle)éthyle
10017-0	Aminoamide constitué de <i>N</i> -(3-aminoalkyl)- <i>N</i> -méthylpropane-1,3-diamine et des dimères d'acides gras en C <sub>18</sub> , insaturés
11111-5	Aminoamide composé de 1,4-piperazinedialcaneamine et d'acides gras, dimères insaturés en C <sub>18</sub>
11176-7	Dimères d'acides gras en C <sub>18</sub> insaturé, polymérisés avec les acides gras de tallöl et la tétraéthylènepentamine, produits de réaction avec le bisphénol, le condensat de l'épichlorhydrine A et des polyalkylènepolyamines
11193-6	Dimères d'acides gras en C <sub>18</sub> insaturé, distillats légers, esters avec un alcool monohydrique
11512-1	4,4'-(Méthyléthylidène)bis(phénol), polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, le méthyoxyirane et le [oxy(méthyléthane-1,2-diyl)] combiné
10003-4	Alkylphénols sulfurés
11035-1	Mono- et bis(1H,1H,2H,2H-perfluoroalkyl) phosphates, sels de diéthanolamine
11200-4	Acrylate substitué d'un dérivé chlorure d'ammonium, carbomonocycle substitué de diméthylalkyle
11201-5	Polymère de l'huile de lin, de l'huile de bois de chine, de colophane synthétique, de pentaérythritol et d'une résine solide
11475-0	Acides gras polymérisés, produits de réaction avec la diéthylènetriamine et des acides gras de tallöl
11483-8	Formaldéhyde, produit de réaction avec le phénol, des dérivés de polybutène, des

	polyamines de polyéthylène, un acide alcénoïque et un métalloacide
11497-4	$\alpha$ -Fluoro- $\omega$ -{2-[(1-oxo-2-propényl)oxy]éthyl}poly(difluorométhylène), polymérisé avec le 2-méthyl-2-propénoate de phénylméthyle, le ( <i>Z</i> )-2-butènedioate de bis(2-éthylhexyle) et le 2-méthyl-2-propénoate de 2-(hétéromonocycle)éthyle
11500-7	1-Méthyle, <i>N</i> -méthoxycarbonyle, <i>N'</i> -[2-(perfluoroalkyl)ethoxy]carbonyl-2,4-diaminobenzène
11513-2	Produit de réaction d'alkylphénol, de formaldéhyde, de monoéthanolamine, d'oxyde d'éthylène et d'oxyde de propylène
11519-8	Dicyclopentadiène, produit de réaction avec le naphta (de pétrole) aromatique moyen craqué à la vapeur, l'anhydride maléique et le terpène
11523-3	Acides gras, produits de réaction avec l'anhydride maléique et l'oléylamine, éthoxylé
11588-5	4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le méthyl(oxirane) substitué, produit de réaction avec la 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine et le <i>N,N</i> -bis(aminoéthyl)éthane-1,2-diamine
11589-6	4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le méthyl(oxirane) substitué, produit de réaction avec la 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine et la 2,2,4 (ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine
12208-4	Gel de silice, produit de réaction avec le chromate de bis(triphénylsilyle) et un alkalkoxyde métallique

\*\*Les noms maquillés sont utilisés pour identifier les substances qui sont dans la portion confidentielle de la LIS.

#### **4. Qui doit répondre à l'avis ?**

Tel qu'indiqué à l'annexe 2 de l'avis, l'avis s'applique à toute personne qui, au cours de l'année civile 2011, a satisfait à n'importe lequel des critères suivants :

**1) a fabriqué ou a importé** une quantité totale supérieure à 1000 kg d'une substance inscrite à la partie 1 de l'annexe 1 de l'avis, à n'importe quelle concentration, qu'elle soit :

- seule, dans un mélange, dans un produit;
- dans un article manufacturé qui est :
  - i. destiné à être utilisé par des enfants âgés de moins de 6 ans;
  - ii. destiné à entrer en contact avec les muqueuses d'un individu, à l'exception des yeux;
  - iii. un élément d'une batterie de cuisine, ou un ustensile de cuisson ou de service destiné à entrer en contact direct avec de la nourriture chauffée à l'intérieur d'une résidence, à moins que la partie qui entre en contact avec la nourriture chauffée soit faite de verre, d'acier inoxydable ou de porcelaine;
  - iv. un emballage alimentaire destiné à entrer en contact direct avec de la nourriture, à moins que la partie qui entre en contact avec la nourriture soit faite de verre, d'acier inoxydable ou de porcelaine;
  - v. un récipient alimentaire ou à boissons réutilisable, à moins que la partie qui entre en contact direct avec la nourriture soit faite de verre, d'acier inoxydable ou de porcelaine;
  - vi. destiné à libérer la substance durant des conditions d'utilisation où la substance peut être inhalée ou entrer en contact avec la peau d'un individu;
  - vii. un vêtement ou une chaussure;
  - viii. un article de literie, un sac de couchage ou une serviette;
  - ix. un article d'ameublement, un matelas, un coussin ou un oreiller destinés à être utilisés à l'intérieur d'une résidence, dans lesquels la substance est contenue dans une mousse, du cuir, de la fibre textile, du fil ou du tissu;
  - x. du tapis, un sous-tapis de mousse pour le recouvrement de plancher, un couvre-plancher de vinyle ou stratifié, destiné à être utilisé à l'intérieur d'une résidence.

**2) a fabriqué ou a importé** une quantité totale supérieure à 100 kg d'une substance inscrite à la partie 2 de l'annexe 1 de l'avis, à n'importe quelle concentration, qu'elle soit :

- seule, dans un mélange, dans un produit;
- dans un article manufacturé qui est :
  - i. destiné à être utilisé par des enfants de moins de 6 ans;
  - ii. destiné à entrer en contact avec les muqueuses d'un individu, à l'exception des yeux;

- iii. un élément d'une batterie de cuisine, ou un ustensile de cuisson ou de service destiné à entrer en contact direct avec de la nourriture chauffée à l'intérieur d'une résidence, à moins que la partie qui entre en contact avec la nourriture chauffée soit faite de verre, d'acier inoxydable ou de porcelaine;
- iv. un emballage alimentaire destiné à entrer en contact direct avec de la nourriture, à moins que la partie qui entre en contact avec la nourriture soit faite de verre, d'acier inoxydable ou de porcelaine;
- v. un récipient alimentaire ou à boissons réutilisable, à moins que la partie qui entre en contact direct avec la nourriture soit faite de verre, d'acier inoxydable ou de porcelaine;
- vi. destiné à libérer la substance durant des conditions d'utilisation où la substance peut être inhalée ou entrer en contact avec la peau d'un individu;
- vii. un vêtement ou une chaussure;
- viii. un article de literie, un sac de couchage ou une serviette;
- ix. un article d'ameublement, un matelas, un coussin ou un oreiller destinés à être utilisés à l'intérieur d'une résidence, dans lesquels la substance est contenue dans une mousse, du cuir, de la fibre textile, du fil ou du tissu;
- x. du tapis, un sous-tapis de mousse pour le recouvrement de plancher, un couvre-plancher de vinyle ou stratifié, destiné à être utilisé à l'intérieur d'une résidence.

Une personne doit répondre à l'avis si elle rencontre n'importe laquelle des exigences de déclaration.

La quantité de la substance qu'une personne a fabriquée ou importée devrait être déterminée sur la base de la quantité de la substance elle-même et non pas sur la quantité du mélange, du produit ou de l'article manufacturé contenant la substance. Des exemples sur la façon de déterminer si une entreprise atteint le seuil de déclaration sont présentés ci-dessous :

#### **Exemple 1 :**

##### **1) L'entreprise atteint le seuil de déclaration :**

En 2011, votre entreprise a importé 4000 kg du Produit X contenant 50 % en poids d'une substance figurant à la partie 1 de l'annexe 1. Une quantité totale de 2000 kg de la substance déclarable a été importée. Le seuil de déclaration est atteint.

##### **2) L'entreprise atteint le seuil de déclaration :**

En 2011, votre entreprise a importé 500 kg du Produit X contenant 10 % en poids d'une substance déclarable à la partie 2 de l'annexe 1 et 300 kg du Produit Y contenant 20 % en poids de la même substance. Une quantité totale de 110 kg de la substance déclarable a été importée. Le seuil de déclaration est atteint.

##### **3) L'entreprise n'atteint pas le seuil de déclaration :**

En 2011, une entreprise a fabriqué 800 kg d'une substance figurant à la partie 1 de l'annexe 1. Le seuil de déclaration n'est pas atteint.

Le paragraphe 71(3) de la Loi stipule que toute personne à qui un avis a été communiqué en vertu de l'alinéa 71(1)(b) de la Loi doit s'y conformer dans les délais prescrits dans l'avis. Le délai spécifié dans le présent avis est le **4 septembre 2013 à 17 h**, heure avancée de l'Est.

Si la personne assujettie au présent avis est une entreprise propriétaire de plus d'une installation, une réponse unique au présent avis devra être soumise. La réponse unique doit combiner l'information provenant de toutes les installations qui appartiennent à l'entreprise.

#### **4.1- *Mélanges, articles manufacturés et produits***

##### **Mélanges**

Un **mélange** est une combinaison de substances qui ne produisent pas elles-mêmes une substance différente de celles qui ont été combinées. Aux fins de l'avis, les mélanges incluent notamment les exemples suivants :

- les formulations préparées;
- les hydrates;
- les mélanges de réaction caractérisés en termes de leurs constituants.

Par exemple, si vous avez fabriqué ou importé toute forme hydratée d'une substance anhydre inscrite à l'Annexe 1, vous devez déclarer cette substance si vous rencontrez les critères de déclaration précisés à l'Annexe 2 de l'avis.

##### **Articles manufacturés**

Un **article manufacturé** est un article doté d'une forme ou de caractéristiques matérielles précises pendant sa fabrication et qui a, pour son utilisation finale, une ou plusieurs fonctions en dépendant en tout ou en partie.

**Aux fins de cet avis, les articles manufacturés qui sont déclarables incluent notamment les exemples suivants :**

- items destinés à être utilisés par des enfants de moins de 6 ans (*par ex. tapis de jeu en mousse, tétines, jouets pour bébés et bambins ainsi que les livres en carton*)
- items destinés à entrer en contact avec les muqueuses d'un individu, à l'exception des yeux (*par ex. coton-tiges, items d'hygiène personnelle, protège-dents, couverts*)
- éléments d'une batterie de cuisine, ou ustensiles de cuisson ou de service destinés à entrer en contact direct avec de la nourriture chauffée à l'intérieur d'une résidence (*par ex. casseroles, poêles à frire, woks, plaques chauffantes, louches, assiettes, bols et cuillères de service*)

- emballages alimentaires destinés à entrer en contact direct avec de la nourriture (*par ex. sac intérieur de boîtes de céréales, revêtement des boîtes de conserve en métal, couvercles de jarres*)
- récipients alimentaires et de boissons réutilisables (*par ex. bouteilles d'eau, tasses de voyage et contenants de stockage de nourriture et couvercles*)
- items destinés à libérer la substance lors de conditions d'utilisation telles que la substance peut être inhalée (*par ex. bougies parfumées, assainisseurs d'air et marqueurs parfumés*)
  - L'inhalation est prévue si la substance est intentionnellement libérée lors des **conditions d'utilisation** (lorsqu'utilisée en accord avec les instructions ou tel que prévu par le fabricant).
- items destinés à libérer la substance durant des conditions d'utilisation où la substance peut entrer en contact avec la peau d'un individu (*par ex. assouplisseur en feuilles pour la sécheuse et lingettes de nettoyage*)
- vêtements ou chaussures (*par ex. chemises, souliers et matériel sportif comme les jambières et les gants de baseball*)
- literie (*par ex. couvre-matelas, draps, taies d'oreiller et couvertures*), sacs de couchage et serviettes
- meubles, matelas, coussins ou oreillers destinés à être utilisés dans une résidence et où la substance est contenue dans une mousse, du cuir, de la fibre textile, du fil ou du tissu (*par ex. fauteuils, chaises et matelas de lit*)
- tapis, sous-tapis de mousse pour le recouvrement de plancher, ou couvre-planchers de vinyle ou laminés, destinés à être utilisés dans une résidence.

**Aux fins de cet avis, les articles manufacturés qui ne sont PAS déclarables incluent notamment les exemples suivants :**

- éléments d'une batterie de cuisine ou des ustensiles de cuisson ou de service destinés à entrer en contact direct avec de la nourriture chauffée à l'intérieur d'une résidence, dont la partie qui entre en contact avec la nourriture chauffée est faite de verre, d'acier inoxydable ou de porcelaine (*par ex. cuillères en acier inoxydable non enduites et bols en verre*)
- emballage alimentaire destiné à entrer en contact direct avec de la nourriture, dont la partie qui entre en contact avec la nourriture est faite de verre, d'acier inoxydable ou de porcelaine (*par ex. jarres de verre non enduites, boîtes en acier inoxydable*)
- un emballage alimentaire qui n'est pas destiné à entrer en contact direct avec de la nourriture (*par ex. boîtes de biscuits enveloppés en portions individuelles, et étiquettes sur les contenants de nourriture*)
- récipients alimentaires ou à boissons réutilisables, dont la partie qui entre en contact direct avec la nourriture est faite de verre, d'acier inoxydable ou de porcelaine (*par ex. boîtes à aliments secs en acier inoxydable non enduites, pichets à eau en verre et contenants de stockage de nourriture en verre*)
- meubles, matelas, coussins ou oreillers destinés à être utilisés exclusivement à l'extérieur d'une résidence (*par ex. chaise de dentiste*)
- tapis, sous-tapis de mousse pour le recouvrement de plancher, ou couvre-planchers de vinyle ou laminés, destinés à être utilisés exclusivement à

l'extérieur d'une résidence (*par ex. revêtement dans des installations commerciales ou manufacturières*)

- équipement de construction
- machinerie industrielle
- Composants mécaniques d'un véhicule (*par ex. démarreur ou alternateur*)

#### Aux fins de cet avis, il est important de noter ce qui suit :

- Le **contact direct avec de la nourriture** s'effectue lorsque l'article manufacturé (*par ex. batterie de cuisine, ustensiles de cuisson ou de service, récipients alimentaires ou à boissons réutilisables ou emballages alimentaires*) n'est pas séparé de la nourriture ou de la boisson par une barrière fonctionnelle efficace. Par conséquent, les substances peuvent potentiellement migrer vers la nourriture ou la boisson.
- **Tissu** signifie du matériel tissé, tricoté, crocheté, noué, tressé, feutré, collé, laminé ou autrement produit à partir de, ou en combinaison avec, de la fibre textile.
- **Fibre textile** signifie de la matière naturelle ou fabriquée qui peut être utilisée pour former du fil ou du tissu et, pour ne pas limiter l'aspect général de cette description, elle inclut les cheveux humains, le kapok, les plumes et le duvet, et les poils ou la fourrure qui ont été enlevés de la peau d'un animal.

#### Produits

Un **produit** exclut les mélanges et les articles manufacturés. Aux fins de cet avis, les produits incluent notamment les exemples suivants :

- peintures et revêtements
- encres liquides et colorants
- cosmétiques et produits de soins personnels comme les rouges à lèvres, le mascara, l'ombre à paupière, les crèmes et lotions
- nettoyants liquides, en gels ou en vaporisateurs
- adhésifs et colles

#### 4.2- *Fabriquez-vous la substance visée?*

L'annexe 2 de l'avis spécifie que l'avis s'applique aux personnes qui, au cours de l'année civile 2011 :

- ont fabriqué une quantité totale supérieure à 1000 kg d'une substance inscrite à la partie 1 de l'annexe 1 de l'avis, à n'importe quelle concentration, soit :
  - seule, dans un mélange ou dans un produit;
  - dans un article manufacturé pour lequel la personne rencontre les critères établis à l'annexe 2;
- ont fabriqué une quantité totale supérieure à 100 kg d'une substance inscrite à la partie 2 de l'annexe 1 de l'avis, à n'importe quelle concentration, soit :
  - seule, dans un mélange ou dans un produit;
  - dans un article manufacturé pour lequel la personne rencontre les critères établis à l'annexe 2;

La fabrication d'une substance s'applique seulement à la création ou production de la substance elle-même et non à la production d'un mélange, d'un produit ou d'un article manufacturé contenant la substance.

« Fabrication » inclut la production ou la préparation d'une substance ainsi que la production fortuite d'une substance.

La production fortuite peut survenir si, durant le procédé de mélange ou de préparation, une réaction chimique intervient et entraîne la production d'une substance qui est déclarable en vertu de l'avis.

« Fabriquer » ne comprend pas le fait de produire ou de préparer une substance existant dans la nature et non traitée, ou traitée uniquement par des procédés manuels ou mécaniques ou par gravité, par dissolution dans l'eau, par flottaison ou par chauffage à la seule fin d'éliminer l'eau; ou extraire de l'air une telle substance par quelque moyen que ce soit.

- Si vous n'avez pas extrait la substance naturellement présente de sa source naturelle, vous n'êtes pas considéré comme ayant fabriqué la substance et n'avez donc pas à répondre à l'avis en tant que fabricant.
- Si vous avez extrait une substance naturellement présente de sa source naturelle, vous êtes alors considéré comme ayant fabriqué la substance et vous devez donc déclarer cette substance si vous respectez les critères de déclaration précisés à l'Annexe 2 de l'avis.

Aux fins de cet avis, les situations possibles où vous êtes considéré comme ayant « fabriqué » une substance comprennent les exemples suivants, sans toutefois s'y limiter :

#### Exemple 2 :

- Vous avez fait réagir la substance A avec la substance B pour produire la substance C. Vous avez fabriqué la substance C.
- Vous avez mélangé la substance D avec la substance E et la substance F a été produite en tant que sous-produit de réaction. Vous avez fabriqué la substance F.
- Vous avez extrait du sol un mélange de roche contenant un minéral, et séparé la substance G du mélange. Vous avez fabriqué la substance G.
- Vous avez extrait du pétrole brut à partir d'un dépôt naturel et raffiné le pétrole brut pour retirer la substance H. Vous avez fabriqué la substance H.
- Vous avez acheté la récolte d'un agriculteur et extrait la substance J de cette récolte. Vous avez fabriqué la substance J.

Aux fins du présent avis, les situations possibles où vous n'êtes pas considéré comme ayant « fabriqué » une substance comprennent les exemples suivants, sans toutefois s'y limiter :

#### Exemple 3 :

- Vous avez extrait du sol un mélange de roche contenant un minéral, et vendu le mélange à vos clients sans procéder à d'autres analyses ou séparation.
- Vous avez extrait du sol de la terre qui contient la substance H mais vous n'avez pas extrait la substance H.
- Vous avez récolté et vendu une récolte agricole qui est une source naturelle de la substance J mais vous n'avez pas extrait la substance J.
- Vous avez acheté la substance K et fabriqué un mélange au moyen de cette substance.

#### **4.3- Importez-vous une substance visée?**

L'annexe 2 spécifie que l'avis s'applique aux personnes qui, au cours de l'année civile 2011 :

- ont importé une quantité totale supérieure à 1000 kg d'une substance inscrite à la partie 1 de l'annexe 1 de l'avis, à n'importe quelle concentration, soit :
  - seule, dans un mélange ou dans un produit;
  - dans un article manufacturé pour lequel la personne rencontre les critères établis à l'annexe 2;
- ont importé une quantité totale supérieure à 100 kg d'une substance inscrite à la partie 2 de l'annexe 1 de l'avis, à n'importe quelle concentration, soit :
  - seule, dans un mélange ou dans un produit;
  - dans un article manufacturé pour lequel la personne rencontre les critères établis à l'annexe 2;

Le terme « importation » se rapporte expressément à l'entrée au Canada en provenance d'un autre pays, de toute substance inscrite à l'annexe 1 de l'avis ou de tout mélange, produit ou article manufacturé contenant une telle substance déclarable.

Si vous savez qu'une substance inscrite à l'annexe 1 de l'avis est importée, seule, en mélange, en produit ou comprise dans un article manufacturé vous devez déclarer cette substance si vous rencontrez les exigences de déclaration de l'annexe 2.

Si vous importez une substance existant dans la nature alors qu'elle est encore dans sa source naturelle, vous n'avez pas à déclarer l'importation de la substance. Cependant, si vous importez la substance naturellement présente mais extraite de sa source naturelle, vous devez alors déclarer cette substance si vous rencontrez les critères de déclaration précisés à l'Annexe 2 du présent avis.

Aux fins de l'avis, les situations possibles où **vous êtes considéré** comme un « importateur » incluent notamment les exemples suivants :

#### **Exemple 4 :**

- Vous avez acheté une substance inscrite à l'annexe 1 d'un fournisseur étranger et la substance a directement été expédiée depuis le fournisseur étranger à votre adresse au Canada.

- Vous avez commandé un mélange contenant une substance inscrite à l'annexe 1 d'une source étrangère, et le mélange contenant la substance a été expédié directement depuis la source étrangère à un entrepôt de distribution au Canada, à votre demande.
- Vous avez reçu un produit contenant une substance inscrite à l'annexe 1 de l'avis au titre d'un transfert interne d'une entreprise à partir d'une source étrangère.
- Vous avez acheté un article manufacturé qui contient une substance inscrite à l'annexe 1 de l'avis depuis une source étrangère et l'article manufacturé a été expédié directement depuis la source étrangère à votre adresse au Canada.
- Vous avez acheté une substance en provenance des États-Unis qui a été extraite de sa source naturelle et embouteillée pour la revente.

Vos activités ne correspondent pas à la définition « d'importation » si vous avez acheté ou reçu une substance déclarable ou un mélange, un produit ou un article manufacturé contenant une substance déclarable qui se trouvait déjà au Canada.

Vos activités ne correspondent pas à la définition « d'importation » si la substance est naturellement présente et n'est pas importée à l'intérieur de sa source naturelle.

Aux fins du présent avis, les situations possibles où vous n'êtes pas considéré « importer » une substance comprennent notamment les exemples suivants:

#### **Exemple 5 :**

- Vous avez importé des plantes contenant une substance inscrite à l'Annexe 1. Vous importez une substance à l'intérieur de sa source naturelle.
- Vous avez acheté des produits d'une entreprise canadienne.
- Vous avez commandé un produit d'un entrepôt situé au Canada.

#### **4.4- Exclusions**

L'avis ne s'applique pas à une substance inscrite à l'annexe 1, seule, dans un mélange, un produit ou un article manufacturé qui:

- est en transit au Canada;
- est ou est contenue dans un déchet dangereux ou du matériel recyclable dangereux au sens des *Règlements sur l'exportation et l'importation de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses* et qui est importé en 2011 conformément au permis accordé en vertu de ces Règlements;
- est ou est contenue dans un produit antiparasitaire aux termes du paragraphe 2(1) de la *Loi sur les produits antiparasitaires* dans le cas où le produit antiparasitaire est enregistré en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

#### **5. Comment présenter une soumission « aveugle »?**

Étant donné que les clients peuvent acheter différents mélanges, produits ou articles manufacturés qui contiennent la substance ou peuvent importer le même article de

plusieurs fournisseurs, il peut être difficile de déterminer si la quantité totale atteint le seuil.

Si un fournisseur sait ou croit qu'un client doit faire une déclaration en fonction des quantités achetées, le fournisseur peut choisir d'en informer le client.

Les clients peuvent demander à leurs fournisseurs si les produits qu'ils achètent contiennent les substances inscrites à l'annexe 1 de l'avis. Les fournisseurs qui cherchent à protéger leurs formulations en tant que renseignements commerciaux confidentiels peuvent être réticents à fournir l'information à leurs clients. Dans ce cas, les fournisseurs et les clients peuvent collaborer afin que chaque partie soumette de l'information au moyen d'une « soumission aveugle » pour rencontrer l'obligation de répondre à l'avis.

Dans une « soumission aveugle », le client répond à l'avis en vertu de l'article 71 en complétant le plus d'information possible et le fournisseur soumet les renseignements nécessaires pour compléter la réponse directement au Coordonnateur de la gestion des substances. Une lettre de présentation ou note devrait être fournie avec chaque soumission indiquant que la soumission du fournisseur complète la soumission du client.

Pour de plus amples renseignements sur la façon de soumettre les soumissions aveugles, veuillez contacter la Ligne d'information sur la gestion des substances (voir section 13 de ce document pour les coordonnées).

## 6. Information demandée dans l'avis

### 6.1- *Comment déclarer les quantités totales?*

Dans l'avis, il faut déclarer les quantités totales des substances inscrites à l'annexe 1 qui ont été fabriquées ou importées au cours de l'année civile 2011, comme suit :

- Toutes les quantités devraient être déclarées en kilogrammes (kg), arrondies à deux chiffres significatifs comme suit :
  - 0,0368 arrondi à 2 chiffres significatifs est 0,037
  - 541 231 arrondi à 2 chiffres significatifs est 540 000
  - 831,29 arrondi à 2 chiffres significatifs est 830;
- Les quantités déclarées dans l'avis doivent être celles de la substance elle-même et non pas les quantités du mélange, du produit ou de l'article manufacturé contenant la substance.

### 6.2- *Que sont les codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)?*

Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) est un système de classification industriel établi pour identifier les procédés de production en groupant les activités similaires. Les codes du SCIAN ont été élaborés par Statistique Canada, le U.S. Office of Management and Budget et l'Instituto Nacional de Estadística

Geografia e Informatica du Mexique, pour permettre aux organismes nationaux respectifs de recueillir des données statistiques comparables.

Pour toute substance, produit ou mélange contenant la substance, vous êtes tenu de déclarer chaque code de six chiffres. Vous devez déclarer le code qui décrit le mieux votre implication avec la substance, le produit, le mélange ou l'article manufacturé contenant la substance. Le code fournira l'information générale sur le nombre et les types de secteur impliqués avec les substances visées par l'avis.

Afin de déterminer le code du SCIAN qui s'applique à l'activité que vous déclarez, vous pouvez consulter la liste des codes du SCIAN de 2012 sur le site Web de Statistique Canada (*veuillez noter que l'adresse Web de ce site exige de distinguer les majuscules des minuscules et est sensible à la casse*) :

[http://www.statcan.gc.ca/access\\_acces/alternative\\_alternatif.action?loc=http://www.statcan.gc.ca/pub/12-501-x/12-501-x2012001-fra.pdf&l=fra&teng=North%20American%20Industry%20Classification%20System%20\(NAICS\)%20Canada%202012&tfra=Le%20Système%20de%20classification%20des%20industries%20de%20l'Amérique%20du%20Nord%20\(SCIAN\)%20Canada%202012](http://www.statcan.gc.ca/access_acces/alternative_alternatif.action?loc=http://www.statcan.gc.ca/pub/12-501-x/12-501-x2012001-fra.pdf&l=fra&teng=North%20American%20Industry%20Classification%20System%20(NAICS)%20Canada%202012&tfra=Le%20Système%20de%20classification%20des%20industries%20de%20l'Amérique%20du%20Nord%20(SCIAN)%20Canada%202012)

### **6.3- Que sont les codes de fonction de la substance et les codes des produits à usage domestique et commercial?**

Les codes de fonction de la substance et les codes des produits à usage domestique et commercial sont une liste de codes qui a été acceptée et utilisée pour décrire la fonction ou l'utilisation d'une substance de manière constante. Les codes de fonction de la substance et les codes des produits à usage domestique et commercial ont été établis par la U.S. Environmental Protection Agency, par Santé Canada et par Environnement Canada, afin de faciliter l'échange d'information entre les États-Unis et le Canada et de favoriser l'uniformité en matière de déclaration des substances chimiques par l'industrie.

Le **code de fonction de la substance** (auparavant appelé **Code de fonction industrielle**) fait référence à la caractéristique physique ou chimique visée pour laquelle une substance chimique est consommée comme réactif, incorporée dans une formulation, un mélange, un produit ou un article manufacturé, ou utilisée.

Le **code des produits à usage domestique et commercial** fait référence à l'utilisation d'une substance, ou d'un mélange, d'un produit ou d'un article manufacturé contenant une substance, en tenant compte de son application dans un cadre domestique (utilisation finale) ou commercial (c'est-à-dire l'utilisation prévue de la substance, de l'article ou du produit).

Pour les sections de l'avis qui demandent des codes, vous êtes tenu de déclarer les codes qui s'appliquent à la fonction de la substance pour chaque substance déclarable et les codes des produits à usage domestique et commercial qui s'appliquent à

l'utilisation de la substance, ou du produit, du mélange ou de l'article manufacturé contenant la substance. Vous trouverez aux articles 10 et 11 de l'annexe 3 de l'avis, et à la section 6.4 du présent document, la liste des codes et leurs descriptions correspondantes.

#### ***6.4- Système d'attribution des codes de fonction de la substance et des codes des produits à usage domestique et commercial***

Tous les codes comprennent une lettre suivie de trois chiffres. Une structure de base [**Type**][**N° de groupe**][**Code**] est appliquée à tous les codes :

[**Type**] est exprimé soit par la lettre « U » pour la fonction de la substance ou par la lettre « C » pour un produit à usage domestique ou commercial.

[**N° de groupe**] est un chiffre qui indique un groupe de substances chimiques ou de produits ayant des utilisations similaires. Les codes de fonction de la substance sont énumérés par ordre alphabétique et ne sont pas divisés en divers groupes; par conséquent, tous les codes de fonction de la substance comportent un 0 comme numéro de groupe. Six numéros de groupe (groupes 1 à 5 et groupe 9) s'appliquent aux codes des produits à usage domestique ou commercial.

[**Code**] est un nombre de deux chiffres qui indique un code spécifique (dans chaque groupe de codes des produits à usage domestique ou commercial).

##### **Exemple 6 :**

Le code d'utilisation C203, «Matériaux de construction — Bois et produits ligneux d'ingénierie» est un code des produits à usage domestique et commercial ([le **Type**] est « C »), qui appartient au groupe 2 ([le **n° de groupe**] est 2), et il constitue le troisième code énuméré dans ce groupe ([le **code**] est 03).

Il est important de noter que le nombre 999 est réservé au code « Autre » dans les codes de fonction de la substance (**U999**) et les codes des produits à usage domestique et commercial (**C999**). En sélectionnant ce code, une description écrite de la fonction de la substance ou de l'utilisation domestique ou commerciale de la substance, ou du mélange, du produit ou de l'article manufacturé contenant la substance, doit être fournie, et la description doit être aussi concise que possible.

##### **Exemple 7 :**

Code U999 « Autre » - La substance est produite de façon fortuite durant le traitement des minéraux de minéraux.

#### **Codes de fonction de la substance et descriptions correspondantes**

<b>Codes de fonction de la substance</b>	<b>Titre</b>	<b>Description</b>
--	--------------	--------------------

U001	Abrasifs	Substances utilisées pour frotter des surfaces en vue de les abraser ou de les polir.
U002	Adhésifs, liants et scellants	Substances utilisées pour favoriser la liaison entre d'autres substances, favoriser l'adhésion des surfaces ou empêcher l'infiltration de l'humidité ou de l'air.
U003	Adsorbants et absorbants	Substances utilisées pour maintenir d'autres substances par accumulation sur leur surface ou par assimilation.
U004	Substances agricoles (autres que les pesticides)	Substances utilisées pour augmenter le rendement et la qualité des cultures agricoles.
U005	Agents antiadhésifs	Substances utilisées pour inhiber la liaison entre d'autres substances en empêchant la fixation à la surface.
U006	Agents de blanchiment	Substances utilisées pour éclaircir ou blanchir un substrat par réaction chimique, habituellement un processus oxydant qui dégrade le système de couleurs.
U007	Inhibiteurs de corrosion et agents anti-incrustants	Substances utilisées pour empêcher ou retarder la corrosion ou l'entartrage.
U008	Teintures	Substances utilisées pour colorer d'autres matériaux ou mélanges en pénétrant la surface du substrat.
U009	Agents de remplissage	Substances utilisées pour prendre du volume, augmenter la résistance, accroître la dureté ou améliorer la résistance au choc.
U010	Agents de finition	Substances ayant plusieurs fonctions, telles que celles d'agent d'adoucissement, agent antistatique, agent de résistance à la froissure et agent hydrofuge.
U011	Ignifugeants	Substances appliquées sur la surface de matières combustibles ou qui y sont incorporées afin de réduire ou d'éliminer leur tendance à s'enflammer lorsqu'elles sont exposées à la chaleur ou à une flamme.
U012	Carburants et additifs pour carburants	Substances utilisées pour produire une énergie mécanique ou thermique par des réactions chimiques ou ajoutées à un carburant dans le but de contrôler la vitesse de la réaction ou de limiter la production de produits de combustion indésirables, ou qui présentent d'autres avantages tels que l'inhibition de la corrosion, la lubrification ou la détergence.
U013	Fluides fonctionnels (systèmes fermés)	Substances liquides ou gazeuses utilisées pour une ou plusieurs propriétés fonctionnelles dans un système fermé. Ce code ne concerne pas les fluides utilisés comme lubrifiants.
U014	Fluides fonctionnels (systèmes ouverts)	Substances liquides ou gazeuses utilisées pour une ou plusieurs propriétés fonctionnelles dans un système ouvert.
U015	Intermédiaires	Substances consommées lors d'une réaction chimique afin de produire d'autres substances pour un avantage commercial.
U016	Agents d'échange d'ions	Substances utilisées pour éliminer de façon sélective les ions ciblés d'une solution. Ce code concerne les zéolites silico-alumineux.
U017	Lubrifiants et additifs pour lubrifiants	Substances utilisées pour réduire la friction, la chaleur ou l'usure entre des pièces mobiles ou des surfaces solides adjacentes, ainsi que pour augmenter le pouvoir lubrifiant d'autres substances.
U018	Agents de contrôle des odeurs	Substances utilisées pour contrôler, éliminer, masquer ou produire des odeurs.

U019	Agents oxydants ou réducteurs	Substances utilisées pour modifier l'énergie du niveau de valence d'une autre substance en libérant ou en acceptant des électrons ou en ajoutant ou en enlevant de l'hydrogène à une substance.
U020	Substances photosensibles	Substances utilisées pour leur capacité à modifier leur structure physique ou chimique par l'absorption de la lumière, dont le résultat est l'émission de lumière, la dissociation, la décoloration ou d'autres réactions chimiques.
U021	Pigments	Substances utilisées pour colorer d'autres matériaux ou mélanges en se fixant à la surface du substrat par liaison ou adhésion.
U022	Plastifiants	Substances ajoutées aux plastiques, au ciment, au béton, aux panneaux muraux, aux corps d'argile ou à d'autres matériaux afin d'accroître leur plasticité ou fluidité.
U023	Agents de placage et agents de traitement de surface	Substances déposées sur le métal, le plastique ou d'autres surfaces afin de modifier les propriétés physiques ou chimiques de la surface.
U024	Régulateurs de procédés	Substances utilisées pour changer la vitesse d'une réaction chimique, pour la déclencher ou l'arrêter, ou pour exercer toute autre forme d'influence sur le cours de la réaction.
U025	Additifs de raffinage propres à la production de pétrole	Substances ajoutées à l'eau, à l'huile ou aux boues de forage à base synthétique ou à d'autres fluides utilisés dans la production de pétrole afin de contrôler la mousse, la corrosion, l'alcalinité et le pH, la croissance microbiologique ou la formation des hydrates, dans le but d'améliorer le fonctionnement de l'équipement de raffinage lors de la production de pétrole, de gaz et d'autres produits ou mélanges du sous-sol terrestre.
U026	Additifs qui autrement ne figurent pas dans cette liste	Substances utilisées dans des applications autres que la production de pétrole, de gaz ou d'énergie thermale afin de contrôler la mousse, la corrosion ou l'alcalinité et le pH, ou dans le but d'améliorer le fonctionnement de l'équipement de raffinage.
U027	Agents propulseurs et agents de gonflement	Substances utilisées pour dissoudre ou suspendre d'autres substances, que ce soit pour expulser ces dernières d'un contenant sous forme d'un aérosol ou pour conférer une structure cellulaire aux plastiques, au caoutchouc ou aux résines thermocollantes.
U028	Agents de séparation des solides	Substances ajoutées à un liquide afin de favoriser la séparation de solides suspendus.
U029	Solvants (pour le nettoyage ou le dégraissage)	Substances utilisées pour dissoudre les huiles, les graisses et des matières semblables des textiles, de la verrerie, des surfaces de métal et d'autres articles.
U030	Solvants (qui font partie d'une formulation ou d'un mélange)	Substances utilisées pour dissoudre une autre substance afin de former une solution uniformément dispersée à l'échelle moléculaire.
U031	Agents de surface	Substances utilisées pour modifier la tension superficielle lorsqu'elles sont dissoutes dans l'eau ou dans des solutions aqueuses, pour réduire la tension interfaciale entre deux liquides, entre un liquide et un solide ou entre un liquide et l'air.
U032	Régulateurs de viscosité	Substances utilisées pour modifier la viscosité d'une autre substance.

U033	Substances de laboratoire	Substances utilisées dans les laboratoires, pour procéder à des analyses ou à des synthèses chimiques, pour extraire et purifier d'autres substances, en dissolvant d'autres substances, ainsi que pour d'autres activités semblables.
U034	Additifs de peinture et additifs de revêtement qui autrement ne figurent pas dans cette liste	Substances ajoutées à la peinture ou à une formulation de revêtement pour en améliorer les propriétés, telles que le caractère hydrofuge, l'éclat, la résistance à la décoloration, la facilité d'application ou la prévention de mousse.
U061	Substances antiparasitaires	Substances utilisées comme ingrédients ou produits de formulation actifs entrant dans la composition de produits, de mélanges ou d'articles manufacturés utilisés comme moyen direct ou indirect soit pour contrôler, éliminer, attirer ou repousser un parasite, soit pour en atténuer ou en prévenir les effets nuisibles, nocifs ou gênants.
U999	Autre (préciser)	Substances dont la fonction n'est pas décrite dans ce tableau. Une description écrite doit être fournie lorsque ce code est utilisé.

### **Codes des produits à usage domestique et commercial et descriptions correspondantes**

#### **Liste des groupes de codes des produits à usage domestique et commercial**

N° de groupe	Description du groupe
1	Substances chimiques utilisées dans le nettoyage, le traitement ou l'entretien des meubles
2	Substances chimiques utilisées dans la construction, la peinture, l'électricité ou le métal
3	Substances chimiques contenues dans les emballages, les papiers, les plastiques ou les articles récréatifs
4	Substances chimiques utilisées dans le transport, les carburants, les activités agricoles ou de plein air
5	Substances chimiques contenues dans les articles alimentaires, de santé ou de tabac
9	Substances contenues dans les produits, mélanges ou articles manufacturés non décrits par les autres codes

#### **Groupe 1 : Les meubles, le nettoyage, le traitement ou les soins**

Codes des produits à usage domestique et commercial	Titre	Description
C101	Revêtements de sol	Substances contenues dans les revêtements de sol.
C102	Mousse utilisée dans les sièges et les produits de literie	Substances contenues dans les mousses de matelas, d'oreillers, de coussins, ainsi que dans d'autres mousses semblables utilisées dans la fabrication de sièges, de meubles et d'ameublement.
C103	Mobilier et ameublement (qui autrement ne figurent pas dans cette liste)	Substances contenues dans les meubles et l'ameublement en métal, en bois, en cuir, en plastique ou autres matières.

C104	Articles en tissu, de textiles et en cuir (qui autrement ne figurent pas)	Substances contenues dans les produits faits de tissu, d'autres textiles et de cuir pour les colorer ou leur donner d'autres propriétés, telles que l'imperméabilité, la résistance à la salissure, aux tâches, à la froissure ou étanchéité aux flammes.
C105	Nettoyage et entretien de mobilier	Substances contenues dans les produits, mélanges ou articles manufacturés utilisés pour éliminer la saleté, les graisses, les tâches et les corps étrangers des meubles et du mobilier, ainsi que celles destinées à nettoyer, à désinfecter, à blanchir, à décaper, à polir, à protéger ou à améliorer l'aspect des surfaces.
C106	Lavage du linge et de la vaisselle	Substances contenues dans les produits, mélanges ou articles manufactures, utilisés pour le lavage du linge et de la vaisselle.
C107	Traitement de l'eau	Substances contenues dans les produits, mélanges ou articles manufacturés de traitement de l'eau <b>qui servent à</b> désinfecter, réduire la teneur des contaminants ou d'autres composants indésirables, ainsi qu'à conditionner ou améliorer l'aspect esthétique de l'eau.
C108	Soins personnels	Substances contenues dans les produits, mélanges ou articles manufacturés de soins personnels utilisés pour l'hygiène, la toilette et l'amélioration de la peau, des cheveux ou des dents
C109	Hygiène de l'air ambiant	Substances contenues dans les produits, mélanges ou articles manufacturés utilisés pour parfumer ou désodoriser l'air à l'intérieur de la maison, des bureaux, des véhicules motorisés, ainsi que d'autres espaces clos.
C110	Entretien des vêtements et des chaussures	Substances contenues dans les produits, mélanges ou articles manufacturés destinés à l'entretien des vêtements et des chaussures et qui sont appliquées après la mise en marché.
C160	Soins des animaux de compagnie	Substances contenues dans les produits, mélanges ou articles manufacturés de soins des animaux de compagnie utilisés pour l'hygiène, la toilette et l'amélioration de la peau, des poils ou des dents des animaux.

#### Groupe 2 : La construction, la peinture, l'électricité ou le métal

Codes des produits à usage domestique et commercial	Titre	Description
C201	Adhésifs et scellants	Substances contenues dans les produits adhésifs ou scellants utilisés pour fixer d'autres matériaux ensemble ou empêcher l'infiltration ou la fuite de liquides ou de gaz.
C202	Peintures et revêtements	Substances contenues dans les peintures et les revêtements.
C203	Matériaux de construction – Bois et bois d'ingénierie	Substances contenues dans les matériaux de construction en bois et en produits, mélanges ou articles manufacturés d'aggloméré de bois ou de bois d'ingénierie.
C204	Matériaux de construction (qui autrement ne figurent pas dans cette liste)	Substances contenues dans les matériaux de construction qui autrement ne figurent pas dans cette liste.

C205	Composantes électriques et électroniques	Substances contenues dans les produits, mélanges ou articles manufacturés électriques et électroniques.
C206	Produits métalliques (qui autrement ne figurent pas dans cette liste)	Substances contenues dans les produits, mélanges ou articles manufacturés métalliques qui autrement ne figurent pas dans cette liste.
C207	Piles	Substances contenues dans les piles rechargeables et non rechargeables, notamment les piles sèches ou liquides qui emmagasinent de l'énergie.

**Groupe 3 : Les emballages, le papier, les plastiques ou les articles récréatifs**

Codes des produits à usage domestique et commercial	Titre	Description
C301	Emballage alimentaire	Substances contenues dans les emballages à couche unique ou multicouches en papier, en plastique, en métal, en feuille d'aluminium ou en une autre matière, qui sont ou pourraient être en contact direct avec les aliments.
C302	Produits, mélanges ou articles manufacturés en papier	Substances contenues dans les <b>produits</b> , mélanges ou articles manufacturés en papier.
C303	Produits en plastique ou en caoutchouc (qui autrement ne figurent pas dans cette liste)	Substances contenues dans les produits, mélanges ou articles manufacturés en plastique ou en caoutchouc qui autrement ne figurent pas dans cette liste.
C304	Jouets et équipements sportifs et de terrains de jeux	Substances contenues dans les jouets, ainsi que dans les équipements sportifs et de terrains de jeux en bois, en métal, en plastique ou en tissu.
C305	Matériel d'artistes, d'artisanat ou récréatif	Substances contenues dans le matériel d'artistes, d'artisanat ou récréatif.
C306	Encres liquides ou en poudre et colorants	Substances contenues dans l'encre liquide ou en poudre et dans les colorants utilisés pour la rédaction, l'impression et la création d'images sur du papier; et substances contenues dans d'autres substrats ou appliquées sur des substrats pour en changer la couleur ou pour dissimuler des images.
C307	Matériel, films et articles photochimiques pour la photographie	Substances contenues dans le matériel photographique, les films, les substances chimiques de traitement photographique et le papier pour impression photo.

**Groupe 4 : Le transport, les carburants, les activités agricoles ou le plein air**

<b>Codes des produits à usage domestique et commercial</b>	<b>Titre</b>	<b>Description</b>
C401	Entretien des voitures	Substances contenues dans les produits, mélanges ou articles manufacturés utilisés pour le nettoyage des voitures et l'entretien des surfaces extérieures et intérieures des véhicules.
C402	Lubrifiants et graisses	Substances contenues dans les produits, mélanges ou articles manufacturés visant à réduire les frottements, le réchauffement et l'usure entre des surfaces solides.
C403	Déglaçage et antigel	Substances ajoutées aux fluides afin de réduire le point de congélation du mélange, ou substances appliquées aux surfaces pour faire fondre la glace qui les recouvre ou pour empêcher la formation de glace.
C404	Carburants et produits, mélanges ou articles manufacturés connexes	Substances que l'on brûle pour produire de la chaleur, de la lumière ou de l'électricité ou ajoutées à d'autres produits pour inhiber la corrosion, assurer la lubrification, augmenter l'efficacité d'utilisation ou diminuer la production des sous-produits indésirables.
C405	Matières explosives	Substances capables de provoquer une soudaine dilatation, habituellement accompagnée d'une production de chaleur et d'importantes variations de pression dès l'allumage.
C406	Produits, mélanges ou articles manufacturés agricoles (autres que les pesticides)	Substances, produites à une échelle commerciale, utilisées pour améliorer le rendement et la qualité des plantes, des animaux et des cultures forestières.
C407	Entretien de la pelouse et du jardin	Substances contenues dans les produits, mélanges ou articles manufacturés servant à l'entretien des pelouses, des plantes d'intérieur ou en pot, ainsi que des arbres.
C461	Produits antiparasitaires	Substances contenues dans les produits, mélanges ou articles manufacturés utilisés comme moyen direct ou indirect pour contrôler, prévenir, éliminer, atténuer, attirer ou repousser un parasite.
C462	Automobiles, aéronefs et transports	Substances contenues dans les automobiles, les aéronefs et d'autres types de transport, ou utilisées dans leur fabrication.
C463	Extraction du pétrole et du gaz naturel	Substances qui sont des fluides de fracturation ou qui sont contenues dans les fluides de fracturation utilisés pour l'extraction du pétrole et du gaz naturel, incluant la fracturation hydraulique pour le gaz de schiste

**Groupe 5 : Articles alimentaires, de santé ou de tabac**

<b>Codes des produits à usage domestique et commercial</b>	<b>Titre</b>	<b>Description</b>

C562	Aliments et boissons	Substances contenues dans les produits, mélanges ou articles manufacturés d'alimentation et les boissons.
C563	Médicaments	Substances contenues dans les médicaments délivrés sur ordonnance ou en vente libre, à usage humain ou animal.
C564	Produits de santé naturels	Substances contenues dans les produits, mélanges ou articles manufacturés de santé naturels à usage humain ou animal.
C565	Matériel médical	Substances contenues dans les produits, mélanges ou articles manufacturés à usage humain ou animal utilisés pour le diagnostic, le traitement, l'atténuation ou la prévention d'une maladie, d'un trouble, d'un état physique anormal, ainsi que pour rétablir, corriger ou modifier les fonctions physiologiques.
C566	Produits, mélanges ou articles manufacturés du tabac	Substances contenues dans les produits, mélanges ou articles manufacturés composés entièrement ou en partie de tabac, y compris les feuilles de tabac, ainsi que tout extrait de tabac.

#### Groupe 9 : Produits, mélanges ou articles manufacturés non décrits par d'autres codes

Codes des produits à usage domestique et commercial	Titre	Description
C999	Autre (préciser)	Substances contenues dans les produits, mélanges ou articles manufacturés qui ne sont décrites par aucun des codes des produits à usage domestique et commercial. Une description écrite du produit, mélange ou article manufacturé doit être fournie lorsqu'on utilise ce code.

## 7. Comment remplir les articles de l'annexe 3 de l'avis

Si vous rencontrez les exigences de déclaration inscrites à l'annexe 2 de l'avis, alors vous devez répondre aux articles appropriés de l'annexe 3 de l'avis.

### Pour les substances inscrites à la partie 1 de l'annexe 1 :

- Si vous avez **fabriqué** ou **importé** une substance seule, dans un mélange, dans un produit ou dans un article manufacturé :
  - complétez les articles 4 et 5 de l'annexe 3

### Pour les substances inscrites à la partie 2 de l'annexe 1 :

- Si vous avez **fabriqué** ou **importé** une substance seule :
  - complétez les articles 4, 8 et 9 de l'annexe 3
- Si vous avez **fabriqué** ou **importé** une substance dans un mélange ou dans un produit à une concentration inférieure à 0.1 % en pourcentage massique:
  - complétez les articles 4 et 7 de l'annexe 3
- Si vous avez **fabriqué** ou **importé** une substance dans un mélange ou un produit à une concentration égale ou supérieure à 0.1 % en pourcentage massique
  - Compléter les sections 4, 8 et 9 à l'annexe 3

- Si vous avez **fabriqué** ou **importé une substance dans un article manufacturé**
  - complétez les articles 4 et 6 de l'annexe 3

Si vous êtes une entreprise propriétaire de plus d'une installation, vous devez répondre à l'avis sur la base de l'entreprise et votre réponse pour chaque question dans l'avis devrait combiner l'information provenant de toutes les installations qui appartiennent à l'entreprise.

Vous devez fournir les renseignements dont votre entreprise dispose ou qui lui sont normalement accessibles (voir la section 8 de ce document pour plus de renseignements sur l'information qui vous est normalement accessible).

Tel qu'indiqué à l'article 3 de l'annexe 3 de l'avis, si les renseignements requis à l'annexe 3 de l'avis ont été soumis au ministre de l'Environnement, après le 1<sup>er</sup> janvier 2007, ils peuvent servir de réponse à toute question à l'annexe 3 de l'avis si :

- les renseignements soumis sont pertinent à l'année civile 2011;
- les renseignements rencontrent les exigences de la question spécifique;
- la personne accepte que les renseignements soumis antérieurement constitue sa réponse à la disposition spécifiée à l'annexe 3 de l'avis;
- la personne fournit les renseignements suivants :
  - le NE CAS ou le numéro d'identification confidentiel de la substance pour laquelle les renseignements soumis se rattachent;
  - l'article, le paragraphe ou l'alinéa spécifique de l'avis auxquels les renseignements soumis se rattachent;
  - pour chaque NE CAS ou numéro d'identification confidentiel, le titre ou la description des renseignements soumis;
  - la date à laquelle les renseignements ont été soumis;
  - le nom de la personne qui a soumis les renseignements;
  - le programme ou la personne, ou les deux, à Environnement Canada auxquels les renseignements ont été soumis.

Il est important de noter que les renseignements soumis antérieurement **n'ont pas** à être soumis de nouveau dans le cadre de l'avis; cependant les renseignements spécifiés à l'article 3 de l'annexe 3 de l'avis doivent être fournis en pièce jointe à votre soumission.

#### **Exemple 8 :**

Au cours d'une collecte de renseignements sur une base volontaire, vous avez soumis des renseignements pour l'année 2010 au ministre de l'Environnement pour une substance inscrite à l'annexe 1 de l'avis et ces renseignements sont toujours pertinents pour l'année civile 2011.

- Vous devriez faire référence aux renseignements déjà soumis en réponse à l'article 3 de l'annexe 3 et joindre les renseignements spécifiés à l'article 3 de l'annexe 3.

## **7.1- Article 4 de l'annexe 3**

### **Formulaire d'identification et de déclaration**

Le Formulaire d'identification et de déclaration est fourni pour trois raisons :

1. pour demander l'identité et les coordonnées de chaque répondant;
2. pour demander au répondant de certifier l'exactitude de l'information;
3. pour que le répondant puisse demander la confidentialité des renseignements fournis.

Lorsque vous répondez à l'avis, vous devez soumettre une version signée du Formulaire d'identification et de déclaration au ministre de l'Environnement à l'attention du coordonnateur de la gestion des substances.

### **Demandes de confidentialité**

Conformément à l'article 313 de la Loi, toute personne qui fournit de l'information en réponse à l'avis peut, en même temps, demander par écrit que l'information fournie soit traitée de manière confidentielle. Une demande de confidentialité peut être présentée pour tout renseignement fourni. Lors d'une demande de confidentialité, veuillez spécifier les parties (par ex. articles, tableaux) de l'information à traiter de manière confidentielle.

La demande ne doit être faite que pour l'information réellement confidentielle.

Lors de la soumission d'une demande de confidentialité, les critères suivants devraient être considérés :

- votre entreprise considère les renseignements comme confidentiels et les traite toujours comme tels;
- votre entreprise a pris et a l'intention de continuer à prendre des mesures raisonnables dans les circonstances pour assurer la confidentialité des renseignements;
- l'information n'est pas et n'a pas été accessible de façon raisonnable et légitime à un tiers, sauf avec le consentement de l'entreprise;
- les renseignements ne sont pas accessibles au public;
- on peut raisonnablement s'attendre à ce que la divulgation de l'information nuise considérablement à la position concurrentielle de votre entreprise;
- on peut raisonnablement s'attendre à ce que la divulgation de l'information entraîne une perte financière pour votre entreprise ou confère un réel avantage financier pour ses concurrents.

À la réception d'une demande de confidentialité en vertu de l'article 313 de la Loi visant les renseignements présentés en vertu du présent avis, le ministre de l'Environnement ne peut divulguer ces renseignements que conformément à la *Loi*.

## **7.2- Article 5 de l'annexe 3**

Pour chaque substance inscrite à la partie 1 de l'annexe 1, que vous avez **fabriquée ou importée**, soit seule, dans un mélange, dans un produit ou dans un article manufacturé

au cours de l'année civile 2011, pour laquelle vous rencontrez les critères mentionnés à l'annexe 2 de l'avis, vous devez fournir les renseignements suivants :

- à la colonne *a*), le NE CAS de la substance;
- à la colonne *b*), le nom de la substance;

**Exemple 9 :**

En 2011, vous avez importé 2000 kg d'une substance X (NE CAS XXX-XX-X) inscrite à la partie 1 de l'annexe 1.

<i>a)</i> NE CAS	<i>b)</i> Nom de la substance
XXX-XX-X	Substance X

**7.3- Article 6 de l'annexe 3**

Pour chaque substance inscrite à la partie 2 de l'annexe 1 que vous avez **fabriquée ou importée** dans un article manufacturé à n'importe quelle concentration, au cours de l'année civile 2011, pour laquelle vous rencontrez les critères mentionnés à l'annexe 2, veuillez fournir les renseignements suivants :

- à la colonne *a*), le NE CAS ou le numéro d'identification confidentiel de la substance;
- à la colonne *b*), le nom ou le nom maquillé de la substance;
- à la colonne *c*), le ou les codes des produits à usage domestique et commercial associés avec l'article manufacturé contenant la substance inscrite à la colonne *a*).
  - Se référer à l'article 11 de l'annexe 3 de l'avis ou à la section 6.4 de ce document pour la liste des codes des produits à usage domestique et commercial et leurs descriptions correspondantes.
  - Choisir le ou les codes des produits à usage domestique et commercial qui concordent avec les renseignements les plus complets et exacts qui vous sont disponibles.
  - Si aucun des codes des produits à usage domestique et commercial fournis ne s'applique, alors le code C999 devrait être utilisé. Une description écrite de l'utilisation de l'article manufacturé contenant la substance doit être fournie lorsque ce code est utilisé et la description doit être concise autant que possible.

**Exemple 10 :**

En 2011, vous avez importé une boîte de plastique qui contient une substance inscrite à la partie 2 de l'annexe 1 (NE CAS XXX-XX-X) et l'avez utilisée pour empaqueter des items alimentaires emballés individuellement. Les codes des produits à usage

domestique et commercial applicables sont C303 (matériaux de plastique et de caoutchouc) et C301 (emballage de nourriture).\*

En 2011, vous avez aussi importé des jouets pour enfants qui contenaient une substance inscrite à la partie 2 de l'annexe 1 (NE CAS YYY-YY-Y). Le code des produits à usage domestique et commercial applicable est C304 (jouets, équipement de sport et de terrains de jeux).

a) NE CAS ou le numéro d'identification confidentiel	b) Nom ou le nom maquillé de la substance	c) Code(s) des produits à usage domestique et commercial (mentionnés à l'article 11)
YYY-YY-Y	YYYYYYYY	C304

Note : Étant donné que le NE CAS XXX-XX-X n'est pas destiné à entrer en contact avec de la nourriture, il n'est pas nécessaire de le déclarer dans le tableau. L'avis s'applique seulement à l'emballage alimentaire qui est destiné à entrer en contact avec de la nourriture.

#### 7.4- Article 7 de l'annexe 3

Pour chaque substance inscrite à la partie 2 de l'annexe 1 que vous avez **fabriquée** ou **importée** soit dans un mélange ou un produit à une concentration inférieure à 0.1% en pourcentage massique au cours de l'année civile 2011, pour laquelle vous rencontrez les critères mentionnés à l'annexe 2, veuillez fournir les éléments suivants :

- à la colonne a), le NE CAS ou le numéro d'identification confidentiel de la substance;
- à la colonne b), le nom ou le nom maquillé de la substance;
- à la colonne c), si la substance a été fabriquée ou importée seulement en tant que contaminant, sous-produit ou déchet, en indiquant par « oui » ou « non »
  - **Contaminant** : une substance présente naturellement dans un réactif ou une substance qui est produite par un procédé manufacturier et qui n'est pas complètement séparé ou enlevé du produit final prévu et qui ne possède aucune propriété bénéfique dans le produit final.
  - **Sous-produit** : produit secondaire résultant du procédé manufacturier qui : i) peut être partiellement ou complètement enlevé du produit prévu; ii) possède à lui seul une valeur commerciale ou en l'ajoutant à un autre produit.
  - **Déchet** : une substance qui est enlevé du produit final ou d'un intermédiaire lors du procédé manufacturier et qui n'a aucune valeur commerciale.

### **Exemple 11 :**

En 2011, vous avez importé de la peinture qui contenait une substance inscrite à la partie 2 de l'annexe 1 (NE CAS XXX-XX-X) à une concentration inférieure à 0.1% en pourcentage massique. NE CAS XXX-XX-X était présent uniquement comme contaminant dans la peinture.

a) NE CAS ou numéro d'identification confidentiel	b) Nom ou la dénomination maquillée de la substance	c)	
		Contaminant ou sous-produit? (Veuillez indiquer « oui » ou « non »)	Déchet? (Veuillez indiquer « oui » ou « non »)
XXX-XX-X	XXXXXXX	Oui	Non

### **7.5- Article 8 de l'annexe 3**

Pour chaque substance inscrite à la partie 2 de l'annexe 1 que vous avez **fabriquée** ou **importée**, qu'elle soit seule, dans un mélange ou un produit à une concentration égale ou supérieure à 0.1% en pourcentage massique, au cours de l'année civile 2011, pour laquelle vous rencontrez les critères mentionnés à l'annexe 2, veuillez fournir l'information suivante :

- à la colonne a), le NE CAS ou le numéro d'identification confidentiel de la substance ;
- à la colonne b), le nom ou le nom maquillé de la substance;
- à la colonne c), la quantité totale de la substance manufacturée ou importée. Si plus d'une activité est applicable pour un NE CAS, il faut déclarer les renseignements séparément.
- à la colonne d), le ou les codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) concernant la substance, le mélange ou le produit contenant la substance. Vous devrez déclarer le code qui décrit le mieux votre implication avec la substance, ou le produit ou le mélange contenant la substance.
- à la colonne e), le ou les codes de fonction de la substance qui s'appliquent à la fonction de la substance décrite à la colonne a).
  - **Fonction de la substance** fait référence à la fonction d'une substance en tenant compte des caractéristiques chimiques et physiques pour lesquelles une substance ou mélange chimique est consommé comme réactif; incorporé dans une formulation, un mélange, un produit ou un article, ou utilisé.
    - La substance est ajoutée à un mélange pour réduire la friction entre les parties mobiles d'une machine ou d'un mécanisme.
    - La substance est appliquée à la surface d'un produit pour réduire sa tendance à s'enflammer lorsqu'exposée à la chaleur.

- Se référer à l'article 10 de l'annexe 3 de l'avis ou à la section 6.4 de ce document pour la liste des codes de fonction de la substance applicables et leurs descriptions correspondantes.
- Choisir le ou les codes de fonction de la substance qui sont cohérents avec les renseignements les plus complets et exacts qui vous sont disponibles.
- Si la substance possède une fonction qui n'est pas décrite dans les codes de fonction de la substance, alors le code U999 devrait être utilisé. Une description écrite de la fonction de la substance doit être fournie lorsque ce code est utilisé et la description doit être concise autant que possible.

**Exemple 12 :**

En 2011, vous avez importé 625 kg d'une substance inscrite à la partie 2 de l'annexe 1 (NE CAS XXX-XX-X), laquelle était destinée aux fonctions suivantes : une teinture (Code de fonction de la substance U008), un pigment (Code de fonction de la substance U021) et un lubrifiant (Code de fonction de la substance U017). Le code SCIAN qui décrit le mieux votre implication avec la substance est le code 323119 (Autres activités d'impression).

a) NE CAS ou le numéro d'identification confidentiel	b) Nom ou la dénomination maquillée de la substance	c) Quantité totale de la substance en kg (arrondie à 2 chiffres significatifs)	d) Code(s) du SCIAN	e) Code(s) de fonction de la substance qui s'appliquent à la substance (mentionnés à l'article 10)
XXX-XX-X	XXX-XX-X		630	323119 <b>U008 U021 U017</b>

## **7.6- Article 9 de l'annexe 3**

Pour chaque substance inscrite à la partie 2 de l'annexe 1 que vous avez **fabriquée** ou **importée**, soit seule, dans un mélange ou un produit à une concentration égale ou supérieure à 0.1% en poids, au cours de l'année civile 2011, pour laquelle vous rencontrez les critères mentionnés à l'annexe 2, veuillez fournir l'information suivante :

- à la colonne a), le NE CAS ou le numéro d'enregistrement confidentiel de la substance;
- à la colonne b), les code(s) des produits à usage domestique et commercial associés à la substance inscrite à la colonne a), soit seule, dans un mélange ou dans un produit contenant la substance;
  - Se référer à l'article 11 de l'annexe 3 de l'avis ou l'article 6.4 de ce document pour la liste des codes des produits à usage domestique et commercial et leurs descriptions correspondantes.
  - Choisir les code(s) des produits à usage domestique et commercial qui sont cohérents avec les renseignements les plus complets et exacts qui vous sont disponibles.
  - Si aucun des code(s) des produits à usage domestique et commercial fournis ne s'applique alors le code C999 doit être utilisé. Une description écrite de l'utilisation de la substance, ou du mélange ou du produit contenant la substance, doit être fournie lorsque ce code est utilisé et la description devrait être aussi concise que possible.
- aux colonnes c), d) et e), pour chaque code des produits à usage domestique et commercial inscrit à la colonne b), indiquez par « oui » ou « non » si la substance, ou le mélange ou le produit contenant la substance, est destinée à être utilisée dans des activités commerciales, des activités de consommation ou pour ou par des enfants.
  - Les personnes qui doivent répondre à l'avis ne connaissent pas nécessairement l'utilisation finale exacte ou prévue de la substance, ou du mélange ou du produit contenant la substance. Par conséquent, lorsque vous répondez à l'avis, veuillez utiliser l'information la plus complète et précise qui vous est disponible.
- **L'activité commerciale** fait référence à l'utilisation d'une substance ou l'utilisation d'un mélange, d'un produit ou d'un article manufacturé contenant une substance, par une entreprise commerciale qui fournit des biens et des services commercialisables. Par exemple :
  - Une substance contenue dans un mélange vendu à une entreprise comme produit de nettoyage automobile.
  - Une substance contenue dans un produit utilisé par une entreprise lorsqu'elle fournit ses services de peinture à d'autres personnes ou entreprises.
- **L'activité domestique** fait référence à l'utilisation d'une substance qui est, seule ou en tant que composant d'un mélange, d'un produit ou d'un article manufacturé, vendue ou mise à la disposition des consommateurs pour leur

utilisation dans ou aux environs d'une résidence permanente ou temporaire, d'une école, d'une garderie ou d'une zone récréative. Par exemple :

- Une substance contenue dans un produit vendu à des consommateurs comme produit de soins personnels pour nettoyer les dents.
- Une substance contenue dans un article manufacturé qui est vendu aux consommateurs comme jouets pour animaux.

**Aux fins de l'article 8 seulement, les « enfants » sont considérés comme des personnes étant âgés de 14 ans et moins.**  *(Notez que les exigences de l'annexe 2, article 1 (i) et article 2 (i), s'applique à un article manufacturé destiné à être utilisés par des enfants de moins de six ans.)*

Pour colonne (e), votre substance, soit seule, dans un mélange ou dans un produit, est destinée à être utilisée par ou pour des enfants lorsque vous répondez « oui » à au moins une des questions suivantes :

1. La substance, qu'elle soit seule, dans un mélange, dans un produit ou dans un article manufacturé, est-elle généralement considérée (par ex., par une personne raisonnable) comme étant destinée à des enfants de 14 ans et moins?
2. Le fabricant de la substance, ou du mélange, du produit ou de l'article manufacturé contenant la substance indique-t-il sur l'étiquette ou d'autres supports écrits que le produit est destiné à une utilisation par des enfants âgés de 14 ans et moins?
3. La publicité, la promotion ou la commercialisation du produit contenant la substance visent-elles des enfants de 14 ans et moins?

Par exemple, parmi d'autres articles, certains produits tels que le dentifrice et le shampoing, sont typiquement utilisés par les enfants de 14 ans et moins. D'autres produits comme les produits d'entretien ménagers et les lubrifiants d'automobile ne sont habituellement pas destinés à un usage par les enfants de 14 ans et moins.

#### **Exemple 13 :**

En 2011, vous avez importé une substance inscrite à la partie 2 de l'annexe 1 (NE CAS XXX-XX-X) qui a été utilisée dans un dentifrice (code des produits à usage domestique et commercial C108) ainsi que dans un composé à modelage pour enfant (code des produits à usage domestique et commercial C305).

<i>a)</i> NE CAS ou le numéro d'identification confidentiel	<i>b)</i> Code(s) des produits à usage domestique et commercial (mentionné(s) à l'article 11)	<i>c)</i> Indiquer par “oui” ou “non” si la substance, le mélange ou le produit contenant la substance est destiné à une utilisation commerciale	<i>d)</i> Indiquer par “oui” ou “non” si la substance, le mélange ou le produit contenant la substance est destiné à une utilisation domestique	<i>e)</i> Indiquer par “oui” ou “non” si la substance, le mélange ou le produit contenant la substance est destiné à être utilisé pour ou par les enfants
<b>XXX-XX-X</b>	<b>C108</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>
<b>XXX-XX-X</b>	<b>C305</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>

## 8. Renseignements qui vous sont normalement accessibles

Vous êtes tenu de fournir les renseignements que votre entreprise possède ou qui vous sont normalement accessibles. Par exemple, lorsque vous importez une substance, un mélange, un produit ou un article manufacturé, vous avez normalement accès à la fiche signalétique pertinente. Cette fiche est une importante source d'information sur la composition d'un produit acheté. Comme la fiche signalétique vise à protéger la santé des travailleurs, pas l'environnement, elle n'indique pas nécessairement tous les ingrédients d'un produit acheté sur lesquels le ministre de l'Environnement exige des renseignements en vertu de l'avis. Vous êtes encouragés à communiquer avec votre fournisseur pour obtenir la composition détaillée d'un produit. Les entreprises devraient normalement avoir accès aux renseignements sur leurs formulations.

De plus, une entreprise peut avoir accès aux renseignements de sa société mère concernant les substances, les mélanges, les produits ou les articles manufacturés. Vous n'êtes pas tenu d'effectuer des essais pour vous conformer à l'avis.

## 9. La déclaration de non-implication et la déclaration des parties intéressées

Les personnes qui ne sont pas tenues de se conformer aux exigences de l'avis et qui n'ont aucun intérêt présent ou futur à l'égard des substances inscrites dans l'avis, peuvent remplir la **déclaration de non-implication**.

Les personnes qui ne sont pas assujetties à l'avis et qui ont un intérêt présent ou futur pour n'importe laquelle des substances comprises dans le groupe des substances contenant du cobalt (sans égard si la substance est inscrite ou non dans l'avis) sont encouragées à s'identifier comme « intervenants » pour la substance d'intérêt en complétant la **déclaration des parties intéressées**. Le formulaire permet à la personne de fournir l'information qui serait bénéfique pour informer l'évaluation et la gestion du risque des substances. Les parties intéressées seront incluses dans de futures listes d'envoi concernant ces substances et peuvent être contactées pour de

l'information future à propos de leur activité ou intérêt pour ces substances. Lorsque vous complétez la déclaration, vous devez :

- Identifier les substances d'intérêt;
- Spécifier votre activité ou votre activité potentielle avec la substance (par ex. importation, fabrication ou utilisation)

La déclaration des parties intéressées demande aussi de rapporter de l'**information sur une base volontaire** que les parties intéressées sont encouragées à fournir sur les substances de l'annexe 1 de l'avis. Cette information aidera le gouvernement du Canada à améliorer la prise de décision pour ces substances et assurera que toutes les activités soient considérées avant de progresser avec des actions plus poussées concernant ces substances.

La déclaration de non-implication et la déclaration des parties intéressées sont disponibles via le Guichet Unique d'Environnement Canada.

Veuillez prendre note que si vous avez fabriqué ou importé une substance inscrite à l'annexe 1 de l'avis au cours de l'année civile 2011 mais que vous n'étiez pas assujettis aux exigences de déclaration décrites à l'annexe 2 de l'avis (i.e. la quantité fabriquée ou importée était sous le seuil de déclaration), vous êtes encouragés à répondre sur une base volontaire à l'avis en vertu de l'article 71.

## **10. Comment et à qui dois-je répondre?**

Les réponses à l'avis doivent être envoyées au ministre de l'Environnement, à l'attention du coordonnateur de la gestion des substances. Elles peuvent être soumises par voie électronique, à l'aide du Guichet Unique d'Environnement Canada

Le formulaire doit être « soumis » pour transmettre les données. Pour compléter la soumission, une copie papier remplie et signée du Formulaire d'identification et de déclaration doit être reçue par le coordonnateur de la gestion des substances, par courriel à [Substances@ec.gc.ca](mailto:Substances@ec.gc.ca), par télécopieur au 819-953-7155 ou par la poste à :

### **Par la poste :**

Coordonnateur de la gestion des substances  
Plan de gestion des produits chimiques  
200, boulevard Sacré-Cœur, 8<sup>e</sup> étage  
Gatineau (Québec) K1A 0H3

### **Par messagerie :**

Coordonnateur de la gestion des substances  
Plan de gestion des produits chimiques  
200, boulevard Sacré-Cœur, 8<sup>e</sup> étage  
Gatineau (Québec) J8X 4C6

## **11. Quelle est la date limite pour répondre?**

Toute personne visée par l'avis doit s'y conformer au plus tard le **4 septembre 2013, à 17 h, heure avancée de l'Est.**

## **12. Que dois-je faire si j'ai besoin de plus de temps pour répondre?**

Tel que prévu au paragraphe 71(4) de la Loi, vous pouvez présenter une demande écrite de prolongation du délai pour vous conformé à l'avis. La demande doit inclure le NE CAS des substances pour lesquelles des renseignements seront déclarés et fournir une justification. Veuillez envoyer votre demande au:

Ministre de l'Environnement  
ATTN: coordonnateur de la gestion des substances,  
Plan de gestion des produits chimiques  
200, boulevard Sacré-Cœur, 8<sup>e</sup> étage  
Gatineau (Québec) K1A 0H3

Vous pouvez, en outre, envoyer votre demande par la poste, par télécopieur au 819-953-7155 ou par courrier électronique à l'adresse [substances@ec.gc.ca](mailto:substances@ec.gc.ca).

Il est important de noter que vous devez effectuer un demande de prolongation **avant** l'échéance du **4 septembre 2013 à 17 h, heure avancée de l'Est**. Aucune prolongation ne sera accordée après cette échéance. Il est recommandé de prévoir au moins cinq jours ouvrables avant le **4 septembre 2013** afin que la demande soit traitée par le ministre de l'Environnement avant la date d'échéance.

## **13. À qui adresser des demandes de renseignements?**

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le coordonnateur de la gestion des substances par un des moyens suivants :

- Téléphone : 1-800-567-1999 (sans frais au Canada); 819-953-7156 (à l'extérieur du Canada)
- Télécopieur : 819-953-7155
- Courriel : [substances@ec.gc.ca](mailto:substances@ec.gc.ca) (indiquer dans l'objet «PGPC Requête au sujet de la mise à jour de l'inventaire de la LIS »).